

COMMUNE DE BAYONNE
Département des Pyrénées-Atlantiques –
Arrondissement de Bayonne

PROCÈS-VERBAL
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 FÉVRIER 2022

L'an deux mil vingt-trois, le 9 février, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de ville, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h35.

Présents :

M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBÉ, Mme LAUQUÉ, M. UGALDE, Mme HARDOUIN-TORRE, M. CORRÉGÉ, Mme LOUPIEN-SUARES, M. LACASSAGNE, Mme MARTIN-DOLHAGARAY, M. LAIGUILLON (jusqu'à 20h09), Mme CASTEL, M. ALQUIÉ, Mme MEYZENC (à partir de 20h01), M. PARRILLA ETCHART, Mme DUHART, M. AGUERRE, Mme BRAU-BOIRIE, M. ARCOUET, Mme LARRÉ, M. SALANNE, M. PAULY, Mme VOISIN, M. DAUBISSE, Mme MOTHESES, M. ALLEMAN (à partir de 20h01), M. SÉVILLA (à partir de 17h51), Mme LARROZE-FRANCEZAT, M. ERREMUNDEGUY (à partir de 20h01), M. SUSPERREGUI, M. BOUTONNET-LOUSTAU, Mme DELOBEL, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, M. ESTEBAN, M. ETCHETO, Mme BROCARD, Mme HERRERA LANDA, M. ABADIE, M. BERGÉ (à partir de 18h05).

Absents représentés par pouvoir :

M. LAIGUILLON à M. LACASSAGNE (à partir de 20h09 pour le vote des délibérations n° DE-2023-019 à 046) ; Mme MEYZENC à Mme DURRUTY (jusqu'à 20h01 pour le vote des délibérations n° DE-2023-001 à 016) ; Mme BISAUTA à Mme HARDOUIN-TORRE ; M. SEVILLA à M. CORREGE (jusqu'à 17h51 pour le vote des délibérations n° DE-2023-001 à 004); M. ALLEMAN à Mme LAUQUE (jusqu'à 20h01 pour le vote des délibérations n° DE-2023-001 à 016) ; Mme ZITTEL à M. DAUBISSE ; M. ERREMUNDEGUY à Mme CASTEL (jusqu'à 20h01 - DE-2023-001 à 016) ; Mme LIOUSSE à Mme BROCARD ; Mme DUPREUILH à M. ETCHETO ; M. BERGE à Mme HERRERA LANDA (jusqu'à 18h05 pour le vote des délibérations DE-2023-001 à 005).

Absent(s) :

Mme BENSOUSSAN

Secrétaire :

M. BOUTONNET-LOUSTAU

*Nombre de conseillers
municipaux en exercice : 45*

*Certifié exécutoire compte
tenu du dépôt au titre du
contrôle de légalité et de
l'affichage en mairie le*

Le Maire

*M. BOUTONNET-LOUSTAU procède à l'appel.
Le quorum est atteint.*

M. ETCHEGARAY : Comme d'habitude, il nous faut approuver le procès-verbal de la séance précédente du 7 décembre. Nous n'avons pas reçu d'indications de votre part pour procéder à une modification de ce procès-verbal. J'en déduis donc qu'il est approuvé.

M. ETCHEGARAY : M. ABADIE, vous m'avez demandé de dire deux mots rapides. Vous avez la parole, mais rapidement.

M. ABADIE : C'était juste pour dire que l'ensemble du Conseil municipal peut témoigner de notre solidarité et compassion avec les pays de la Syrie et de la Turquie qui ont été très durement touchés par le tremblement de terre. On parle de dix mille morts, et même beaucoup plus. Nous apportons notre soutien à ces pays et à leurs proches qui résident à Bayonne, au Pays basque. Nous invitons tous les Bayonnais à porter leur aide aux associations engagées dans l'aide aux sinistrés. Et éventuellement nous osons espérer que la Ville se trouverait, à l'instar du soutien financier qui a eu lieu par exemple pour l'Ukraine, à apporter une contribution. Est-ce que la Ville de Bayonne peut intervenir en apportant un soutien concret ? À travers peut-être d'associations.

M. ETCHEGARAY : Écoutez, ce n'est pas à l'ordre du jour, vous vous en doutez. Je vous ai autorisé parce que les circonstances justifient votre intervention. Nous sommes tous assez facilement solidaires à tout ce que vous venez de dire. Il faudra réfléchir sous quelle forme nous pourrions intervenir. Mme LAUQUÉ, cela ne nous surprendra pas, m'a soufflé quelque chose, alors elle va vous le dire directement.

Mme LAUQUÉ : Merci, Monsieur le Maire. Oui, justement j'en ai déjà parlé avec Cyrille LAIGUILLON pour voir si nous pouvions, par l'intermédiaire d'une association ou d'une communauté, envoyer des vêtements qui nous restent en stock depuis la collecte pour l'Ukraine. J'en ai parlé aussi au directeur du centre. Nous sommes en train d'y travailler.

M. ETCHEGARAY : C'est une piste et toutes les pistes sont bonnes. Cette proposition est intéressante. Effectivement on avait un stock assez important dont nous n'avons pas eu besoin, finalement. À quel endroit est-il ?

Mme LAUQUÉ : Au centre Pausa.

M. ETCHEGARAY : Oui, on l'a à Pausa, à l'étage. Je vous propose qu'on poursuive.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1. Compte-rendu des décisions du Maire prises dans le cadre des dispositions des articles L.2112-22 et L.2112-23 du code général des collectivités territoriales (rapporteur : Jean René Etchegaray)

M. ETCHEGARAY : Vous avez eu la possibilité de poser des questions sur ce rapport qui est celui sur les décisions prises par le Maire à l'intersession, et vous le pouvez encore. Sophie HERRERA et Mixel ESTEBAN, vous avez la parole, dans l'ordre qui vous plaira.

Mme HERRERA-LANDA : Il ne s'agit pas d'une question, mais on revient sur un sujet qu'on avait abordé en 2017, je pense, *via* Marie-Christine ARAGON, qui est le problème des banques auxquelles la mairie a recours pour ses emprunts. Donc, dans son rapport en décision du 9 décembre 2022, sur le budget principal de la ville, il est mentionné un recours à l'emprunt d'un montant de 3 millions d'euros auprès de la caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne. Dans son dernier rapport sur le sujet, Oxfam France a pu attribuer des températures à chacune des principales banques françaises. Le trio de tête qui nous mène vers un monde à plus 4 degrés, voire 5 degrés, soit 2,5 degrés de plus que l'objectif fixé dans l'accord de Paris, est composé de BNP Paribas, la Société Générale et le Crédit Agricole. Quatorze grandes villes françaises se sont engagées le 5 novembre 2022 à ne plus emprunter auprès de ces banques qui ne respectent pas les critères environnementaux et sociaux. Certaines l'ont déjà acté en Conseil municipal. Elles disent dans leur déclaration : « Lorsque nous emprunterons, nous mettrons désormais en concurrence les différentes banques sur des critères à la fois financiers et extra-financiers concernant la fin du soutien au développement des énergies fossiles et en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes. » L'emprunt dans le cadre des collectivités est un élément essentiel dans la lutte contre le changement climatique. Il est financé à 34 % des investissements en 2021, alors que les banques auprès desquelles ces emprunts sont effectués ont des pratiques sociales et environnementales souvent néfastes, très éloignées des projets et des valeurs portées par la collectivité elle-même emprunteuse. Oxfam encourage toutes les collectivités à faire de même et à créer un outil qui s'appelle Reclaim Finance. Pour permettre aux collectivités de concrétiser cet engagement, nous vous demandons, Monsieur le Maire, d'engager la Ville de Bayonne dans cette démarche. Nous n'attendons pas, bien sûr, une réponse immédiate. C'est pour que l'idée fasse son chemin. Elle a déjà été portée, je pense, il y a 4 ou 5 ans, Michel SOROSTE était à l'époque adjoint aux finances, par Marie-Christine ARAGON. Nous la renouvelons ce soir.

M. ETCHEGARAY : Pour la BNP Paribas je savais effectivement qu'elle était épinglée, si j'ose dire. Pour le Crédit Agricole, vous me l'apprenez. J'imagine qu'il y aura des classements chaque année dans ce genre d'affaire. Cela dit, effectivement, vous l'avez dit et vous avez le droit d'intervenir à ce sujet, car la 14^e décision prise par le Maire c'est de contracter deux emprunts, après analyse, auprès du Crédit Mutuel, d'une part, et le Crédit Agricole, de l'autre. Cette dernière est la banque que vous venez de viser comme celle qui n'était pas écoresponsable.

Mme HERRERA-LANDA : Nous n'avons pas parlé du Crédit Mutuel car s'il est effectivement dans le top six de la hausse des températures, il vient d'opérer un virage très important avec des critères objectifs et un engagement très important, ce qui fait qu'il a dégringolé dans le classement.

M. ESTEBAN : Mon intervention porte également sur les décisions 14 et 16, concernant l'emprunt auprès du Crédit Mutuel et du Crédit Agricole. Pour le Crédit Mutuel, on se retrouve avec un taux fixe de 3,25 %, assez élevé, sur une période de 15 ans. Pour le Crédit Agricole, c'est un taux variable en fonction de l'Euribor et sa fluctuation, pour une période de 3 mois. Je souhaitais savoir si cela rentrait dans le cadre du budget 2022 ou bien dans le cadre du budget 2023.

Pour ce qui est des autres décisions que vous avez prises, je n'ai pas de commentaire, sauf que, peut-être, sur les décisions que vous pourriez prendre, Monsieur le Maire, on oublie parfois ce qui se passe ici à Bayonne. Comme syndicaliste CFDT que je suis, je regrette, ainsi que mon parti EELV, de ne pas entendre la municipalité sur la question du prolongement inéquitable des retraites, avec des inégalités flagrantes touchant les femmes aux carrières hachées. Ceci alors que les rues bayonnaises grondent, à juste titre, et que les employés municipaux et leurs syndicats sont mobilisés. Ceci alors que votre très intéressant schéma directeur de la petite enfance, que j'ai lu avec attention, fait le constat qu'à Bayonne spécifiquement, le taux d'emploi des parents d'enfants, de 0 à 5 ans, qui sont majoritairement des femmes, n'est que de 55 % à 58 %. Je pense que la question des retraites, des femmes en particulier, mériterait un positionnement de vous-même ou du Conseil municipal, je vous remercie.

M. ETCHEGARAY : Bien, écoutez. Tout un chacun peut demander, mais on va se tenir à l'ordre du jour. On a la possibilité de manifester et exprimer son positionnement sur les sujets. Moi je l'ai fait dans une émission récemment, à la radio. Chacun s'exprime comme il veut, dans le sens qu'il veut. Il s'agit d'une question nationale, même si elle a des répercussions locales évidentes. Que le national s'imbrique avec le local, je l'entends également. Y a-t-il d'autres questions sur ce compte rendu que je viens de vous présenter ? Il n'y en a pas. Donc on considère que j'ai satisfait mon obligation de rendre compte. On arrive au rapport numéro 2.

DONT ACTE

CULTURE ET PATRIMOINE

2. Médiathèque - Adhésions à l'Association des Bibliothécaires de France (ABF) et à l'Association des Ludothèques de France (ALF) (rapporteur : Sophie Castel)

Mme CASTEL : Oui, Monsieur le Maire. Cela concerne la médiathèque et l'adhésion à deux associations : l'Association des Bibliothécaires de France et l'Association des Ludothèques de France. Selon les détails précisés en note explicative de synthèse, la médiathèque de Bayonne

souhaite adhérer à ces deux associations professionnelles afin de bénéficier des actions de veille, de formation, d'expérimentation, d'animation d'un réseau qu'elles offrent à leurs adhérents. Il est demandé au Conseil municipal d'approuver les adhésions à l'Association des Bibliothécaires de France et l'Association des Ludothèques françaises dont des cotisations annuelles respectives de 260 € et 80 €.

M. ETCHEGARAY : Je mets ce rapport aux voix. Il n'y a pas d'abstentions, ni de votes contre. Ce rapport est adopté. Mme Castel vous poursuit avec le rapport numéro 3.

ADOpte À L'UNANIMITE

3. Musée Bonnat-Helleu - Restauration des peintures et de leur cadre - Accord-cadre à marchés subséquents - Signature d'avenants concernant les groupements Bonaccini (rapporteur : Sophie Castel)

Mme CASTEL : Il s'agit d'un rapport concernant le Musée Bonnat-Helleu. Une nouvelle fois, une signature d'avenant dans le cadre des restaurations des peintures de leurs cadres ; des accords-cadres à marchés subséquents. Dans le cadre du volet conservation-restauration du chantier des collections du Musée Bonnat-Helleu, des accords-cadres multi-attributaires à marchés subséquents ont été conclus avec des groupes de restaurateurs, donc Laveau et Séraphin, pour chacun des 5 lots définis. Deux des cotraitants des groupements titulaires des lots 1 et 4 de ces accords-cadres souhaitent se désister pour des raisons personnelles. Ces désistements n'étant pas de nature à remettre en cause la bonne exécution des contrats, il est demandé au Conseil municipal d'en prendre acte et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les avenants annexés à la note explicative de synthèse. Deux avenants de même nature ont été signés après les Conseils municipaux du 13 octobre et du 7 décembre.

M. ETCHEGARAY : Merci. Je mets ce rapport aux voix. Il n'y a pas d'abstentions, ni de votes contre. Ce rapport est donc adopté. On poursuit avec vous Mme Castel avec le rapport numéro 4.

ADOpte À L'UNANIMITE

4. Musée Bonnat-Helleu - Succession de Madame Anglade - Refus du legs de 18 meubles et objets (rapporteur : Sophie Castel)

Mme CASTEL : Il s'agit d'une succession de Madame Anglade et le refus du legs de 18 meubles et objets. Par dispositions testamentaires, Madame Maria-Begona ANGLADE, résidente espagnole à Bayonne, dont le décès est survenu fin décembre 2020, a légué dix-huit meubles et objets au musée Bonnat-Helleu. Il ressort toutefois de l'examen de ces meubles et objets réalisé par le personnel scientifique du musée, qu'aucune des pièces proposées ne peut s'inscrire dans le projet scientifique et culturel du musée. Il est donc demandé au Conseil municipal de refuser le legs de Madame ANGLADE.

Mme CAPDEVIELLE : La question que je voulais poser est de savoir ce que veut dire « le projet scientifique et culturel ». Je fais le lien avec l'intervention de M. UGALDE de l'autre jour sur le projet culturel de l'Agglomération et la volonté de décentraliser ou déconcentrer le Musée basque sur l'ensemble du territoire. Quand il y a un rejet de legs, cela doit être assez désagréable pour ceux qui ont un réflexe collectif de faire profiter l'ensemble de la collectivité de leurs biens. Est-ce que c'est si pointu que cela ? Qu'est-ce que cela veut dire ? Je sais qu'il y a une partie très importante des collections qui n'est pas exposée, mais, dans la mesure où vous avez indiqué, il y a quelques jours, que vous vouliez que ce musée rayonne au-delà de la ville de Bayonne, est-ce que ce n'est pas là l'occasion d'avoir des biens, en sachant qu'on n'a pas d'autres possibilités.

Mme HERRERA-LANDA : Notre groupe ne prendra pas part au vote pour une raison assez simple, c'est qu'on a posé une question en Commission culture à ce sujet et qu'il nous a été dit que c'était l'ancien conservateur du Musée Bonnat-Helleu qui avait pris la décision. Ce dernier n'est plus là et les élus présents nous avaient dit qu'ils n'avaient pas vu eux-mêmes cette collection. On ne prend pas part au vote parce qu'on n'a pas eu tous les éléments de réponse. Par contre on a une question connexe à ce sujet.

Mme CASTEL : Chers collègues, je pense qu'il y a une petite imprécision. Lorsque Yves UGALDE est intervenu en Conseil communautaire, il a parlé du Musée basque et de l'histoire de Bayonne par rapport au rayonnement sur le territoire. Là, nous sommes sur le Musée Bonnat-Helleu.

Mme CAPDEVIELLE : Pardon, mais je suppose que ce discours s'appliquait à tous les musées de Bayonne, y compris le Musée Bonnat qui aura, je l'espère, une vocation à irriguer au-delà du Pays basque. Je fais ce lien dans la mesure où vous évoquez un projet culturel du territoire, avec la volonté de la Ville de Bayonne de faire rayonner ses musées, et pas que le Musée basque, ce qui est évident. On ne comprend pas sur quel critère on ne rentre pas dans le projet culturel et scientifique.

M. UGALDE : Effectivement, quand je suis intervenu à la Communauté d'Agglomération, c'était en tant que président du Musée basque et de l'histoire de Bayonne, mais j'entends la réflexion de Colette CAPDEVIELLE. Nous pouvons aussi imaginer, ou avoir l'ambition, pour les musées bayonnais, quels qu'ils soient, le même type de rayonnement. Les deux positions sont donc entendables. Je veux simplement rappeler qu'en tant qu'élus, et je me suis toujours beaucoup tenu, nous n'avons pas, et vous pouvez l'imaginer, la compétence, je dirais stricte, que peut avoir un conservateur de musée, autrement on contesterait même la nature de sa profession. Nous avons retrouvé les notes de Benjamin COUILLEAUX sur ces questions. Il se trouve qu'il est très clair, en particulier sur les peintures dont nous parlons qui ne correspondent même pas, si je puis dire, à la période qui est censée être celle d'apanage de notre Musée Bonnat-Helleu. De plus, il s'agissait de peintres, que je ne qualifierais pas de secondaires, parce qu'il n'y a pas de peintres secondaires. Toutefois, pour nous qui retrouvons souvent ces hypothèses de legs à ne pas satisfaire, il y a une obligation de sélection, qui peut être supposée de partielle quelques fois. En tous cas, il s'agit d'expertise pure et simple de Benjamin COUILLEAUX, il a été très clair sur le fait que ce legs ne correspondait pas à la

vocation de ce musée des Beaux-Arts qui est le Musée Bonnat-Helleu. Deuxième élément, et là je te suis complètement, Colette, il y a toujours quelque chose de très difficile à refuser un legs. Parce que par définition il y a derrière une envie de servir la ville que l'on a aimée et dans laquelle on a vécu. Et je reconnais que signer des courriers comme celui que j'aurai à signer dans ce domaine n'est pas toujours très confortable. Mais, et je le dis avec beaucoup de respect pour le legs, si nous commençons à ouvrir la possibilité d'accueil à tous ces types de démarches, sans avoir un regard expert sur la question, on sera souvent dans des conditions d'accueil difficiles, ne serait-ce que sur le plan physique. Je m'en remets effectivement à l'expertise de Benjamin COUILLEAUX sur la question que nous évoquons ce soir.

M. ETCHEGARAY : Je comprends aussi la question de Mme CAPDEVIELLE, le PSC, le Projet Scientifique et Culturel, c'est le référentiel, c'est ce qui est rédigé du reste par l'équipe scientifique d'un musée, un conservateur et l'équipe. C'est vrai que Mme HARENT avait déjà travaillé à la rédaction d'un PSC. Mais chaque conservateur a sa personnalité, évidemment. M. COUILLEAUX a remplacé quelques années, mais peu de temps et donc il nous a fallu ensuite travailler à la rédaction d'un nouveau PSC, et c'est ce sur quoi nous sommes aujourd'hui, au moment où le chantier avance. Mais pour autant le musée des Beaux-Arts est déjà très catégorisé dans le monde des musées. On sait très bien que c'est un musée dix-neuviémiste, donc il n'y a rien de postérieur, c'est déjà une chose, il peut y avoir des choses antérieures, il y en a mais tout ceci renvoie à des legs d'une qualité exceptionnelle. Prendre des collections dont on ne voit pas comment elles pourraient s'inscrire dans l'histoire du musée et dans son PSC, c'est ça c'est une histoire qu'on raconte, effectivement de comment on met en valeur... car on aurait quelque chose d'hétéroclite. En plus de cela, nous avons des obligations vis-à-vis de ceux qui nous remettent un legs c'est de respecter les obligations du legs, c'est de les conserver dans des conditions satisfaisantes. Je vous rappelle qu'on a fermé le musée entre autre à cause des travaux que nous avons à faire, mais aussi parce qu'il nous fallait recevoir 250 œuvres dont on ne savait pas encore où on pouvait les caser, parce qu'il faut de la place pour les mettre. Maintenant il a beau ne pas exister formellement ce PSC en réalité il est quand même en filigrane d'une forme d'écriture que l'on connaît déjà, que connaissent Sophie CASTEL et Yves UGALDE puisqu'on a eu l'occasion d'en parler, mais il y aura un temps, un moment qui arrivera où il faudra formaliser cet exercice.

M. UGALDE : Au fil de l'eau de ce débat, je me dis Colette quand même que je serai que nous serions bien inspirés d'en savoir un petit peu plus du travail fait par Benjamin a fait sur le legs, ne serait-ce que pour savoir si, pour le coup, il ne serait pas plus satisfaisant pour le Musée basque de l'histoire de Bayonne. Moi, ce que je m'engage à faire c'est de regarder cela de plus près, pour savoir s'il peut y avoir un intérêt artistique à ce que l'autre musée l'intègre.

Mme HERRERA-LANDA : Je suis très déçue parce qu'on n'était pas très nombreux en Commission culture et j'ai fait la même proposition, mais elle n'a pas été audible, visiblement. Là elle l'est. La seule question qu'on aurait pu se poser, c'est que, dans la mesure où l'expertise a été faite par quelqu'un qui a eu un passage rapide alors que le PSC n'est pas écrit, un deuxième avis aurait pu être sollicité. Je n'ai aucun problème avec le fond de la décision, mais, au niveau de la procédure, on aurait pu avoir plus de certitude.

Je peux peut-être poser la deuxième question ? Je vous remercie. Donc, le poste de direction à la Culture est vacant depuis le début de l'année, sauf information que nous ne détiendrions pas, son directeur ayant fait valoir ses droits de départ à la retraite. Cette latence est d'autant plus préoccupante qu'au-delà de la mise en œuvre des actions culturelles quotidiennes, trois dossiers structurants majeurs, en cours sur plusieurs mandats, sont engagés dans des phases de très forte activité, donc de réalisation. La réhabilitation et l'extension du musée Bonnat-Helleu, la réhabilitation et la transformation de la médiathèque, le suivi et l'actualisation du label Ville d'art et d'histoire. Qu'en est-il de la réflexion sur un éventuel rapprochement des directions des services Culture et Événementiel que vous aviez évoqué en réponse à nos questions il y a trois mois ? Dans quel délai le recrutement et la prise de poste sont-ils programmés ? Je fais part d'une inquiétude qui est à la fois celle de certains milieux culturels et du personnel. Je vous remercie de vos réponses.

M. ETCHEGARAY : Il y a donc des agents qui se livrent à vous au titre de vos compétences sur le sujet, j'imagine.

Mme HERRERA-LANDA : Non, comme on a posé la question, et on a eu quelques informations. Je fréquente un certain nombre d'établissements culturels où je rencontre des personnes qui sont impliquées dans le secteur de la culture qui s'étonnent de ne pas avoir de référent. Quand ils ont posé la question, je leur ai dit que je n'avais pas d'informations, qu'on avait posé la question il y a quelques temps et que je la reposerai pour avoir davantage d'informations.

M. UGALDE : Je vais être rapide. Avec beaucoup de modestie, je peux dire qu'il y a quand-même quelques référents dans le milieu culturel aujourd'hui, fort heureusement, y compris au niveau de la Direction générale qui assure en ce moment beaucoup de responsabilités de chapeautage. La question est plus profonde que cela, il ne s'agit pas de remplacer un poste par un poste. Il se trouve que nous profitons aujourd'hui de cette situation pour réfléchir plus profondément à l'organisation ou à la réorganisation des services. Cela ne se fait pas d'un trait de crayon. Cette réflexion arrive à son terme aujourd'hui. Il a fallu quelques semaines pour que l'on travaille sur un nouvel organigramme et sur la philosophie que l'on voulait poursuivre. En particulier, pour être précis, nous avons réfléchi à la façon dont beaucoup de secteurs évènementiels et culturels, qui à Bayonne sont très liés, pourraient se retrouver à travers un chapeautage différent sur le plan organisationnel. Nous ne sommes pas aujourd'hui dans une période transitoire dans laquelle les couloirs resteraient vides, sans référents loin sans faux. Au contraire, nous y travaillons beaucoup, y compris les élus responsables, mais nous essayons aujourd'hui d'avoir une réflexion plus adaptée à ce que nous estimions prioritaires pour la réorganisation de ce service. Nous sommes d'ailleurs au bout de cette réflexion et par conséquent la procédure de recrutement va maintenant être lancée.

M. ETCHEGARAY : On parle de quelque chose qui pourrait être effectif avant l'été. Voilà des éléments de réponse à votre question au sujet de la Direction, que l'on comprend parfaitement. Cela dit, s'il y a une Direction, il y a aussi un Directeur général, qui est M. DUBREUIL, qui est en vacances, mais qui suit ce dossier de près.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Abstention : 1, M. ESTEBAN

Non-participation au vote : 3, MME HERRERA LANDA (AVEC MANDAT), M. ABADIE

5. DIDAM - Organisation de l'édition 2023 de la résidence-atelier artistique « Transit » (rapporteur : Yves Ugalde)

M. UGALDE : Il convient de parler de temps en temps de cette résidence-atelier artistique puisqu'on pourrait finir par penser que ce lieu n'est qu'un lieu d'exposition, un lieu par définition un peu passif, si je puis dire, pour ce qui concerne les organisateurs de sa vie. Il se trouve que nous avons voulu, à chaque fois qu'une exposition se termine et avant qu'une autre ne vienne, trouver des solutions pour que ce lieu soit le plus vivant possible, pour permettre en particulier aux artistes locaux de s'exprimer et de trouver enfin un lieu où ils puissent échanger leurs expériences. Car le travail d'atelier est un travail, mais le travail d'échange entre artistes ne peut que nourrir les œuvres de chacun. C'est à travers cette réflexion-là que nous avons mis en place ce principe de résidence-atelier artistique qui a été appliqué dans beaucoup d'autres musées de France. Initiée lors du confinement de 2021, l'opération « Transit », résidence artistique accompagnée d'un volet de médiation scolaire, est renouvelée ce printemps 2023, tant il a donné satisfaction la fois dernière, dans un rapport, en particulier avec les scolaires, qui nous a très agréablement surpris.

Bénéficiant du soutien financier de la Communauté d'Agglomération Pays basque (CAPB) dans le cadre du projet de rénovation urbaine « Rive-droite Adour », elle accueillera au DIDAM pour cette seconde édition l'association La Source-Iturria. Au vu des détails figurant en note explicative de synthèse, il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les contrats et conventions à établir pour la mise en œuvre cette opération.

Je veux simplement rappeler que La Source-Iturria fait un travail absolument remarquable grâce en particulier aux réseaux de connaissance dont elle bénéficie. Il se trouve que la présidence de La Source-Iturria est assurée par une femme qui a des liens très directs avec les plus grands artistes contemporains du moment, et elle met à profit ces relations-là pour permettre à nos enfants de rencontrer les artistes de cette ambition. Ces résidences-ateliers sont un moment fort autant pour les artistes que pour tous nos enfants qui, à travers ce type de démarche vont au-devant de la création artistique et peut-être d'une sensibilité qui pourrait les mener ensuite vers des métiers de l'art qui sont dans une économie précise et vers de vraies carrières professionnelles possibles.

M. ETCHEGARAY : Pas d'absention, ni de vote contre ?

ADOPTE A L'UNANIMITE

DEVELOPPEMENT DURABLE

6. Budget participatif - Projet « Les cheveux gris dans le vent » - Signature d'une convention tripartite de partenariat et de financement (rapporteur : Laurence Hardouin-Torre)

M. ETCHEGARAY : Mme HARDOUIN, vous présentez le rapport suivant, sur lequel on revient, en vérité, pour des raisons de pure forme.

Mme HARDOUIN : Oui, Monsieur le Maire. Effectivement, mes chers collègues, nous avons déjà voté cette délibération : c'est un des lauréats du Budget participatif de l'année dernière, « Les cheveux gris dans le vent ». Nous avons signé une convention avec l'antenne locale de l'association qui n'a pas la personnalité juridique et nous devons donc faire un avenant pour signer une convention tripartite avec la maison mère qui est l'association à personnalité juridique.

Par délibération du 7 décembre 2022, le Conseil municipal a autorisé la signature d'une convention pour soutenir le projet issu du Budget participatif « Les cheveux gris dans le vent », porté par l'antenne bayonnaise de l'association « A vélo sans âge ». Selon les précisions apportées en note explicative de synthèse, il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention tripartite associant l'association mère qu'il y a lieu en définitive de faire intervenir dans le cadre de la mise en œuvre ce projet.

M. ABADIE : Jaun auzapeza, jaun andereak, nahi genituen pausatatu hiru galdera ingurumenari buruz

Nous voterons bien sûr favorablement cette délibération, mais nous en profitons pour poser trois questions très courtes au sujet du développement durable, auxquelles j'espère que vous allez pouvoir apporter des réponses.

La première c'est que nous avons enfin reçu le contrat signé le 3 juillet 2022, pour une durée de 6 ans, avec une agence de communication portant sur la pose et la mise en fonctionnement de 4 panneaux lumineux dans les parkings publics, 4 000 euros TTC par an. Au-delà d'un tarif très bas qui donne à penser qu'il n'y aurait pas eu de véritable mise en concurrence pour en obtenir le meilleur prix, ces dispositifs interrogent car ils sont, nous semble-t-il, contraires aux engagements du Pacte de métamorphose écologique et au Plan Climat de l'Agglomération. De plus, le contrat ne comporte aucune mention relative à l'énergie consommée. Par contre, il intègre une possibilité de résiliation. La question est de savoir si vous avez prévu d'activer cette dernière disposition.

La deuxième question concerne la présentation du Plan Climat à Bayonne qui a fait l'objet d'une motion déposée par notre groupe, Bihar Baiona, rejetée lors du Conseil municipal du mois de décembre dernier, qui demandait une formalisation dans le courant du premier trimestre 2023. Cette date butoir paraissait très proche, il y a eu des votes pour et un certain nombre d'abstentions de la part de la majorité, dont Monsieur le Maire et des membres de l'opposition. Nous voulions savoir si vous aviez un calendrier à nous proposer, ou un calendrier

à venir et quelles étaient ses échéances alors que nous nous acheminons vers le deuxième anniversaire de ce Plan Climat de l'Agglomération.

Dernière question, un travail remarquable est fait par l'association Bizi ! pour évaluer à mi-mandat l'avancement du Pacte de métamorphose écologique qui a été signé à Ustaritz en 2019 avant les élections municipales de 2020. Est-ce que vous avez bien reçu, à ce sujet, un courriel et un questionnaire qui vous ont apparemment été adressés ? Est-ce que vous avez commencé à les traiter ? Nous souhaitons savoir s'il y avait des référents particuliers, des élus, voire de techniciens, et nous voulions renouveler notre proposition de participer à ce travail.

Mme HARDOUIN : Je vais répondre en reprenant la dernière question. Le Pacte de métamorphose de Bizi ! nous l'avions reçu, tout comme l'année précédente et celle d'avant, puisque depuis le départ la Ville de Bayonne est rendue destinataire du questionnaire auquel elle s'astreint de répondre. D'ailleurs, l'année dernière, nous avons obtenu une récompense notamment sur l'alimentation biologique dans les cantines scolaires bayonnaises puisque nous étions, à l'époque, la seule cantine qui servait un repas végétarien chaque semaine. On a reçu le questionnaire il y a très peu de temps. La méthodologie de Bizi ! n'est pas toujours adaptée au fonctionnement d'une administration publique : le mail est arrivé et nous devons répondre pour le 3 mars. Tous les services sont déjà en ordre de marche, chacun en fonction de leurs compétences, que ce soit au niveau des transports, mobilité, l'alimentation, l'éducation, le développement durable et la gestion des déchets. Je suis l'élue référente en charge de valider les réponses qui sont faites. Franchement, il ne s'agit pas de ne pas vouloir vous associer, mais compte tenu des délais qui sont impartis, les services devant répondre à l'ensemble des questions et le dossier étant extrêmement lourd et fouillis, le temps qu'eux fassent le travail et que moi je le rende au destinataire, si Bizi ! entend recevoir leurs réponses au 3 mars, nous ne serons jamais dans les clous. Il ne s'agit pas de mauvaise volonté de ma part.

Au sujet de la deuxième question sur le Plan Climat, effectivement, il n'y a aucune difficulté dans le sens où c'est ma volonté à titre personnel et c'est la volonté de mes collègues de mettre en place et d'appliquer le Plan Climat de l'Agglomération, et on y travaille. J'aurais aimé qu'on m'en parle avant, qu'on m'envoie un mail dans l'après-midi, car on aurait pu en discuter, être mise au pied du mur en me disant on fait une motion pour nous engager à sortir votre Plan Climat dans le premier trimestre de l'année. Je n'aime pas faire des promesses que je ne tiens pas, et je savais qu'on ne pouvait pas la tenir. C'est pour cela que j'ai estimé que ce n'était pas crédible. On peut voter plein de motions et après ne pas les respecter, mais ce n'est pas ma façon de travailler. Aujourd'hui, on est en train de finaliser avec le bureau d'études, l'ensemble de la feuille de route de ce que la Ville s'engage à mettre en œuvre, a déjà mis en œuvre, en application de la déclinaison du Plan Climat. Je n'aime pas vous donner une date certaine : j'aimerais que cela soit pour le mois de juin, mais si on avait un décalage de deux mois, vous ne manquerez pas de me le reprocher. En tout état de cause, ce sera au plus tard à la rentrée de septembre, mais, en tout cas, j'aimerais que ce soit avant. Concernant la première question, je ne peux absolument pas y répondre parce que je ne suis pas concernée par le sujet. Par contre M. CORRÉGÉ peut vous donner quelques indications.

M. CORRÉGÉ : Oui, merci. Concernant les panneaux publicitaires dans les parcs de stationnement, le rétroéclairage a été totalement éteint. Nous sommes en cours de négociation avec le prestataire. L'idée que nous voulons porter c'est que ça devienne des lieux de publicité 100 % dédiés aux communications de la Ville, avec, bien entendu, une sensibilisation aux nouvelles mobilités.

M. ETCHEGARAY : Merci. Je mets aux voix cette délibération. Vous n'avez pas signalé de problèmes, il n'y a donc pas d'abstentions ni de votes contre.

ADOPTE A L'UNANIMITE

DÉVELOPPEMENT URBAIN

7. Mise en œuvre d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) sur le centre ancien - Approbation du projet de convention 2023-2028 (rapporteur : Alain Lacassagne)

M. ETCHEGARAY : M. LACASSAGNE, vous avez un important rapport concernant la mise en œuvre d'une OPAH pour la période 2023-2028, après la précédente qui a donné des résultats assez probants.

M. LACASSAGNE : Merci, Monsieur le Maire. Avant de vous donner lecture du rapport, j'aimerais vous préciser, au nom du Conseil municipal, que dans le cadre de la politique globale de l'habitat que nous menons, tous les moyens sont mis en œuvre pour répondre à la demande de logements sociaux et en direction des classes moyennes, en fonction des objectifs du PLH qui est de 28 %, pour Bayonne, et qu'on espère dépasser. Il s'agit de répondre également à divers enjeux urbains, sociaux et démographiques, afin de garantir la cohésion, la vitalité et l'équilibre de notre commune, en garantissant à chacun un accompagnement, malgré les difficultés que chacun peut rencontrer, et éviter la gentrification de tous les centre-ville, notamment ceux proches du littoral. Pour cela, nous menons différentes actions. Vous les connaissez, mais je voulais vous les rappeler. Au sujet des opérations d'aménagement d'ensemble, par exemple au Prissé, au Séqué, nous avons 45 % de logements sociaux. Nous préparons d'autres opérations d'aménagement pour le futur, parce qu'il faut énormément de temps pour que les opérations sortent. Nous avons travaillé sur le Prissé en 2019 et les bâtiments seront livrés pour début de 2026. Il s'agit aussi de la rénovation du parc HLM avec HSA, avec plus de 80 millions d'euros de travaux à réaliser, notamment à travers la rénovation énergétique, sur une période de 10 ans. Il est très important de rénover le parc ancien de HSA, puisque la plus grande production de logements sociaux a été faite sur Bayonne ces dernières décennies. Il s'agit aussi de la maîtrise des opérations qui sortent dans le diffus avec un urbanisme négocié, ce que nous faisons tout le temps avec notre Directeur général, le Directeur de l'Urbanisme et Monsieur le Maire, à la fois pour le logement et pour l'économie. Dans les objectifs figure également la prochaine mise en compatibilité du PLU avec le PLH et la mise en place d'une charte pour préciser et accompagner notre volonté politique auprès des porteurs de projets. Je ne vais pas vous donner le détail, puisque nous devons le finaliser avec l'ensemble des bailleurs sociaux avec lesquels nous avons travaillé. Nous avons également

travaillé avec l'EPFL, avec la Communauté d'Agglomération et la Fédération des promoteurs, puisqu'il faut que le message passe et que tout le monde ait le même niveau d'information. Ce que je peux vous dire c'est qu'il s'agit d'augmenter le taux de logements sociaux dans chacune des opérations, abaisser le seuil à partir duquel il est obligatoire de construire des logements sociaux, et maîtriser autant que possible le prix de sortie sur le livre, sans parler de clauses anti-spéculatives et d'un pourcentage important de propriétaires occupants dans les opérations. C'est ce que nous envisageons et nous reviendrons vers vous en réunion stratégie urbaine. Nous présenterons en Conseil municipal cette charte, dans les futures semaines, voire dans quelques mois. Il s'agit aussi d'intégrer un dispositif de régulation de location de courte durée ainsi que le futur dispositif sur l'encadrement des loyers porté par l'Agglomération Pays basque et, autant vous dire, dès qu'on nous a appelés nous étions les premiers à l'Agglomération à porter ces sujets. Enfin, il s'agit, à travers toutes les opérations et toutes les actions pour requalifier le centre urbain du Petit et Grand Bayonne et Saint-Esprit, de produire des logements sociaux et très sociaux. Je rappellerai le PNRQAD avec 85 logements sociaux sur 5 îlots qui concerne 17 immeubles. Nous allons ensuite rentrer dans le détail de l'OPAH-RU avec le renouvellement urbain qui concernera 250 logements. Il s'agira aussi en dehors de l'OPAH-RU pour tous les propriétaires bailleurs et les propriétaires occupants du PIG de l'Agglomération, Programme d'Intérêt Général. Je vous rappelle en plus la mise en place du Guichet Unique appelé HOBETU, avec 3 outils et ça était un outil qui nous a permis de bien fonctionner, on a vu une action prépondérante ce qui a valu que l'OPAH-RU, le PNRQAD et le règlement municipal en faveur de la valorisation du bâti ancien on a pu à travers ces trois actions amener des réponses à nos concitoyens. L'objectif est de mettre en place les outils et les moyens nécessaires pour réhabiliter le bâti ancien, mais également de résorber des situations d'insalubrité et des logements indignes ainsi que de lutter contre les logements vacants. Il s'agit de favoriser les logements sociaux dans le centre ancien, type PLAI et PLUS, et éviter la gentrification du centre ancien. J'ai d'ailleurs des chiffres qui démontrent que ce n'est pas le cas dans le centre ancien. Si je repars sur l'historique de l'OPAH-RU déployé à Bayonne depuis 1979, grâce à une politique volontariste et des actions soutenues depuis plus de 40 ans, la Ville de Bayonne s'est saisie de l'outil financier et opérationnel pour la réhabilitation du parc privé de logements anciens que constitue l'OPAH-RU dès sa création en 1977. Depuis cette date, huit OPAH-RU se sont succédées pour la mise en œuvre et la mise en valeur de la politique municipale de réhabilitation du parc immobilier bâti et l'amélioration de l'offre de logements, en particulier locatifs dans les quartiers historiques dans lesquels sont identifiés des phénomènes de vacance et de dégradation du bâti. Ce dispositif contractualisé avec l'ANAH aura permis le financement des travaux de réhabilitation de près de 1 725 logements jusqu'à ce jour. Par ce moyen, la Ville de Bayonne est parvenue, par anticipation à Action Cœur de Ville, à maintenir la vitalité de son cœur de ville. Je ne rentre pas dans le détail des actions menées également dans le cadre du label Ville d'art et d'histoire, avec des actions d'animation et de médiation. Concernant le bilan de l'OPAH-RU 2018-2023, depuis la mise en place du dispositif HOBETU, cet outil complémentaire a permis de mener des actions pour la requalification du centre historique à travers le PNRQAD, les subventions patrimoniales, la Boutique du patrimoine et de l'habitat. L'OPAH-RU 2018-2023 a comporté des actions novatrices pour la réhabilitation complète de copropriété dégradées et la réalisation de curetages, ainsi que le travail sur les commerces situés au rez-de-chaussée. Au total, ce sont 33 immeubles, dont 9 en péril, dans la réhabilitation qui a été engagée, dont 9 avec curetage.

Plus de 109 logements locatifs conventionnés ont été habilités et 47 propriétaires occupants ont bénéficié d'aides techniques et financières. Ce dispositif s'est doté d'un volet « Copropriétés dégradées » pour répondre aux besoins de réhabilitation, restructuration et mise en sécurité d'immeubles pour aider les copropriétaires avec un financement possible jusqu'à de 80 % de subventions. À noter que les objectifs initiaux ont été dépassés et nous avons acquis de nouveaux financements pour terminer l'OPAH-RU 2018-2023. Concernant les perspectives pour OPAH-RU 2023-2028 que je vais vous proposer, il s'agit du neuvième dispositif sur Bayonne qui prévoit un maintien des engagements financés avec environ 2 millions d'euros pour la Ville, sur un total de 16 millions d'euros. L'objectif est de 250 logements locatifs, 100 conventionnés et 150 libres et il s'agit de traiter 35 logements occupés par leurs propriétaires, 16 en copropriété hors péril. Ce dispositif prévoit par ailleurs une intervention foncière et coercitive forte avec la mise en œuvre d'une ORI, une Opération de Restauration Immobilière, sur 5 immeubles minimum pour la remise sur le marché d'immeubles dégradés et vacants. Autant dire que nous allons rentrer dans le dur sur certains sujets, bien que jusqu'à présent et grâce à l'intervention de l'EPFL, nous avons mené une politique de négociation avec les propriétaires, ce qui évite bien des blocages. Au niveau de la convention, celle-ci fixe également des objectifs qualitatifs. Il s'agit à la fois de requalifier les logements locatifs afin d'assurer leur sécurité et leur salubrité, de développer une offre de logements locatifs diversifiée et accessible, avec des logements familiaux. Il s'agit également d'améliorer les logements pour les propriétaires et locataires afin de mieux se chauffer et éviter la précarité énergétique. Il s'agit également, de permettre aux ménages âgés et aux handicapés de mieux vivre à domicile et c'est un grand objectif de cette OPAH-RU, d'accompagner les copropriétés dégradées et en difficulté. Il s'agit également d'animer, en articulation avec le LHI, la Lutte contre l'Habitat Indigne, le traitement des situations des ménages en difficulté dans leur logement. Tels sont les points forts que je souhaitais porter à votre connaissance avant de lire la délibération. Dans les mois qui viendront, nous aurons l'occasion d'y revenir. J'en profite également pour remercier l'ensemble des acteurs, des participants et des financeurs, notamment l'ANAH. Je remercie aussi l'ensemble des services, car nous avons une cellule spécialisée de quatre personnes dans les services urbanismes et ils connaissent le tissu urbain, les immeubles et les appartements en particulier et ils font un travail sur le terrain qui est très intéressant et qui nous permet de mener la politique que nous menons.

L'OPAH-RU 2018-2023 a pris fin au 31 janvier 2023. En considération des résultats très positifs obtenus sur la période antérieure, il est projeté de renouveler le dispositif. Selon les détails figurant en note explicative de synthèse. Le projet de convention de l'OPAH-RU 2023-2028 fixe les nouveaux objectifs qualitatifs et quantitatifs ainsi que les enveloppes financières que les signataires devront mobiliser pour la mise en œuvre de ce programme durant 5 ans. Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention correspondante annexée à la présente délibération.

M. ETCHEGARAY : Vous avez eu raison de ne pas vous tenir au résumé car ce serait, franchement, ne pas être au niveau de l'enjeu que représente cette OPAH-RU nouvelle génération.

M. ESTEBAN : Merci M. LACASSAGNE pour toutes ces précisions. Or, la commune a besoin de logements sociaux en location PLAI et PLAUS pour répondre aux attentes de la population des quartiers. Ainsi ce que l'on entend par logement en acquisition sociale BRS s'adresse à la classe moyenne voire supérieure. En effet, il convient de déterminer à qui s'adressent les logements sociaux, car tous n'étant pas similaires. J'ai tout simplement repris vos propos, M. ETCHEGARAY, lors du dernier Conseil municipal, et j'abonde complètement avec ce que vous aviez dit. En effet le Prissé n'est pas l'objet de la délibération, M. LACASSAGNE. Vous avez exposé un plan ambitieux et intéressant, je ne conteste pas, sauf, peut-être, sur le Prissé. On parle de 45 % de logements sociaux, 55 % laissés à la promotion immobilière, notamment Alday. Mais il faut savoir, si on en croit l'article de presse, que 70 logements sont concernés par le locatif et 85 en acquisition BRS. Or là, nous ne sommes pas du tout dans l'axe du PLH qui prévoit deux tiers de locatifs et un tiers en acquisition sociale. C'est simplement pour resituer un peu le débat sur le logement. Au sujet de l'OPAH, mon intervention concerne les trois délibérations, elle sera assez rapide. Le principe général de l'OPAH est important pour une ville ancienne comme Bayonne. Elle concerne la nouvelle convention avec l'ANAH et d'autres opérateurs institutionnels et associatifs, au-delà du patrimoine qui est un point majeur, cette délibération concerne le logement principal à l'année, également enjeu majeur, vous l'avez très, très bien rappelé. Les subventions municipales, encore une fois, lors de ce Conseil municipal, sont importantes. Elles vont s'élever à 378 000 €. La délibération concernant la convention entre la Ville de Bayonne et l'Agence de l'habitat, ainsi que d'autres partenaires, porte sur le périmètre ancien concerné, que l'on connaît, avec des objectifs de réhabilitation et de mode de logements, une question portant sur le pilotage d'un projet de convention qui nous est soumis, mais qui, cependant, ne prévoit pas de bilan à venir sur le devenir du logement et surtout aucun contrôle des personnes qui ont bénéficié de subventions. Non pas un contrôle sur les versements et facturations, ceci existe, mais un contrôle sur l'objectif premier qui s'articule autour du logement principal. En effet, les populations changent. Combien de rénovations de logements ont entraîné des changements de propriétaires ? Combien de rénovations de logements et le cours de la vie a entraîné également des changements de locataires ? Quelle est l'affectation des logements au bout de la durée de résidence principale fixée par le règlement ? Est-ce que l'action menée par la Ville est axée sur l'installation dans la durée d'une population dite populaire et on sait ici que la rénovation urbaine peut aller à son encontre, parce qu'elle prévoit notamment une liberté des prix de location en fonction du montant des aides. C'est à dire que les aides non-conventionnées sont souvent un fiasco dans nombre de villes pour loger les populations à revenus moyens et très faibles. Ainsi, bien que je trouve cette convention intéressante, pour fixer une telle stratégie, axée sur le logement, que l'on pourrait appeler populaire, dans la durée en centre-ville, il serait nécessaire d'avoir une évaluation de la politique publique et de ses objectifs à venir. Et pourquoi pas, à côté de la Boutique du patrimoine, ne pas constituer la Boutique de la location à l'année. Cela pourrait être une idée que vous soumettez.

Etxebizitzak berritzeko, bai Baionako hiriaren itxurarako eta segurtasunarako, eta bai jendeak aterbetzeko, erabaki horiek inportanteak dira, ez da dudarik hemen. Baina gaur egungo etxebizitzaren arazoak kontutan hartuz, orain arte eta gerorako ebaluaketa publiko bat ez agertzea ANRUrekiko konbenio honetan, huts bat da nere ustez, baita eta kontrol sistema bat ez agertzea.

Je ne suis pas opposé à l'idée générale de la convention, vous l'aurez compris, mais, par principe, je m'abstiendrai car elle est incomplète en termes d'évaluation de politique publique, de la location à l'année, des couches modestes et moyennes, des personnes seules, âgées, des jeunes familles, des familles monoparentales dont on sait très bien qu'elles sont particulièrement importantes à Bayonne. Je vous remercie.

M. ETCHEGARAY : Merci M. ESTEBAN pour votre intervention, qui pose des éléments problématiques. Alain LACASSAGNE va vous apporter des éléments de réponse.

M. LACASSAGNE : Oui, M. ESTEBAN. Par rapport au bail BSR, Bail Réel Solidaire : il fait savoir qu'il s'adresse à une population qui est inférieure au niveau du PLS. En effet, pour accéder au BRS, il faut avoir un revenu maximum de 4 000 €. Le PLS c'est un niveau de logement social qui est sur le haut, et le revenu maximum d'une famille de deux enfants ne doit pas dépasser 4 800 €. Le BRS est donc en dessous du PLS, qui est lui-même un logement social. C'est pour cela que le BRS est compté comme logement social, car il permet de faire du parcours résidentiel. Peut-être qu'il n'est pas ouvert à tout le monde, mais il permet, à ceux qui le souhaitent, d'acquérir le logement social avec tous les éléments que vous connaissez par rapport au BRS, avec toutes les clauses anti-spéculatives et tous les moyens nécessaires d'accompagnement si les personnes rencontrent des difficultés dans leur parcours de vie dans les dix années qui suivent.

Par rapport au Prissé, effectivement, nous avons 45 % de logements sociaux parce que, justement, le BRS compte dans le logement social. Par rapport au prix de sortie, nous avons demandé, et Monsieur le Maire a demandé expressément, à ce qu'il y ait aussi des prix de sortie maîtrisés. On aura effectivement des prix capés pour une frange de livres et une autre frange de livres pour éviter l'explosion des prix qu'on rencontre à Bayonne et ailleurs, vous l'avez entendu aussi en Conseil communautaire. Je ne sais plus si à Briscous ou dans quelle autre commune, mais il y a eu des prix de sortie à 4 600 € du mètre carré, ce qui devient impossible. Nous souhaitons être en dessous car nous souhaitons maintenir les populations qui travaillent ici pour éviter tous les déplacements et tous les bouchons qui se produisent le matin et le soir, et pour que les gens qui travaillent ici puissent se loger ici dans de bonnes conditions. Par rapport au périmètre ancien, je ne vais pas rentrer dans le détail, parce que nous avons fait une Commission stratégie urbaine et on en refera, et là nous serons en capacité de répondre à l'ensemble de vos questions. Dans le cadre du PNRQAD, à chaque fois qu'on peut conventionner du logement, on le fait. Il se trouve que nous avons des opérations dites Malraux qui sortent sur des immeubles avec six logements où on essaie à chaque fois de négocier pour que sur ce nombre de logements il y ait un pourcentage de logements conventionnés, par exemple deux sur six, qui s'adressent à des populations et toutes les classes qui en demandent. Christine LAUQUÉ en sait quelque chose car elle reçoit énormément de personnes, des personnes qui n'ont souvent pas de revenus et qui souhaitent avoir un logement. En ce moment il y a beaucoup de cas de familles qui se séparent et on a une demande multiple et incommensurable de logements de petite surface pour pouvoir accueillir les familles séparées.

M. BERGÉ : C'est en réaction à ce qui vient d'être dit et à l'article que nous avons eu l'occasion de lire sur le Prissé. En effet, les prix m'ont étonné. Quand on parle de prix raisonné, il s'agit de 4 000 € le mètre carré. 240 000 € le 60 mètres carrés, 320 000 € le 80 mètres carrés. Pour du prix raisonné, je trouve cela particulièrement élevé. Si on veut que le marché privé s'adresse à une certaine population, qui peut payer ce prix ? Ce n'est pas si raisonné que cela, car le prix moyen aujourd'hui c'est 4 600 € du mètre carré. Quand on dit que l'on fait une opération à 4 000 € le mètre carré, ce n'est pas très raisonné ni très raisonnable. C'est à dire que, hormis les 40 % de logements sociaux, les autres lots vont s'adresser à des gens qui ont des moyens supérieurs aux catégories qui sont le plus en difficulté pour acquérir des logements. Je trouve le prix raisonné à 4 000 € le mètre carré pas très raisonné ni très raisonnable.

M. LACASSAGNE : Je n'ai pas d'éléments particuliers à vous donner, en sachant qu'il est nécessaire de faire des équilibres d'opérations, compte tenu du coût de l'opération qui va sortir demain, je vous rappelle qu'on est en bas carbone, économie d'énergie, chaufferie collective bois, récupération des eaux pluviales, structures utilisant du bois et des matériaux biosourcés. Il est vrai que nous avons demandé une certaine exigence et, à un moment, ces exigences vont permettre, par rapport aux prix de sortie, de faire aussi des économies d'énergie sur l'ensemble des charges. En voyant tous les prix de sortie des logements, puisque nous avons un observatoire à l'Agglomération, qui s'appelle l'Oiseau, toutes les opérations sortent presque au-delà de 4 600 €, voire 5 000 €, 5 500 €, et d'autres opérations sont bien plus chères. Nous avons donc essayé de nous situer en dessous de l'opération. À noter que nous avons demandé pour le livre qu'il y ait des clauses anti-spéculatives et qu'il y ait un pourcentage de 80 % de propriétaires occupants, c'est aussi une de nos demandes.

M. BERGÉ : J'entends. Il me semble que la clause anti-spéculative est de dix ans : c'est très court. Nous pouvons imaginer qu'il y aura des culbutes qui seront faites. Le coût de l'opération est, vous dites, « élevé », on aurait pu sortir des prix malgré tout. On ne peut pas parler de coût raisonné pour la population dans cette opération, le foncier n'a pas coûté très, très cher. J'entends qu'il faut monter une opération, mais quand on communique en direction de la population en leur disant qu'on est en train de faire des logements sociaux pour vous, des logements autour de 40 % et des logements raisonnés à 4 000 € le mètre carré, je peux vous dire qu'à ce prix beaucoup de Bayonnais ne trouveront pas de logements pour eux. Même sur ces opérations que l'on maîtrise du début à la fin, cela pose donc des problématiques car nous ne proposons pas de solutions aux catégories et classes moyennes de notre territoire, c'est une réalité. Il y a un côté de cette opération qui est extrêmement positif et que nous avons accompagné, en effet nous avons voté pour, depuis le début, pour l'opération du Prissé. J'ai découvert les prix et l'argumentaire après, en lisant l'article de presse, et j'ai été choqué par le vocabulaire utilisé. C'est là où je me suis référé au prix moyen du marché qui est de 4 600 € à Bayonne. Nous ne sommes donc pas sur des opérations particulièrement bienveillantes pour le portefeuille des catégories qui veulent se loger sur le territoire dans ce type de logement.

M. ETCHEGARAY : Que cela soit trop cher, c'est tout à fait évident. C'est pour cela que, les uns et les autres, nous cherchons des solutions. C'est pour cela que, on vient à l'oublier, l'OPAH, qui est l'objet de la délibération, est un très bon outil pour combattre ce type

d'évolution spéculative. Madame la Maire de Bardos, au dernier Conseil communautaire de samedi dernier, est venue dire qu'à Bardos le prix de sortie d'une opération dont était de 4 300 € le mètre carré. Madame la Maire d'Hasparren parle d'opérations à plus de 4 000 € le mètre carré qui sont en train de se préparer. Évidemment, ce n'est pas acceptable. Il nous faut travailler, chacun à son niveau, ici au niveau de la Ville, et l'Agglomération travaille par ailleurs au regard de ses compétences. Henri GRENET avait souhaité commencer comme cela, la première OPAH datant de 1979. M. LACASSAGNE nous disait que nous étions à la neuvième OPAH : il y a peu de villes qui en ont consommées autant que la ville de Bayonne. C'est très bien. Il faut reconnaître qu'il y a une constance, quels qu'ils aient été les gouvernements et les présidents qui se sont succédés. Il y a une politique constante en matière d'amélioration de l'habitat et concernant la politique de l'Agence nationale d'amélioration de l'habitat, qui est une émanation de l'État. C'est tant mieux car il s'agit d'une opération qui doit se faire au long cours. Je vous donne juste un chiffre, qui a été donné par M. LACASSAGNE il y a quelques instants, que c'est 11 millions d'euros, presque 12, seront mobilisés par l'État via l'ANAH représentent des fonds qui nous viennent pour mettre en place notre politique de l'habitat dans le centre historique. Je crois tellement à l'efficacité de ce type de dispositif, encore une fois initié par Henri GRENET la première fois, que je l'ai proposé à mes collègues de l'Agglomération de mettre en place une OPAH multisites, parce que le plus souvent les OPAH sont dans les villes et en particulier dans les parties de villes. Nous avons pu obtenir de l'ANAH une OPAH multisites. Je regrette qu'il y ait moins de dix communes sur les 158 qui ont trouvé de l'intérêt à accepter cette proposition. Je constate simplement qu'à Bayonne, depuis 1979, si on prend tous les OPAH qui se sont suivies et si on ajoute celle qui vient d'être présentée par M. LACASSAGNE, c'est 2 000 logements depuis 1979 que nous aurons rénovés dans le centre historique, avec des niveaux de subventions de l'État qui sont ceux que je viens de donner. Évidemment le chiffre de 12 millions est pour toute la durée de l'OPAH, de 2023 à 2028. Les 250 rénovations de cette OPAH ajoutées aux 1 750 nous avons déjà effectuées font 2 000 logements. Bon, ce n'est pas à l'échelle de la gravité de la situation et des problèmes quantitatifs auxquels nous sommes confrontés. Si c'est la question, et M BERGÉ a profité de l'occasion pour en parler, je comprends tout à fait. Ceci étant, et vous le dites, c'est plutôt une démarche positive. Est-ce que cela peut tout régler ? Cela ne règle pas tout, mais ce qui est intéressant c'est que l'État nous apporte des subventions extrêmement importantes, pourvu qu'on rentre dans cette fourche, ce qui est compliqué mais on y arrive. Le deuxième avantage c'est que les prix qui sont pratiqués dans ces loyers, vous l'avez dit, M. LACASSAGNE, sont conventionnés, la plupart du temps. Or, ces loyers conventionnés, on les appelle souvent, dans le jargon de l'habitat, des logements sociaux « de fait » parce qu'ils sont rarement plus élevés que les loyers qui sont pratiqués dans nos cités, tout en étant en centre-ville, et souvent dans des immeubles bien rénovés. Même si cela ne dure que neuf ans. D'ailleurs, vous dites que la clause anti-spéculative ne dure que dix ans, mais la jurisprudence ne permet pas d'aller au-delà, et c'est bien malheureux. On a un état de droit qui est ce qu'il est, et alors on fait ce qu'on peut. Au-delà de neuf ans, le propriétaire peut prendre sa liberté, mais ce qui avait été constaté dans une étude qui avait été faite il y a quelques années, c'est que les gens qui ont pratiqué des loyers conventionnés, n'augmentent pas les loyers ou en tout cas pas de manière significative. Ce constat avait été fait par nos services à l'époque. Alors non, on n'est pas à l'échelle parce que la question du logement ne relève pas que de notre petite commune, car on reste une commune parmi d'autres. Il y a la compétence de la Communauté

d'Agglomération qui fait le maximum de choses qu'elle peut, dans ses limites aussi. Ils nous manquent des leviers fiscaux et des interdictions : il nous manque une véritable loi sur le logement. Je suis personnellement très déçu que le précédent mandat Macron ait terminé sans qu'on ait une véritable loi. Je trouve qu'au niveau de la politique du logement, on n'est pas au rendez-vous des difficultés que nous avons. Je suis déçu, mais je ne suis pas certain qu'on ait fait mieux avant. De ce point de vue nous avons néanmoins un vrai problème à régler dans ce pays. On appelle de nos vœux une véritable politique de différenciation pour permettre aux territoires qui sont en zone tendue, et nous y sommes, évidemment. Vous savez que tous les chiffres sont catastrophiques. Nous sommes dans une situation qui est pire que celle de Nice Côte d'Azur, nous sommes pires que Paris sur bien de sujets. Nous constatons que l'on est en situation de pression foncière considérable et que nous n'avons d'autres outils juridiques que des outils de droit commun, et le droit commun ne suffira pas. Il nous faut un droit spécial, il faut reconnaître la spécificité de notre situation, je ne dis pas de notre peuple. Je vais donc proposer cela au Congrès des Maires et au nouveau Ministre du Logement. Toutefois, les solutions spécifiques au territoire, surtout quand on est du Pays basque, sont mal accueillies. La dernière personne qui avait proposé cela était Jean-Félix Acquaviva, le député de Haute-Corse. Vous pensez bien que le fait que les voix du Pays basque et de la Corse demandaient la même chose paraissait suspect, alors que ce n'était pas l'identité de ces territoires qui était en cause mais la situation dans laquelle on se trouve les uns et les autres. Ce n'est pas pour m'excuser que je dis cela, M. BERGÉ. Vous avez pris l'exemple du dossier du Prissé, qui pour moi reste exemplaire, M. LACASSAGNE n'a d'ailleurs pas eu le temps de développer. Car 45 % de logements sociaux dans une ville qui a déjà près de 30 % de logements sociaux, si vous ajoutez les loyers conventionnés, dont je vous parlais il y a un instant, on est plutôt sur 33 % ou 35 % de logements sociaux ou à caractère social. Nous faisons ce qu'aucune commune de notre Agglomération ne fait, c'est-à-dire de sortir, même si nous dépassons les 30 % de logements sociaux, des opérations à 45 % de logements sociaux à chaque fois. Maintenant vous dites qu'il y a une partie libre, oui : il faut bien trouver l'équilibre de l'opération. Comme nous disions tout à l'heure, on est dans un pays qui ne sait pas trop y faire. Concernant la loi de l'offre et de la demande, il nous faut un outil législatif nouveau. Il faut l'inventer et ce sera quelque chose dans la rupture par rapport au droit de propriété inviolable, sacré, défendu par notre Constitution. Dans le passé, on a su trouver des réformes et il faut aujourd'hui être plus courageux dans ce domaine. On parlait du centre historique avec cette OPAH qui concerne aussi Saint-Esprit, comme l'a spécifié M. LACASSAGNE, alors que les précédentes concernaient plutôt le Petit et le Grand Bayonne. Nous considérons que le premier quartier a la même problématique que les deux derniers.

Mme CAPDEVIELLE : Juste une petite remarque qui n'est pas politicienne, mais qui se veut réaliste. Vous pourriez rappeler à vos amis parlementaires qui appartiennent à votre famille politique, locaux et autres, qui sont majoritaires, qu'ils peuvent aller voter quand des parlementaires comme Iñaki Echaniz, par exemple, présentent dans les lois de finances des amendements très concrets qui s'adaptent à notre territoire, pour les zones tendues, qu'il s'agisse des résidences secondaires ou de la fiscalité. De même pour les amendements déposés par le Sénateur Brisson. Qu'ils n'aillent pas à la cantine ou à la buvette et qu'ils ne s'abstiennent pas. Ils peuvent aller voter, parce que si on avait le soutien de nos parlementaires locaux, en tout cas des deux, des cinquième ou sixième circonscriptions, sur

des amendements courageux qui sont portés par la Gauche, c'est-à-dire par notre jeune et nouveau député de la quatrième circonscription, on n'en serait pas là. Max Brisson développe beaucoup d'amendements et il faut soutenir les parlementaires qui font des efforts, car leurs propositions sont travaillées et conformes à ce que vous dites. Vous appelez de vos vœux des réformes législatives, mais quand l'occasion se présente, dites à vos amis de sauter sur l'occasion et d'aller voter.

M. ETCHEGARAY : Croyez-vous que je ne l'ai pas fait ?

Mme CAPDEVIELLE : Il faut être plus abouti, vous êtes un bon plaideur normalement.

M. ETCHEGARAY : Sûrement pas, la preuve. Je n'ai pas réussi, mais je suis tout aussi marri que vous.

ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Abstention : 1, M. ESTEBAN

8. Mise en œuvre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) 2023-2028 sur le centre ancien - Mission de suivi-animation du dispositif - Lancement de la consultation et signature du marché (rapporteur : Alain Lacassagne)

M. LACASSAGNE : Il s'agit de la mission de suivi-animation du dispositif et du lancement de la consultation et signature du marché. Selon les éléments figurant en note explicative de synthèse, il est proposé de confier la mission de suivi-animation des actions prévues par le projet de convention d'OPAH-RU 2023-2028 à un opérateur spécialisé. Cette prestation, estimée à 1 500 000 € HT sur 8 ans, donnera lieu à un appel d'offres ouvert européen. Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à lancer la procédure de mise en concurrence et à signer le marché correspondant.

ADOPTE A L'UNANIMITE

9. Attribution de subventions communales pour l'amélioration de l'habitat ancien, préservation et valorisation du patrimoine. (rapporteur : Emilie Larroze-Francezat)

Mme LARROZE-FRANCEZAT : Au regard des éléments figurant dans la note explicative de synthèse, il est demandé au Conseil municipal d'approuver l'attribution de 325 500 € de subventions dans le cadre de l'OPAH-RU 2018-2023 du centre ancien de Bayonne, d'approuver l'attribution de 53 402,65 € de subventions dans le cadre du règlement d'intervention municipal en faveur des travaux de préservation et valorisation patrimoniale en centre ancien, d'autoriser le versement desdites subventions aux pétitionnaires une fois les travaux réalisés sous réserve du respect des conditions prévues par les règlements correspondants et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions nécessaires avec ceux-ci.

ADOPTE A L'UNANIMITE

DIVERSITÉ ET ÉGALITÉ DES DROITS

10. Semaine de la Diversité 2023 (rapporteur : Déborah Loupien-Suarès)

Mme LOUPIEN-SUARÈS : Bonsoir chers collègues, ce rapport a pour objet la Semaine de la Diversité et de l'Égalité des Droits, et en particulier la Semaine de la Diversité 2023. Comme vous le savez, depuis sept ans à présent, Bayonne a toujours accueilli la Semaine de la diversité, avec pour objectif de souligner la diversité et promouvoir les valeurs d'égalité et tolérance et solidarité qui contribuent au bien vivre ensemble dans notre ville. On a une programmation très riche à nouveau cette année. Les projets de 43 associations ont été retenus par un comité de sélection pour cette septième édition. Je vous invite à noter que la manifestation va se dérouler du 1er au 11 mars prochain. Aussi, il est proposé d'attribuer à 19 des associations participantes une somme total de 27 413 € de subventions pour permettre la réalisation de cette manifestation.

M. ABADIE : Effectivement je participe à cette commission et je tenais à remercier Déborah LOUPIEN-SUARES et Virginie DIRIBARNE notamment qui travaillent sur cette Semaine de la Diversité qui est effectivement de grande qualité et qui implique nombre d'écoles et l'association. J'en suis ravi, sauf peut-être du budget. Il a en effet fallu aller chercher 6 000 ou 7 000 € supplémentaires, car 20 000 € c'est insuffisant. Je profite donc de cette thématique qui parle de tolérance et solidarité pour aborder un point d'actualité que nous n'avons pas encore abordé. C'est la toute récente annulation par le Tribunal administratif de ce fameux arrêté municipal pris en septembre 2020 par vous, Monsieur le Maire, autour du périmètre du centre-ville. C'est une belle thèse car le tribunal a considéré que le trouble public n'était pas caractérisé et que les requérants étaient fondés à invoquer le caractère non-nécessaire et disproportionné des mesures édictées par l'arrêté attaqué. En clair un arrêté anti-SDF qui les envoyait dans les quartiers populaires et qui ne résolvait absolument rien sur le fond, me semble-t-il. Nous l'avons dénoncé à l'époque en faisant un *sitting* devant la mairie, avec nos chiens peluches. Nous ne sommes pas peu fiers que les juges nous aient donné raison face à ce dispositif que nous considérons stupide, qui plus est était difficilement applicable. Nous en profitons pour remercier les requérants. Pour le reste, par rapport à ce public en grande précarité, il manque toujours des places en Pays basque Nord, sur le BAB, à Bayonne pour les sans-abris. Ene Tokia (20 places) n'est ouverte que quatre mois sur douze et elle est fermée en journée, idem Ma Nuit à Anglet et le Centre équestre à Biarritz. Il y a effectivement, par rapport à la mise à l'abri, au plan hivernal et sur la question du grand froid, un dispositif qui a été mis en place six jours fin janvier à Lauga, puis renouvelé un peu plus tard jusqu'à hier à Sainte-Ursule, qui semble apparemment être renouvelé jusqu'à lundi. Les informations que nous avons à ce sujet sont assez confuses. On remercie bien sûr les associations et les bénévoles qui accueillent les sans-abris avec l'aide de certains travailleurs sociaux, notamment ceux d'Atherbea, et qui font ce qu'ils peuvent. Toutefois, nous savons qu'ils ne sont pas assez nombreux et souvent en souffrance, et que surtout, il manque une coordination de toutes ces associations. Que pourrait faire la mairie, ou le CCAS éventuellement ? Il y a, en tout cas, une nécessaire coordination de la distribution alimentaire. Il y a la Commission solidarité à laquelle nous avons décidé de ne plus participer et qui pour nous ne remplit pas ses fonctions, qui est fermée à toutes ces associations. Aucun objectif, aucune feuille de route et, à fortiori, aucune évaluation. Il s'agit pour nous d'un aspect

révélateur de votre majorité qui, d'après nous, fait le service minimum sur ce sujet, la question sociale n'étant pas vraiment son ADN. Pour terminer, l'analyse des mouvements sociaux qui est obligatoire à chaque début de chaque mandature et qui pose un portrait social de la population bayonnaise va être prochainement discutée au Conseil d'administration du CCAS. Que va faire la majorité municipale de ce dossier conséquent ? Nous pensons que c'est une bonne question.

M. ETCHEGARAY : Vous me laissez sans voix. Je me demandais si vous vous adressiez à moi ou à mes collègues. Mais surtout pas à nous, à moi et à mes collègues qui m'entourent, qu'il faut demander cela, surtout pas à nous. Vous êtes à côté de la plaque. Il faudrait que vous veniez, à la fin de la séance, avec Mme LAUQUÉ et moi, nous irons là où nous avons décidé, contre l'avis de certaines associations que vous avez citées, d'ouvrir un accueil, alors même que nous ne sommes pas dans le Plan Grand Froid. Il paraît d'ailleurs qu'il est activé à partir de mois cinq degrés. Le préfet que j'ai appelé m'a dit que nous n'étions pas tenus d'ouvrir des établissements ou un local pour pouvoir accueillir. J'ai posé la question non pas pour demander l'autorisation d'ouvrir, mais pour savoir si l'État apporterait un soutien financier : que nenni ! Si nous ne sommes pas dans le grand froid, s'il ne fait pas moins cinq degrés, on considère qu'il ne fait pas froid. Alors vous viendrez et vous verrez qu'on accueille de dix jusqu'à seize personnes. Avec Mme LAUQUÉ et avec un de nos agents, Philippe BONNELASBALS, qui a la responsabilité de ce lieu, j'ai demandé à la Communauté d'Agglomération, même si l'on accepte que cela se passe à Bayonne, que ce soit l'ensemble de la Communauté du Pays basque qui vienne apporter le financement qui est nécessaire, parce que nous avons un agent de sécurité qui vient et reste toute la nuit, nous avons des personnes de la Croix Rouge qui apportent aussi leur contribution. Nous assurons tout cela. Je me demande donc si vous parlez de Bayonne. « L'arrêté anti-SDF », je vais vous en parler. Vous avez décidé d'appeler cela « anti-SDF » et quelques journalistes, très peu regardants, ont écrit ce que vous disiez, à savoir que c'était un arrêté « anti-SDF », alors que ce mot SDF ne figure nulle part dans l'arrête en question. En le qualifiant ainsi, vous êtes dans la polémique et la presse aussi. Écoutez, pourquoi pas, continuons comme cela. Cet arrêté a été annulé, vous savez pourquoi ?

M. ABADIE : 0Intervention hors micro.

M. ETCHEGARAY : Il faut que vous le lisiez aussi. Vous viendrez avec moi au centre de Sainte-Ursule et je vous ferai lire aussi ce jugement qui vient dire ceci : « la ville de Bayonne ne présente pas de dossier en défense. » On a tout simplement considéré que l'ancien arrêté, figurez-vous qu'il existait un ancien arrêté, qui ne s'appelait pas anti-SDF et qui avait quasiment vingt ans, suffisait à disposer des pouvoirs juridiques dont on a besoin pour pouvoir mettre fin à des *sittings* qui se trouvent devant un certain nombre d'entrées de commerces de notre ville. Vous voyez très bien de quoi je veux parler. Les Bayonnais et les gens qui habitent en centre-ville voient très bien de quoi je veux parler car ils se plaignent de ces situations et viennent nous dire qu'il faut mettre un terme à tout cela. La police municipale fait ce qu'elle a à faire et elle peut le faire sur la base de l'ancien arrêté. Ce qui est vrai c'est que le nouvel arrêté introduisait, et c'est pour cela qu'il a été suspendu, un sujet concernant la musique, qui concernait l'interdiction de jouer de la musique à certains moments de la journée etc. Il faudra voir avec les habitants du centre-ville s'ils trouvent agréable que la musique continue de se

développer dans cette ville, sur les places, à n'importe quelle heure du jour ou de la nuit. Je crois qu'on sera tous d'accord là-dessus. Si la question sociale n'est pas dans notre ADN, M. ABADIE, pourquoi nous proposer, avec Madame la première adjointe, dans quelques minutes, que la subvention au CCAS soit portée à 3 100 000 €, alors que dans les communes voisines elle est de beaucoup moins, même pas du tiers. Ce chiffre a augmenté de manière considérable ces dernières années, ce qui est normal, compte tenu de la situation de précarité de notre population. On ne fait que des choses normales, mais qu'on ne nous dise pas qu'on ne fait pas ce qu'on a à faire. Cette préoccupation qu'on a vis-à-vis des personnes qui sont dans la rue on l'a aussi vis-à-vis des migrants. Personne, d'ailleurs, ne vient plus nous faire des reproches par rapport à ce qu'on fait : on gère la situation, alors que 30 000 migrants sont passés. On ne me pose même plus la question, comme s'il n'y avait plus le sujet des migrants à Bayonne. Au moment où je vous parle, il y en a 30 ou 70 qui viennent à Bayonne etc. Ce devoir d'humanité est tel, à mon avis, que je considère qu'il faut le partager avec l'État. Nous faisons un procès à l'État pour nous rembourser des frais que l'on a pour assurer ce que l'on estime être notre mission humanitaire. On peut nous dire tout ce que l'on veut, sauf cela. Je le dis avant que Mme LAUQUÉ s'étrangle, parce qu'il y a de quoi s'étrangler.

Mme LAUQUÉ : C'est vrai M. ABADIE que j'ai l'impression que vous posez toujours les mêmes questions et que j'ai l'impression de rabâcher à chaque Conseil municipal les mêmes sujets. Pourtant, on sait que l'on peut faire toujours plus et nous faisons à chaque fois un peu plus. Nous ne pouvons pas, tout d'un coup, tous changer, ni vous ni nous. Parmi toutes les questions que vous posez à chaque fois, vous avez oublié la bagagerie, dont les travaux sont faits par l'Agglomération. Pour l'instant les bénévoles ne peuvent pas se charger de l'organisation de cette bagagerie. Atherbea va nous proposer une solution fin février. Parce nous ne travaillons peut-être pas avec les associations, comme vous dites, mais sachez que sur la ceinture Sud nous avons essayé de travailler avec les associations, ce qui n'est pas toujours simple non plus, ni pour vous ni pour nous. Je finirai avec la Commission solidarité, nous avons compris que vous ne veniez plus, je trouve cela très dommage parce que la dernière fois c'est Françoise BRAU-BOIRIE qui a parlé d'un sujet qui vous aurait certainement intéressés, donc je déplore que vous ne veniez pas à cette Commission, c'est très dommage.

M. ABADIE : Qu'on fasse une vraie coordination avec toutes ces associations, je reviendrai sur ce sujet. Pour le CCAS, cela tombe bien car nous allons intervenir tout à l'heure sur le niveau de subvention municipale et le comparatif entre 2022 et 2023. Pour le reste, par rapport aux migrants, je suis le premier à avoir reconnu, Monsieur le Maire, la juste intervention au niveau du Centre d'accueil et de transit. Nous l'avons sollicitée et nous l'avons valorisée dans cette instance même.

M. ETCHEGARAY : C'est la même chose, si on a un peu d'humanité, c'est pour tout le monde.

Mme HERRERA-LANDA : On va quand même se féliciter de l'ouverture de la bagagerie prochainement. Cela devait être fait avant fin 2022, vous vous étiez engagés, ce sera en 2023.

M. ETCHEGARAY : Oui, on s'était engagé, c'est vrai.

M. BERGÉ : Et vous comptez prendre un nouvel arrêté ou c'est bon ?

M. ETCHEGARAY : Non, on n'en a pas besoin. On n'est pas allé devant le tribunal...

M. BERGÉ : Donc la première fois c'était juste de la communication ? S'il n'y en a pas besoin c'était juste de la communication pour ces fameux gens qui ne veulent pas avoir des gens devant chez eux. On comprend que c'est un arrêté de communication, donc il ne serait à rien, on est bien d'accord. Merci.

M. ETCHEGARAY : Il faut quand même le défendre jusqu'au bout, quand on attaque l'arrêté sur le paiement des fêtes, c'est ne pas s'intéresser à cela, car ce n'est pas très intéressant... Cet arrêté sur le paiement des fêtes avait été validé par la Cour administrative de Bordeaux. Je le dis ici, si la presse veut en parler, elle en parlera, mais ce n'est pas très grave. L'essentiel c'est que les fêtes de Bayonne se poursuivent grâce au fait qu'elles soient payantes, malgré les recours qui ont été formés, à l'initiative de gens très proches de vous Mme CAPDEVIELLE. Quand vous parlez de recours qu'on perd ou qu'on gagne, on gagne ou on perd, ça dépend.

Mme CAPDEVIELLE : Vous l'avez dit, c'est quand même très étonnant que vous n'ayez pas déposé de mémoire en défense. D'un côté vous faites voter, vous affichez et d'un autre côté vous n'allez pas jusqu'au bout en défendant...

M. ETCHEGARAY : Vous savez, quand on dit qu'on fait des « arrêtés anti-SDF », ce n'est pas très agréable, j'ai un peu de résistance. Je peux comprendre un certain nombre de choses mais franchement, avec la complicité de quelques-uns, qui se font l'écho de tout cela, il ne me semble pas sérieux de qualifier cet arrêté d'anti-SDF. Je vous dis que nous nous ne sommes pas défendus dans le tribunal puisqu'il existait un arrêté précédant et que dès l'instant que cet arrêté a été invalidé, annulé, le précédent continue à s'appliquer, et cela nous suffit. Aujourd'hui, si vous prenez un arrêt qui dit qu'il ne faut pas s'installer en face de grandes surfaces ou les petits commerces du centre-ville, cela signifie forcèrent en vouloir aux SDF. Écoutez, c'est en vouloir aux personnes qui décident de se coucher, s'asseoir, toute la journée devant des entrées d'activités. Mettez-vous à la place des commerçants. Moi, je les entends, et en disant cela, je ne pense pas avoir un discours qui porte atteinte à l'intérêt de ces populations. Je vous dis par ailleurs qu'on fait le maximum pour accueillir tous ceux qui sont dans la rue. Il n'y a pas de contradictions. Si vous étiez aux affaires, vous feriez la même chose. C'est peut-être pour ça que vous ne pouvez y être.

Mme CAPDEVIELLE : Donc vous admettez le jugement rendu par le Tribunal administratif de Pau, vous estimez qu'il est juridiquement fondé.

M. ETCHEGARAY : On ne va pas faire appel.

Mme CAPDEVIELLE : Vous n'allez pas faire appel, donc vous considérez que...

M. ETCHEGARAY : Je ne considère rien du tout. Je considère qu'on n'en avait pas besoin car on avait déjà un arrêté et que ce dernier, après l'avoir fait analyser, permettait de prendre les décisions que nous entendions prendre. Ce n'est pas la peine de soulever à nouveau le lièvre, ce n'est pas un problème. Comme ça on ne pourra pas dire, dans toute la presse, que le Maire de Bayonne prend des arrêtés anti-SDF.

Mme CAPDEVIELLE : La presse est libre, vous savez. Le principe de liberté de la presse est un principe constitutionnel. Les journalistes font leur travail

M. ETCHEGARAY : Mais ce n'est pas interdit à un journaliste d'aller regarder si un arrêté parle de SDF ou pas. La liberté de la presse n'interdit pas l'objectivité. Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

ENFANCE - JEUNESSE - EDUCATION

11. Approbation d'un nouveau schéma directeur petite enfance (2023-2026) **(rapporteur : Jennifer Mothes)**

Mme MOTHES : Celles et ceux qui avaient assisté à la dernière Commission éducation ont déjà pu constater le plaisir que nous avons, Christine MARTIN-DOLHAGARAY et moi à vous présenter ce beau bébé. Je dis beau bébé car il est le fruit d'un travail collaboratif avec les familles, les partenaires institutionnels et les professionnels de la petite enfance qui font qu'aujourd'hui on peut présenter un projet qui part sur trois axes majeurs : augmenter la capacité d'accueil sur la ville de Bayonne, préserver l'accueil individuel et soutenir la parentalité. Trois projets qui répondent vraiment à des ambitions que nous avons envie de porter pour la Ville.

Dès 2015, la ville de Bayonne a souhaité doter le territoire d'une politique ambitieuse et stratégique sur le champ de la petite enfance en réalisant une étude de besoins « Bilan et perspectives » qui a permis de définir les orientations du schéma directeur 2016-2020. Ce premier schéma a permis d'engager des changements majeurs venant structurer la politique petite enfance et le service aux familles. Alors que ce schéma est arrivé à échéance en pleine crise sanitaire, la Ville a réaffirmé l'importance de poursuivre sa politique « petite enfance parentalité » en engageant son renouvellement au moyen d'un diagnostic approfondi. Le nouveau schéma élaboré sur la période 2023-2026 intègre les principaux enseignements du diagnostic de territoire et répond aux enjeux identifiés en définissant trois axes stratégiques, déclinés en 10 fiches actions, tels que détaillés en note explicative de synthèse. En conséquence, il est demandé au Conseil municipal d'approuver les orientations et préconisations du schéma directeur de la petite enfance définies pour les années 2023-2026 et explicitées dans le document annexé au présent rapport.

M. ETCHEGARAY : Merci Mme MOTHES pour cette présentation.

M. ESTEBAN : Le schéma directeur de la petite enfance balaye les orientations continues et parfois nouvelles, notamment sur l'aide à la parentalité. Il y a un constat de manque de places de crèche et le nouveau schéma directeur en prévoit justement. C'est un problème sensible ici

à Bayonne et ailleurs. Est-ce que nous aurons annuellement un bilan de la création de places pour que nos concitoyennes et concitoyens sachent quels seront les taux d'ouverture qui vont s'effectuer sur cette période ?

Dans le deuxième axe, il s'agit de l'offre en langue basque, qui arrive en deuxième position, vue son importance évidente. D'après l'enquête, ou les constats, un quart des familles souhaite un accompagnement de petite enfance en crèche en langue basque. On passe à 42% des familles souhaitant même une scolarisation à partir de l'âge de trois ans en langue basque. La politique linguistique menée jusqu'à présent n'a peut-être pas été suffisamment axée sur la sensibilisation. Je crois que c'est un axe qu'il faut développer. J'espère qu'il le sera et qu'il y aura une sensibilisation à l'information, et que les familles fassent leur choix sur un accueil petite enfance en langue basque ou pas, bilingue, immersif ou autre.

Enfin, je salue l'approche inclusive de l'accueil que vous avez évoqué concernant le handicap. Ce serait souhaitable, mais c'est peut-être le cas, qu'on puisse aller vers une formation adaptée des personnels au handicap psychique, de santé mentale en général, qui peut être décelé dès le plus jeune âge. Je voterai favorablement, évidemment, sur cette délibération. Merci.

Mme HERRERA-LANDA : Nous souhaitons en premier lieu remercier le Service éducation pour le travail notable accompli, tout au long de la préparation de ce schéma et pour la présentation faite en commission, dans laquelle il y a eu de nombreux échanges, de même avec les élus concernés.

Par contre, nous nous étonnons du recours au cabinet KPMG, spécialisé dans l'analyse financière et la performance, pour soutenir ce travail. D'autres prestataires spécialisés dans les questions éducatives auraient pu répondre à votre commande en apportant un éclairage plus large et innovant sur les politiques de la petite enfance déployées par d'autres acteurs et collectivités.

Nous voterons pour ce nouveau schéma, et parallèlement, dans notre souci constant de proposition, nous y apporterons, par cette intervention, notre contribution en regrettant que l'occasion d'une inclusion dans le processus de construction ne nous ait pas été donnée. En effet, pendant les 18 mois de son élaboration, nous n'avons été conviés qu'à deux temps. Le premier lors de l'information partielle sur le diagnostic en mars 2022, le second quasiment un an plus tard, à l'occasion de la présentation en Commission éducation, la semaine dernière, de sa version définitive.

Le volet diagnostic est particulièrement riche en enseignements du point de vue démographique et géographique. La population de Bayonne augmente de 2,2 % par an. Cette augmentation est quasi exclusivement liée au solde migratoire, les naissances étant en baisse régulière. Les moins de trois ans représentent 3 % de la population et leur nombre augmente de 3 % par an aussi. Cette tendance devrait se maintenir et le nombre de jeunes enfants devrait encore croître dans les années à venir. L'augmentation du nombre de 0 à 3 ans est toutefois hétérogène selon les quartiers et la plus forte est entre Nive et Adour et à l'ouest de la Nive. Du point de vue sociologique et économique, on constate la relative faiblesse du taux d'activité parentale, on y revient, et la surreprésentation des familles monoparentales sur un chiffre quasiment d'un quart des familles, très au-dessus des moyennes départementales et hexagonales qui sont autour de 15 %. Des revenus médians pour les couples avec enfants qui sont de 2 000 € inférieurs à la médiane sur les territoires de référence et une surreprésentation, Mixel vient d'en parler, des enfants relevant de l'allocation Éducation de l'enfant handicapé.

Nous pouvons résumer ces données par une augmentation notable régulière du nombre d'enfants et de familles concernées par le dispositif petite enfance, une différenciation selon les quartiers, une surreprésentation des familles à revenus faibles et des familles monoparentales et une part notable de nouveaux Bayonnais qui pose aussi des problématiques d'insertion et d'accueil spécifiques.

Au terme du schéma directeur petite enfance 2016-2022, donc le précédent, du point de vue de l'adéquation entre l'offre et la demande, sur le plan quantitatif, le constat est assez sévère. Le taux de couverture, qui est le cumul de toutes les places en accueil formel pour les enfants de moins de trois ans, est en forte baisse. On est passé de 63,5 % en 2014 à 52 % en 2022, je passe sur les étapes intermédiaires. Cet écart croissant est dû, en premier lieu, à l'augmentation notable des besoins et à la baisse concomitante du nombre des assistants maternels. L'offre globale est d'ailleurs restée relativement stable, autour de 860 places. Cette distorsion résulte de plusieurs facteurs, et elle ne peut être imputée à la seule pandémie et à ses conséquences. Il convient toutefois de différencier, sur la même période, et de s'en féliciter, l'accueil inclusif qui concerne les enfants à besoins spécifiques : de treize enfants en 2017, cet accueil est passé à 36 en 2021. On ne fait jamais assez, mais on est sur une courbe intéressante. Ils sont accueillis au sein de sept structures collectives publiques ou privées. Le nombre de structures est aussi un paramètre intéressant. Sur le plan géographique, sociologique et économique, l'offre existante est diversifiée mais inégalement répartie selon les quartiers. Je cite les 100 pages du rapport : « La répartition géographique de l'offre constitue une réelle interrogation dans la mesure où on observe une inadéquation entre les besoins observés et l'emplacement des places d'accueil. » Dans une logique de garde de petite enfant, on est plutôt sur une logique de proximité pour les familles, donc cela pose un réel problème et entre la sociologie des habitants et la répartition des places en tarifications PSU, qui sont liées aux revenus des parents avec une aide de l'État. Donc on a un paradoxe : plus les familles ont les moyens financiers, plus elles ont des places de proximité accessibles et plus les familles ont des difficultés financières, plus ces places sont éloignées de leur domicile et en nombre insuffisant et décalés et insuffisant par rapport à la demande. Ainsi, à peine plus de 18 enfants sur 100 à Bayonne peuvent bénéficier d'un accueil en PSU, ce qui limite de fait la capacité réelle du choix des familles d'un mode d'accueil qui corresponde à la fois à leurs envies et à leurs revenus », là aussi, je cite le rapport. De même, la demande d'accueil en langue basque, en particulier, est en hausse notable avec plus de 60 demandes l'année dernière. Cela représente à peu près 16 % des demandes. C'est assez étonnant parce qu'elle très demandée par les nouveaux Bayonnais, qui sont soucieux de l'insertion de l'intégration de leurs enfants sur le territoire. Par contre, cette demande n'est couverte que pour 24 %, c'est-à-dire pour un quart. Ces différents constats prouvent que le schéma petite enfance 2023-2026 est développé de manière objective et chiffrée dans les 100 pages du rapport. Il nous semble important de porter ces chiffres à la connaissance des Bayonnais. Je suis désolée, c'est un peu long, mais c'est très important. Cela met en évidence le fort décalage entre les besoins, la demande et l'offre que le schéma précédent n'a pas su répondre. Cela nous aura fait prendre conscience des défis à relever. Alors le nouveau schéma peut être qualifié de véritable schéma de rattrapage, c'est ce qui apparaît pour moi.

À ce titre, voici quelques souhaits que nous aurions préféré pouvoir partager lors de la phase de construction. Il n'est peut-être pas trop tard pour que ce soit intégré au fil de l'eau. En premier lieu, c'est la relance de l'observatoire du Comité de pilotage qui devrait, selon nous,

être élargi aux parties prenantes, aux représentants des usagers, aux parents et aux élus : pas seulement aux adjoints, aux élus qui s'intéressent à ce sujet. Pour nous, la relance de cet observatoire et de ce Comité de pilotage en continu est indispensable pour que ce schéma soit une réussite. Cette fonction a incontestablement fait défaut dans le bon déroulement du précédent schéma, où on n'a pas du tout atteint les objectifs en termes à la fois de données, cela a été dit tout à l'heure, mais aussi en nombre de réunions.

Le nombre de places en accueil collectif PSU proposé par les structures en gestion municipale devrait aussi augmenter. Au-delà des places offertes dans les trois projets de micro-crèches, qui constituent, nous le notons, un effort notable. Ces places en PSU correspondent à une demande très forte et non satisfaite des familles, et seul le service public constitue une garantie en matière d'accessibilité, de pérennité de l'offre et surtout aussi de mixité sociale pour répondre aux caractéristiques de la sociologie parentale bayonnaise. On voit bien qu'on est en train d'avoir une ville avec deux pôles : un pôle d'attractivité, avec des CSP+ qui peuvent acheter des logements très coûteux présents sur la ville, et de l'autre, des familles avec des revenus faibles. On vient de voir les chiffres tout à l'heure, je ne vais pas y revenir. On a aussi une stratification géographique. Donc là, il y a un enjeu de mixité sociale à la hauteur de cet accueil de petite enfance. Les autres opérateurs associatifs et privés restant bien évidemment impliqués dans un développement global et complémentaire de l'offre sur le territoire, il ne s'agit pas de les écarter, mais il faut que le service public prenne la mesure de toute sa responsabilité.

Troisième proposition, à notre avis, l'innovation sociale aurait pu être davantage mobilisée autour de solutions hybrides expérimentées par d'autres collectivités, par exemple, des crèches associées à des espaces de coworking ou de formation. Quand on a vu tout à l'heure que les parents sont souvent en difficulté d'emploi, cela pouvait être un exemple intéressant, ou encore des crèches et des accueils dans des maisons de retraite. Il y a aussi la question de la recherche de solutions transitoires pour le tout immersif de la langue basque. En effet, aujourd'hui il y a des initiatives qui correspondent soit au tout immersif, soit à pas de langue basque du tout. Nous pourrions imaginer, j'en ai parlé un peu en Commission, des solutions un peu plus originales qui permettent aux enfants d'entendre le basque et de se familiariser, sans que ce soit le tout immersif. Cela donne, par rapport à la période scolaire, des prérequis, cela a été bien étudié par les linguistes. L'avant-dernière proposition, c'est la dimension de la sensibilisation à la mixité qui mériterait, au regard des enjeux sociétaux, on pense en particulier aux violences familiales, intrafamiliales ou conjugales, d'être associée au volet Transition écologique, solidaire et citoyenne. Donc une éducation à la mixité avec un enjeu de tolérance et de bienveillance, dont, dans notre société, on a bien besoin.

Enfin, d'une manière plus globale, nous pensons qu'au-delà des problématiques des structures et des modalités d'accueil, la réflexion relative à la petite enfance aurait pu être élargie à la place des enfants dans la ville, et à leur accueil dans l'espace public, y compris dans une dimension intergénérationnelle.

Parallèlement à ces propositions, nous voulons vous faire part de nos inquiétudes sur la bonne réalisation de ce projet de schéma de petite enfance en 2023-2026, au regard de ses ambitions et surtout de ses enjeux pour les familles, les enfants et la société dans son ensemble. Les financements attribués au titre du fonctionnement, même s'ils seront accompagnés de cofinancements, nous paraissent très sous-dimensionnés : 105 000 € par an pour la totalité de dix fiches-actions dont, à titre d'exemple, 2 270 € pour un renforcement de la parentalité,

670 € pour soutenir la fonction parentale, 1 370 € pour une valorisation de l'accueil individuel et 2 270 € pour la poursuite de la professionnalisation du métier d'assistantes maternelles, qui est en chute libre. Il s'agit d'ailleurs d'un métier en forte tension : petit rappel, seules 10 % des assistantes maternelles ont répondu au questionnaire qui leur a été envoyé l'année dernière. C'est un très mauvais signe. Donc on pense qu'il faut des efforts supérieurs pour rendre ce métier attractif. Il y a des propositions qui ont été faites, on n'est pas là pour dire ce qui a déjà été dit. Pour conclure, nous pensons que le diagnostic et les questions posées par la définition de la politique de la petite enfance cristallisent de manière très démonstrative les problématiques bayonnaises. Le développement constant de la population, qui est un effet d'aubaine économique, génère une augmentation quantitative conséquente des besoins en services municipaux, mais aussi des mutations sociologiques qui engendrent des exigences accrues en matière de diversification de ces mêmes services. Répondre à ce double défi quantitatif et qualitatif qui est renouvelé chaque année, suppose la création d'outils de pilotage permettant de réguler de manière agile les dispositifs tout en co-construisant les réponses, y compris expérimentales et innovantes, avec l'ensemble des parties prenantes, en particulier les citoyens-usagers qui sont au plus près des besoins. C'est un peu la démarche dans les Conseils de quartier. On n'est pas là pour parler des Conseils de quartier, mais on voit bien qu'il y a un effritement de la fréquentation, ce qui nous fait penser que ce ne sera pas forcément le seul outil de travail. On passe sur cette parenthèse.

Nous sommes prêts à travailler au sein de toute structure de ce type. Nous considérons qu'au vu de la croissance démographique de notre ville, seul ce type de démarche appliqué aux politiques publiques permettra de concilier développement urbain durable et qualité de vie pour tous et pour toutes. Je vous remercie de votre attention.

M. ETCHEGARAY : Merci. C'est dommage, parce que s'il n'y avait pas eu la parenthèse, je me serais retrouvé dans beaucoup de choses que vous venez de dire, car l'exercice est complexe. Le regard critique au sens positif du terme est appréciable dans des choses que vous dites et que vous proposez, et que j'entends parfaitement, après avoir lu, comme vous, très attentivement ce rapport que j'attendais avec beaucoup d'impatience.

Mme BROCARD : Je vais faire plus court, car pas mal de choses ont été faites, je ne vais pas alourdir les débats. Nous saluons la qualité du travail de ce schéma et notamment ce diagnostic nous donne une bonne vision de la morphologie et de la démographie de notre commune. Je pense qu'on aura l'occasion d'en reparler dans d'autres débats. On passe toujours rapidement, mais il faudra bien, à un moment donné, quand on entend tous ces débats de logement parler de l'attractivité de notre ville qu'on souhaite développer ou pas. Pourtant, en effet, ce schéma qui vise en premier lieu, légitimement, à augmenter le nombre d'enfants à accueillir pour tenter de répondre aux besoins des familles doit impérativement s'accompagner d'une indispensable hausse des investissements et des budgets dédiés, car l'objectif revendiqué, de favoriser la création de places et améliorer la qualité de l'accueil, se heurtera inévitablement à l'accès inégalitaire à ce service, en raison des différences de prix, à l'image parfois des pratiques et de multi-pratiques des micro-crèches, entre autres. Malgré l'attention particulière, que l'on voit affirmer dans ce schéma, accordée à la valorisation du métier d'assistante maternelle et en accompagnement des initiatives privées, nous sommes convaincus que la Ville doit pleinement prendre sa part dans l'implantation du nombre de places en accueil collectif, seul garant de

mixité sociale. Nous sommes convaincus que ces conditions sont essentielles pour maintenir un cadre sécurisé et adapté au bon développement et à l'éveil des enfants, ainsi que pour répondre aux exigences des familles qui confient à des professionnels ce qu'elles ont de plus précieux. Nous regrettons donc le manque d'un plan d'investissement détaillé pour une augmentation réelle du nombre de places. En occultant cette réalité, il est à craindre que nous n'apporterons pas de réponses concrètes aux besoins d'un accueil de qualité pour le plus grand nombre d'enfants.

M. ETCHEGARAY : Alors, pas de présentation détaillée, il y aura peut-être des précisions à donner sur les micro-crèches qui sont envisagées. Il y en a quand-même trois de 12 places, ce qui en fait 36. Il y a quand même des propositions qui sont faites.

Mme MOTHES : D'abord merci pour cette analyse que tout le monde a pu faire de ce schéma directeur qui est vraiment celle que nous avons partagée. En ce qui concerne le nombre de places, bien sûr qu'il y aura chaque année un bilan. L'objectif, pour le moment, sur les trois années à venir, est d'augmenter à 94 places, dont 36 en micro-crèches municipales tarification PSU. La Ville ne pouvant pas créer 94 places toute seule, nous allons également ouvrir aux partenaires, qu'ils soient associatifs ou privés, qui pourront apporter une offre complémentaire, comme disait Mme HERRERA.

Concernant la langue basque, c'est quelque chose que nous avons à cœur sur Bayonne. Malheureusement, il y a actuellement un déficit d'effectifs pour pouvoir pallier à toutes ces demandes, mais nous y travaillons pour trouver, comme vous le disiez, un système qui ne révèle pas totalement de l'immersif mais qui soit reconnu pour qu'il y ait une musicalité au niveau de la langue basque qui soit proposée dès la plus jeune enfance. Nous avons commencé à faire un suivi détaillé des demandes et nous avons commencé à voir que les jeunes enfants accueillis en crèche en langue basque demandent en grosse majorité un enseignement en basque derrière.

Concernant l'accueil inclusif, vous avez donné les bons chiffres, il y a eu une augmentation. Pour les formations, il est prévu que la crèche associative, L'Arche de Noé, qui est spécialisée dans cet accueil, fasse des formations à l'ensemble des professionnels de la ville, pour pouvoir, justement, anticiper et repérer tous les troubles possibles dès le plus jeune âge.

Après vous parliez de KPMG : c'était sur un appel d'offres et nous n'avons pas eu beaucoup de réponses et KPMG était celui qui se rapprochait le plus de nos attentes.

On aura l'occasion d'en reparler en Commission éducation, puisque c'est un sujet intéressant mais il y a des propositions d'accueil hybride et innovantes qui sont à l'étude, notamment sur un projet de nid maternel qu'on pourra vous développer plus tard.

Mme MARTIN-DOLHAGARAY : Chères et chers collègues, ce schéma directeur nous tient particulièrement à cœur. Bien entendu il s'est assis sur un bilan. Ce bilan nous l'avons voulu très honnête et très détaillé. Le constat était fait depuis longtemps que nous manquions de places en crèches. Pour autant, il y a une précision à donner qui est importante. Peut-être que vous n'êtes pas en connaissance, puisque c'est un peu plus technique : il faut faire la différence entre un taux de couverture et un taux d'équipement. Un taux de couverture, comme vous l'avez dit Mme HERRERA, correspond à tous les modes d'accueil. Un taux d'équipement, lui, correspond uniquement à l'accueil collectif. Avec le plan ambitieux que nous avons, nous

arriverions en 2026 à un taux d'équipement qui serait de 25 %. Si on veut le comparer à une moyenne nationale qui est de 18 %, Bayonne se situera au-dessus.

Bien entendu, nous nous sommes basés sur tous les modèles d'accueil que nous avons à travailler. Nous avons, dans un premier temps, de manière très opérationnelle, identifié trois lieux d'accueil qui seraient ouverts en 2024, 2025, 2026. Je dis bien 2024, même si j'aurais envie de dire fin 2023, car je sais que les services vont peut-être avoir des difficultés. Nous sommes déjà allés dans l'ancien foyer Soleil qui a été très clairement identifié. Nous avons déjà fait la visite avec la PMI, Mme ROQUES s'est déplacée. Nous avons eu une validation, donc nous savons que nous pouvons installer dans ces lieux, en tarification PSU, un accueil dédié à cette localisation. Il faut savoir aussi que ce lieu est très grand et nous avons l'espoir, peut-être, de dépasser le nombre de la micro-crèche et d'aller au-delà.

Nous avons voulu fournir des chiffres très clairs sur lesquels nous savons que nous pouvons nous engager. Il ne faut pas oublier que ce schéma directeur c'est 2023-2026, donc trois ans. Sincèrement, je pense que sur ces trois années il y a une très forte ambition de faire en sorte que, tout simplement, nos Bayonnaises et Bayonnais puissent trouver un mode d'accueil pour leurs enfants. C'est vrai qu'on peut toujours émettre des réserves, moi la première j'ai envie d'aller plus loin, mais on est confronté aussi à une réalité de terrain. À l'heure actuelle, je pense que très peu de collectivités peuvent s'enorgueillir du fait de proposer trois micro-crèches publiques. Vu le contexte économique, nous avons fait le choix d'aller dans cette direction. Nous savons également que nous avons besoin de partenaires privés qui font des tarifications qui sont différentes. Pour autant, nous avons aussi des partenaires avec lesquels nous avons des conventions : des associations comme Céleste, dont nous avons pu déjà parler, qui sont dans une tarification sociale et avec lesquelles nous sommes dans la même optique. Il y a ce besoin d'accompagner des gens qui sont parfois en précarité, alors que ce sont des gens qui travaillent, il ne faut oublier, il n'y a pas que des chômeurs qui ont des besoins : on a aussi des gens qui ont des petits salaires et qui ont des difficultés.

J'ai noté les interventions des uns et des autres. Je crois qu'on a une très forte ambition, bien entendu au niveau de l'Euskara, cela fait partie des choses qui me tiennent à cœur depuis longtemps. Dans la Commission politique linguistique, que j'anime, j'ai eu l'occasion d'échanger avec les élus qui étaient présents. Cela fait partie des choses importantes que nous devons porter, nous la Ville de Bayonne, parce qu'il y a une vraie appétence. On s'aperçoit qu'il y a beaucoup de jeunes parents qui ne sont pas locuteurs, mais qui souhaitent avoir une proposition pour leurs enfants. Donc à nous de trouver différentes propositions, car cela ne se résume pas à avoir une crèche bilingue. Bien entendu, je souhaite que nous puissions étoffer nos propositions, mais également trouver d'autres structures, d'autres formules sur lesquelles nous sommes en train de réfléchir, en partenariat bien entendu avec l'OPLB et AEK. Donc nous sommes déjà au travail. D'ailleurs, les élus qui étaient présents lors de cette Commission le savent.

Je crois qu'on a également un œil très vigilant et une aide à apporter à nos assistantes maternelles. Bien sûr, la crise du COVID n'explique pas tout, mais pour autant cela a été très, très compliqué. Nos assistantes maternelles se sont retrouvées avec des difficultés toutes seules, avec deux, trois enfants voire plus pour celles qui ont un agrément à quatre enfants, dans des lieux qui étaient fermés. On s'aperçoit qu'il y a vraiment cette ligne de conduite à avoir auprès d'elles, pour les aider, les encadrer, faire en sorte qu'elles puissent rencontrer

d'autres assistantes maternelles, créer des lieux d'accueil. Tout cela fait partie de notre schéma directeur, nous avons essayé de prendre en compte toutes les problématiques.

Bien entendu, si à Bayonne il n'y a pas de politique sociale, je pense qu'on s'est trompé de sujet. Le handicap, bien entendu, on l'a situé.

On nous parle de l'augmentation de la population à Bayonne, oui. Comme Monsieur le Maire a l'habitude de dire, quelle chance nous avons ! Bien entendu, c'est compliqué. Quand on a une population qui augmente, mais quelque part quelle chance : nous avons des jeunes qui viennent s'installer chez nous. À nous d'être à la hauteur afin de leur proposer ce qui est nécessaire. Nous avons la chance d'avoir une population jeune, dynamique, qui arrive. Je le vois à travers les demandes de garde d'enfants, mais aussi les inscriptions dans les écoles. C'est le ying et le yang : on a à la fois la grande chance d'avoir une population qui arrive et puis en même temps la nécessité de mettre en place beaucoup de choses.

Pour ce qui en est de la participation des élus, lors de la présentation de cette phase de renouvellement du schéma directeur, nous avons fait une présentation devant tous les élus, avec la possibilité, bien entendu, d'abonder, de nous communiquer les idées. Je pense qu'à chaque fois que nous avons une commission, c'est la même chose : nous mettons vraiment tous les documents à disposition et nous mettons carte sur table. De toute façon, il va y avoir un co-pilotage qui, bien entendu, permettra également d'évaluer régulièrement ce qui a été fait pour pouvoir progresser. La concertation est ouverte. Nous n'avons pas du tout voulu travailler dans l'opacité, au contraire. Tous les documents ont été fournis, les statistiques ont été fournies, les chiffres ont été fournis. Sincèrement, j'ai envie de dire que ce schéma directeur est très ambitieux, très réaliste et va être opérationnel très rapidement.

Il ne faut pas oublier que nous n'avons pas donné les chiffres de tout l'aspect humain qu'il faut prendre en compte. Nous allons recruter pour le RPE un moyen humain supplémentaire. Ce n'est pas de la poudre aux yeux, mais quelque chose de pratico-pratique. Nous essayons d'être le plus possible dans la réaction. Pour autant, nous avons également parlé d'innovation qui existe dans d'autres villes. Je ne dis pas qu'il ne faut pas aller voir dans les autres villes, mais nous avons déjà des innovations qui sont prévues. Nous avons prévu des lieux d'accueil où les mamans, par exemple, qui ont besoin de faire des pauses dans leur vie de temps en temps, pour s'occuper de soi, faire de la gym, aller chez le coiffeur... On va développer ce type d'accueil au niveau de l'ESCM de manière à ce que les mamans qui en ont besoin puissent avoir un accueil de manière très occasionnelle qui répondrait à des besoins. Je crois qu'on n'est pas en peine ou en manque d'imagination, pour autant tout se construit tous ensemble. Ce qui est intéressant c'est de recueillir la parole des uns et des autres. Ce n'est pas figé : ce schéma directeur est, pour moi, un point de départ ambitieux, réalisable. Pour définition, cela répond à un besoin. Je pense qu'on s'est vraiment donné les moyens. Bien entendu, personne n'est parfait. Il doit y avoir des choses sur lesquelles on peut encore travailler, et nous allons travailler. Il ne faut pas oublier qu'il y aura un co-pilotage qui se réunira tous les ans avec tous les acteurs. Cela nous permettra d'abonder, d'avancer et éventuellement de corriger des trajectoires parce que les évaluations et le co-pilotage sont faits pour cela. Voilà, je pense avoir fait à peu près le tour de toutes les questions qui m'avaient été posées, Monsieur le Maire.

Mme HERRARA-LANDA : On a bien expliqué qu'il s'agissait d'un schéma de rattrapage qui était ambitieux. Le problème c'est que, pour nous, les allocations budgétaires ne sont pas au niveau du défi. Je prends un exemple au niveau des arbitrages. Sur le fait de soutenir l'insertion professionnelle, vous venez de parler de l'accueil des parents qui ont besoin de faire une pause, coût estimé pour la Ville : montant à déterminer. Il y a des fiches-actions sur lesquelles il n'y a même pas d'allocations budgétaires.

Le deuxième élément : on a reçu un document de 100 pages sur les 733 pages qu'on a reçu vendredi soir. Je peux vous dire que pour le digérer il a fallu y passer un certain temps. On a eu une Commission la semaine dernière et qu'n fait on s'était vu en mars 2002. C'est à dire qu'on a reçu un produit fini. Je n'ai jamais parlé d'opacité ou de manque de transparence, ce que je regrette c'est qu'on ne soit pas dans une logique de collaboration et de co-construction et qu'on ne puisse apporter des propositions qu'en Conseil municipal ou en Commission. J'étais présente à la Commission mais au même titre que mes collègues, nous faisons toujours le jeu de la participation et des propositions. Donc c'est un peu dommage d'avoir un produit fini. Le COPIL, tel qu'il est expliqué n'est pas non plus ouvert ni à des représentants des parents et des usagers, ni à des élus qui ne seraient pas des élus adjoints en charge de... C'est dommage, au titre de la diversité et de la mutualisation d'un certain nombre de compétences et/ou d'analyses, de ne pas être plus ouverts sur les étapes de construction. C'était juste le sens de ma remarque.

M. ABADIE : Par rapport à ce que vous dites, Christine MARTIN-DOLHAGARAY, en 2007-2008, on avait convaincu Jean GRENET, le Maire, de pouvoir valider la création de la première crèche en immersion à Bayonne, à Balichon. Je ne suis pas peu fier d'y avoir participé avec celle qui est devenue la directrice de Luma, la crèche qui se situe à Balichon. Mais au départ, étant originaire de la rive droite, tous les deux, nous souhaitions pouvoir créer cette crèche sur la rive droite. On a prospecté notamment dans les appartements de fonction de Cavallès, on avait été au Patronage Laïque des Petits Bayonnais. Il y a sûrement du grain à moudre pour permettre à des parents non bascophones de donner la possibilité à leurs enfants de devenir véritablement bilingue par le biais de l'immersion, et de pouvoir créer une crèche sur la rive droite.

Deuxième point, je ne sais pas quelle va être la langue véhiculée par les trois mini-crèches. En tout cas, on peut espérer qu'il y ait du basque. Il y en a une qui est prévue au Polo, à la ferme Urtasun apparemment : ce serait bien d'impliquer et informer la population, et de voir avec eux, notamment en lien avec le projet de salle festive.

ADOPTE A L'UNANIMITE

12. Restructuration et extension du groupe scolaire du Prissé - Signature des marchés de travaux (rapporteur : Christine Martin-Dolhagaray)

Mme MARTIN-DOLHAGARAY : La ville de Bayonne a engagé un important projet de restructuration et d'extension du groupe scolaire du Prissé. Sur la base du projet conçu par l'équipe de maîtrise d'œuvre dont l'agence d'architecture Hiru est le mandataire, une procédure de mise en concurrence a été lancée sous la forme d'un appel d'offres ouvert concernant 17 lots. À l'issue de la réunion de la commission d'appel d'offres, il est demandé au Conseil

municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les marchés à intervenir selon les conditions et attributaires détaillés en note explicative de synthèse.

ADOPTE A L'UNANIMITE

13. Partenariat entre l'Espace Socio-Culturel Municipal (ESCM) et le Collège Albert Camus (rapporteur : Christine Martin-Dolhagaray)

Mme MARTIN-DOLHAGARAY : Il s'agit cette fois du partenariat entre l'Espace Socio-Culturel Municipal (ESCM) et le Collège Albert Camus. Dans le cadre de ses activités, l'Espace Socio-Culturel Municipal (ESCM) souhaite élargir son champ d'action auprès des pré-adolescents en développant son partenariat avec le Collège Albert Camus. Cette action à destination d'élèves de 6ème volontaires se traduira par des interventions durant la pause méridienne autour d'ateliers de langages. Elle permettra également d'encourager et de faciliter l'émergence de projets chez les élèves. Il est dans ce cadre demandé au Conseil municipal d'approuver la convention de partenariat annexée à la note explicative de synthèse et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.

ADOPTE A L'UNANIMITE

14. Dispositif "DestiNAction" - Convention de partenariat avec la Région Nouvelle-Aquitaine (rapporteur : Etienne Boutonnet-Loustau)

M. BOUTONNET-LOUSTAU : Je profite de ces rapports pour m'appuyer sur le travail qu'on est en train de faire avec les services et Christine MARTIN-DOLHAGARAY afin de donner une nouvelle perspective au BIJ, situé au cœur du Petit Bayonne, qui est destiné à répondre aux besoins divers de nos jeunes. Grâce au Service, dont je salue le travail de Anne-Laure et Stéphane qui ont été renforcés par l'arrivée de Joana qui travaille sur place. Nous sommes en train de reconstruire un réseau d'acteurs afin d'agir, autant que faire se peut, en synergie dans nos projets futurs. Ce sont le CROUS, les lycées qui sont autant des interlocuteurs indispensables pour répondre au mieux aux attentes de la jeunesse bayonnaise. Du reste, depuis plusieurs semaines, de nombreux jeunes sont à nouveau accueillis au BIJ afin de reprendre sa mission historique qui consiste à aider sur des demandes ponctuelles, diverses et variées. Les jeunes qui en poussent la porte pour des conseils sur un CV, une information sur la ville, sur nos dispositifs, fournir une salle de travail pour un groupe qui souhaite monter un projet, etc. On a pris l'habitude d'y faire nos points jeunesse et à chaque fois, même pendant une heure ou une heure et demie, il y a un, deux ou trois jeunes qui poussent la porte pour un coup de main. Donc multiplier cela par le nombre de jours ouverts, cela fait un sacré nombre de jeunes aidés. D'autres actions sont à venir et j'aurai le plaisir de vous en dire davantage quand nous aurons avancé le travail en cours.

Concernant le rapport numéro quatorze, c'est le dispositif « DestiNAction » qui est porté par la Région et nous sommes très heureux que le BIJ en soit l'interlocuteur local pour permettre aux jeunes de 16 à 25 ans, quelle que soit leur situation, de partir en France ou en Europe avec un soutien financier. Il s'agit d'une part de permettre à des jeunes qui n'ont pas forcément les moyens de découvrir le plaisir du voyage, mais aussi, et, peut-être surtout, de les sensibiliser aux enjeux du tourisme durable. Cette aide est entre 130 et 250 € et pour les détails nous avons joint la convention de partenariat avec la Région qui contient tous les détails du programme.

J'en profite pour introduire le rapport numéro quinze. Les dispositifs « Projets jeunes » qui ne sont pas nouveaux mais que nous avons souhaité l'enrichir conformément à nos ambitions en matière de politique jeunesse et du BIJ, notamment en révisant les montants et en proposant de nouveaux services d'accompagnement. C'est tout d'abord un dispositif « Bourse jeune » qui a pour but de valoriser l'engagement des jeunes Bayonnais de 14 à 16 ans au sein d'associations et d'organismes divers. Un engagement qui peut prendre de multiples formes : administratif, animation, nettoyage... Le but est notamment de déclencher des vocations et une envie de s'engager. Par ailleurs, nous souhaitons aider financièrement et techniquement les jeunes Bayonnais de 17 à 25 ans qui souhaiteraient porter des projets citoyens ou d'animation. Ceci se compose en deux axes : primo, l'accompagnement direct des projets collectifs jusqu'à 500 € et, deuxio, l'accompagnement et l'aide au financement du Bafa à hauteur de 200 €, qui peuvent venir en complément des aides de la CAF et du département pour un reste à charge de zéro. Compte tenu des nouvelles dispositions réglementaires en la matière, nous allons abaisser l'âge de bénéficiaire à seize ans, puisqu'il est aujourd'hui possible d'obtenir son Bafa à seize ans. Là encore, tous les détails sont dans les règlements et formulaires annexés.

Je termine sur la plus grande nouveauté pour laquelle je remercie particulièrement Christine MARTIN-DOLHAGARAY, c'est que nous avons souhaité agir rapidement contre la précarité étudiante. La première des nouvelles actions mises en place consiste à proposer à des étudiants de venir renforcer nos équipes sur les pauses méridiennes dans les écoles situées à proximité des lieux d'études. Cela peut représenter plusieurs centaines d'euros pour les étudiants concernés. Nous sélectionnons les étudiants avec beaucoup d'attention compte tenu des missions dont il est question. En résumé, nous voulons favoriser toujours plus l'implication des jeunes via le BIJ et nous déployons des efforts nouveaux pour aider notre jeunesse à faire face au contexte économique, mais aussi les aider à prendre en main leur destin en s'engageant pour les autres mais aussi eux-mêmes.

Il est donc demandé au Conseil municipal d'approuver l'adhésion au dispositif « DestiNAction » et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat avec la Région Nouvelle-Aquitaine annexée à la présente délibération.

ADOPTE A L'UNANIMITE

15. Actualisation des dispositifs « Projets Jeunes » (rapporteur : Etienne Boutonnet-Loustau)

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver les modifications apportées aux dispositifs « Projets jeunes » telles que consignées dans les règlements et formulaires joints en annexe d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de ces dispositifs.

ADOPTE A L'UNANIMITE

ESPACES PUBLICS ET CADRE DE VIE

16. Mise en place de l'expérimentation des Points Urbains de Récupération (PUR) - Convention tripartite avec les sociétés JCDecaux et CITEO (rapporteur : Philippe Daubisse)

M. DAUBISSE : Mes chers collègues. Ce rapport porte sur la mise en place de l'expérimentation des points urbains de récupération et sur la convention tripartite avec les sociétés Jean-Claude Decaux et Citeo. La loi anti-gaspillage pour une économie circulaire, promulguée le 10 février 2020, vise à transformer les modes de vie afin de tendre vers un modèle de société plus durable. Dans ce contexte, la société Citeo a lancé un appel à manifestation d'intérêt pour le recyclage des emballages hors foyer, au terme duquel la société Jean-Claude Decaux était désignée lauréate. C'est dans ce cadre que les sociétés JCDecaux et Citeo se sont rapprochées de Bayonne pour participer au projet d'expérimentation des points urbains de récupération. Il est demandé au Conseil municipal de donner un avis favorable à cette expérimentation, d'approuver le contrat tripartite annexé à la note explicative de synthèse à intervenir avec les sociétés Jean-Claude Decaux et Citeo et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.

M. ESTEBAN : Je n'ai pas vraiment compris l'objet de cette délibération, vous m'excuserez. Il y a quand même une problématique qui se pose dans certains quartiers, en particulier au Petit Bayonne autour des points de tri sélectif où l'on constate, en semaine ou le weekend, un surplus d'emballages professionnels venant des cafetiers et des commerçants : cartons, cageots qui entraînent une difficulté d'accessibilité au tri. Lorsque vous apportez votre emballage à trier, qui est maintenant multiple, la population ne sait d'ailleurs plus trop ce qu'elle doit trier, vous soulevez la trappe qui est pleine. Il y a un réel débordement, au petit Bayonne en tout cas, la quasi-totalité des points de tri sélectif. Cela devient très régulier. Est-ce que cette délibération va permettre de résoudre ce problème constaté par nous-mêmes, citoyens qui y vivons ?

M. DAUBISSE : En fait, la loi anti-gaspillage, comme cela est marqué dans le rapport, vise à une économie plus circulaire et puis à des consignes de tri qui vont nous obliger, au 1^{er} janvier 2025 à une collecte séparée sur le domaine public mais aussi sur les établissements recevant du public. Donc cette délibération, elle est faite pour procéder à un test grandeur nature sur le domaine public à des endroits très précis. On va disposer de containers aériens pour voir effectivement si les habitants commencent d'eux-mêmes sur le domaine public à faire du tri. Et puis, de toute façon, nous savons qu'au premier janvier 2025, cela deviendra une obligation. Pour en revenir à votre remarque concernant le dépôt de cartons et d'emballages, je voudrais juste refaire un point sur l'extension de consignes de tri qui est en vigueur depuis le 1^{er} janvier. Donc, la Communauté d'Agglomération a fait de réelles modifications, notamment sur la fréquence de ramassage et il y a eu aussi une modification des jours de collecte. Aujourd'hui, il y a eu peut-être un manque de communication ou une mauvaise communication. C'est vrai que les habitants ne se sont parfois pas retrouvés. Je crois qu'aujourd'hui il y a des choses qui ont été mises en place. On a eu pas mal de réunions et d'échanges là-dessus. C'est vrai que cela crée des changements dans les habitudes. Ce qu'on peut constater depuis maintenant un mois, puisqu'on a un mois de recul, c'est qu'on a des résultats plus que satisfaisants,

notamment avec une augmentation de 30 % du tri et aussi une baisse de 10 % des ordures ménagères. Je vous rappelle que les nouvelles consignes prévoient une séparation entre tout ce qui est périssable et puis le reste. Donc cela ne complexifie pas, au contraire, cela facilite le tri.

Par ailleurs, il y a trois niveaux : les particuliers qui sont à l'extérieur du centre-ville, ceux en centre-ville et les professionnels. Vous faites écho des professionnels. Il y a eu effectivement des modifications, notamment sur les horaires de passage. Elles ne sont pas définitives et il y en aura encore. On est encore sur du test et sur des échanges. Il y a des réunions à venir avec l'Office de commerce qui sont prévues, avec aussi l'UMIH pour essayer d'apporter des modifications et être aussi à l'écoute. Maintenant, s'il doit y avoir encore de nouveaux changements, ils seront dans les semaines à venir. J'ose imaginer que cela va rentrer dans l'ordre dans les semaines à venir.

M. ETCHEGARAY : C'est vrai qu'il y a eu pas mal d'émois un peu partout et pas qu'à Bayonne, dans tout le Pays basque. Les choses sont, je pense, en train de rentrer dans l'ordre après un moment d'agacement.

M DAUBISSE : Il y a eu effectivement quelques agacements car certaines modifications n'ont pas réellement été comprises, notamment sur la fréquence. On est passés de deux jours de passage par semaine à un seul, mais nous constatons quand même des améliorations au fil des semaines. Ce que je voulais vous dire c'est que dans l'hyper-centre, il y a encore des travaux à venir, notamment sur les containers, sur les points d'apport volontaire, qui sont en cours. Je peux vous annoncer une date : à partir du 3 avril, il n'y aura plus de bacs ariens on sera uniquement sur des points d'apport volontaire. Donc c'est la date qui a été fixée pour la fin des grands travaux sur le Grand et Petit Bayonne.

ADOPTE A L'UNANIMITE

17. Toponymie - Dénomination de voies et lieux (rapporteur : Yves Ugalde)

M. UGALDE : Il est demandé au Conseil municipal d'approuver les dénominations de voies et de lieux comme détaillées en note explicative de synthèse.

Je veux simplement dire, car c'est assez nouveau dans la Commission, que nous continuons sur un travail qui mélange des influences et des tempéraments différents. Les historiens, bien sûr, ont le droit à être cités, ils sont même souvent la trame de nos recherches, mais il y a ici ou là des hommes et des femmes qui nous donnent des inspirations un peu nouvelles, et quelques fois plus actuelles aussi. Je trouve que ce qui se passe à la Commission toponymie est assez révélateur d'un climat participatif, au bon sens du terme, car, pour avoir suivi beaucoup de ces commissions-là, je constate que celle-ci est un peu plus innovante et interactive. Sachez simplement que le travail est toujours renouvelé et que nous ne prenons pas de décisions à la volée. Et qu'il peut, de temps en temps y avoir débat, à un point d'ailleurs que souvent les questions qui sont à l'ordre du jour sont remises à plus tard, parce nous allons au-delà des instructions habituelles sur ce type de dossier. Indépendamment de l'aspect un tout petit peu superficiel que peut revêtir de temps en temps la notion de toponymie pour ceux qui la voient de loin, je peux vous dire que, lorsqu'on vit cette commission, on a la chance de pouvoir échanger sur notre ville, qu'il y ait des interventions historiques ou plus sociétales.

Je trouve que nous allons dans un sens intéressant et en tout cas beaucoup plus riche qu'il ne l'était il y a quelques années.

ADOPTE A L'UNANIMITE

EVENEMENTIEL ET ANIMATION

18. Signature de la Charte du réseau « Guid'Asso » et de la convention d'autorisation d'utilisation de la marque collective (rapporteur : Cyrille Laiquillon)

M. LAIGUILLON : C'est avec beaucoup de fierté et un peu d'émotion que je vais vous présenter ce rapport. Il faut dire que j'y ai mis du cœur. Ce label c'est la reconnaissance de l'engagement de notre ville et de sa politique développée en faveur des associations depuis près de dix ans. Cette reconnaissance de notre politique associative, je pense cohérente et structurée, pour une meilleure cohésion et un bien vivre ensemble, comme on sait le faire à Bayonne et la presse nationale nous le vante assez facilement, je dois le dire. Les lieux de ressources, la Maison des associations, le 3BIS, Bayonne Asso, anciennement le Crava, avec sa formation, son diplôme, son travail de dentelle pour la formation de nos associations, la critérisation aussi, ce sont des subventions aux associations, c'est un travail qu'on va avoir et je sais que vous êtes tous source de propositions là-dessus, avec la valorisation des locaux, de la communication. Notre Forum des associations qui a fait sa place à sa troisième édition de 8 000 à 10 000 à 12 000 visiteurs, qui permettent à nos associations de se montrer, de se rencontrer entre elles, de pouvoir avoir des bénévoles C'est avant tout la création à l'ancien mandant de la commission Vie associative. Je tenais à remercier : cela concrétise un travail d'équipe de l'ancienne Commission de la vie associative et de la nouvelle, car ce n'est pas que l'élu en charge des associations, mais aussi ces Commissions qui y ont travaillé dessus. Avec un travail sur la carte gratuite Déclic qui est maintenant un projet unanime qui a plus de 4 000 adhérents, l'annuaire des associations interactif, ce label aussi des peñas qu'on a travaillé avec M. Salducci, Yves, Interasso, la plateforme multimédia qui met à disposition des échanges, des prêts entre associations. S'arrêter là, non. Il faut qu'on soit à l'avant-garde pour soutenir nos associations, innover, inventer mais aussi écouter.

La dernière étape de notre volet était ce chéquier bénévole qui a très bien marché : plus de 1500 bénévoles ont pu recevoir ce chéquier d'une valeur de plus de 200 €. On a déjà d'autres propositions, c'est donc un projet qui va être étoffé chaque année. Nous sommes la première ville du département qui a cette distinction : on oriente, on informe et surtout on accompagne. Bayonne est donc clairement la ville des associations. Je tenais à remercier les associations, les bénévoles, tous les techniciens et les élus qui ont contribué à l'obtention du label.

Les associations jouent un rôle fondamental dans la vie collective de la cité et la cohésion de notre société. Pour répondre à leurs besoins, l'État, en lien avec le Mouvement associatif et tous ses partenaires, réforme l'organisation de l'accompagnement local, à travers un réseau baptisé « Guid'Asso ». Sur la base des éléments contenus en note explicative de synthèse, il est proposé d'intégrer ce réseau et de demander en ce sens au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la charte du réseau ainsi que la convention d'autorisation pour l'utilisation de la marque collective « Guid'Asso - Accompagnement généraliste ».

FETES TRADITIONNELLES

19.Édition 2023 du Corso des Fêtes de Bayonne (rapporteur : Yves Ugalde)

M. UGALDE : Il est demandé au Conseil municipal de retenir la candidature des dix associations désignées dans la note explicative de synthèse et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions de mise à disposition du local, nécessaires à la préparation du Corso des fêtes de Bayonne 2023. Par ailleurs, il est demandé au Conseil municipal d'approuver le versement, à chacun des dix réalisateurs, d'une aide pour la confection des chars de 4 000 €, à laquelle se rajoutent les sommes de 800 €, 500 € et 200 € aux chars classés respectivement premier, deuxième et troisième. Deux associations se verront enfin attribuer une subvention complémentaire de 2 000 € maximum au titre de l'aménagement des plateformes pour la réalisation des chars récemment remplacés pour des raisons de sécurité.

Un simple commentaire pour vous rappeler en effet que nous continuons le travail de rénovation de la flotte de ces chars et que petit à petit, par coups d'un ou deux chars par année, nous renouvelons complètement ce parc. Cela a une importance considérable, pas seulement esthétique pour ceux qui réalisent des choses dessus, mais pour la sécurité aussi de ces plateformes qui traversent une foule considérable, en proximité directe de beaucoup d'enfants. Je le dis car cela suppose un contrôle permanent et on est content de voir sortir aujourd'hui des plateformes enfin opérationnelles et dignes de foi dans leur structure.

ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Non-participation au vote : 2, M. SALANNE, M. SUSPERREGUI en tant que conseillers intéressés.

20.Première édition du « Concours littéraire des Fêtes de Bayonne » - Attribution d'une subvention à l'association « Le Basque et la Plume » (rapporteur : Yves Ugalde)

M. UGALDE : L'association « Le Basque et la Plume » organise cette année la première édition du « Concours littéraire des Fêtes des Bayonne ». Elle propose la rédaction d'un « récit, réel ou fictif, en référence aux Fêtes, qui en constitueront le décor, l'ambiance, le parfum, la scène ou le prétexte. » Deux catégories sont ouvertes pour le lancement de l'opération : écrits en langue française et écrits en langue basque. Une troisième catégorie, en langue gasconne, est prévue pour 2024. Compte tenu de l'intérêt de la démarche, il est demandé au Conseil municipal d'approuver l'attribution d'une subvention de 10 000 €.

M. ABADIE : Une question, mon intervention la plus courte pour l'instant que j'aurai faite : Est-ce que cette association a trois années d'existence ?

M. UGALDE : Je crains que je ne puisse que vous répondre par la négative : elle n'a pas trois ans d'existence. Je vous l'accorde. La question était de savoir si, en termes d'appui structurel à ce prix et à ce concours, la ville de Bayonne était au rendez-vous ou pas. Nous savons que toutes les autres aides qui sont depuis enclenchées dans le bon sens n'arriveront que plus

tard. Il s'agissait simplement d'assurer ou pas le départ structurel de ce concours et Bayonne n'a pas voulu se dérober à ce que nous avons considéré comme une belle et grande idée pour le rayonnement de nos Fêtes. Je rappelle aussi que cette association n'aura pas vocation à demander ces 10 000 € systématiquement, bien entendu. Nous sommes vraiment dans le cas de figure où il s'agissait d'assurer, ou d'aider, au départ de ce que nous considérons comme une démarche intéressante pour les trois langues pratiquées à Bayonne. Mais, pour répondre à votre question, l'association est récente effectivement.

M. ABADIE : Il faudrait étudier des critères dérogatoires qui permettent à certaines associations, cette association ayant été déclarée au journal officiel en juillet dernier, de pouvoir bénéficier aussi de subventions de la Ville.

M. UGALDE : Il est vrai qu'il faudrait aller un peu plus loin dans l'étude de ces critères dits dérogatoires, même si nous sommes très vigilants sur le fait que cette règle des trois ans est en général respectée. Je vous explique le contexte et le fait qu'il s'agissait même de la vie et du lancement de ce concours et Bayonne a voulu être au rendez-vous de ce début. Mais j'entends tout à fait votre remarque et par conséquent celle de qui consiste en la demande d'étudier les critères dérogatoires si on doit retrouver ce genre de cas de figure.

Mme HERRERA-LANDA : Une explication de vote : on n'a rien contre le projet mais par contre c'est pour l'égalité de traitement des associations. Il y a une règle et l'exception n'est pas mentionnée dans le texte. On est donc un peu en difficulté par rapport à des associations dont pour certaines les subventions ne sont pas augmentées depuis dix ans. D'autre part, on demande aux nouvelles associations d'attendre. C'est donc par souci d'égalité de traitement.

M. ETCHEGARAY : Bon, tout est respectable. Vous avez expliqué votre vote. La délibération est néanmoins adoptée.

M. BERGÉ : C'est peut-être la règle des trois ans qu'il faut remettre en question, quand il y a de bons projets.

M. ETCHEGARAY : C'est que vient de dire Yves UGALDE.

M. UGALDE : Je me permets simplement de rappeler que la règle des trois ans, je ne l'apprends à personne ici, était particulièrement liée aux phénomènes des Peñas. On est donc très en dehors du sujet que nous évoquons ce soir et par conséquent aussi de la possibilité qu'on a ou pas à récupérer de l'argent des conséquences directes et débouchantes d'une fête, par exemple. On est donc dans un cas de figure qui n'a pas grand-chose à voir avec le prétexte principal des trois ans.

M. BERGÉ : Oui, mais il n'y a pas beaucoup de Peñas qui sont dans ce cas.

M. ETCHEGARAY : Toute règle a une genèse et toute règle suscite aussi l'art de l'exégèse. Heureusement, car autrement il n'y aurait pas d'avocats et pour certains d'entre vous ce serait embêtant.

ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES
Abstention : 4, M. ESTEBAN, Mme HERRRA-LANDA, M. ABADIE, M. BERGE

FINANCES

21.Exercice 2023 - Budget principal - Budget primitif (rapporteur : Sylvie Durruty)

M. ETCHEGARAY : Nous arrivons à un des sujets principaux de notre séance : c'est le rapport numéro 21. Il était prévu que je dise quelques mots, mais vu l'heure je serai assez rapide. C'est pour vous dire que le budget primitif fait suite aux orientations budgétaires que nous avons abordées lors de notre précédente réunion. Tout ceci a été vu en Commission des finances. Sylvie DURRUTY donnera le détail de ces projets de budget primitif pour 2023. Pas surprenant que ce projet vienne dans la droite ligne des orientations budgétaires qui ne sont pas si lointaines. Inutile de rappeler le climat dans lequel nous sommes obligés, les uns et les autres, de construire des budgets, dans toutes les collectivités territoriales. Un climat un peu délétère, en tout cas anxiogène. Malgré tout, on part du postulat qu'un budget doit être volontariste et que nous avons fixé un certain nombre d'objectifs. Bien sûr qu'on s'est posé la question de savoir si ce climat pouvait éventuellement nous amener à renoncer à un certain nombre de projets, la réponse est non. Nous continuons à maintenir ce cap et à investir. Ceci nous sera sans doute reproché ou, en tout cas, suscitera des interrogations.

Donc, notre première priorité c'est de poursuivre notre plan pluriannuel d'investissements. Entre 2020 et 2026, dans la durée de ce mandat, la Ville aura investi près de 170 millions d'euros. C'est ce que nous avons annoncé pour notre commune. Avec cette volonté d'impulser et d'accompagner le développement au travers de projets qui touchent à la culture, au sport, aux écoles et, on en a parlé il y a quelques instants, à la réhabilitation des espaces publics aussi, car l'aménagement urbain est aussi un sujet capital et nous l'avons abordé aussi en relation directe avec le passage du tram bus dans notre centre historique. Donc, on ne renonce pas aux investissements, on montre un visage résolument volontariste, voire même optimiste, certains diront trop optimiste, sans doute, avec un budget 2023 qui va dépasser les 35 millions d'euros d'investissements. Parmi ces investissements, je ne développe pas, il y a bien évidemment l'école du Prissé, dont on a parlé, qui est un projet exemplaire à bien des égards, on aura sûrement l'occasion d'y revenir. Bien sûr, il y a le projet de la Poterne dont on a déjà eu l'occasion de parler et qui était dans le programme électoral. Ce projet ne concerne pas que la Poterne mais aussi ses abords. Bien évidemment le sujet du logement dont on a parlé tout à l'heure qui continue de nous préoccuper, avec tous ces dispositifs de réhabilitation de l'habitat du centre ancien, on a parlé de l'un de ces dispositifs tout à l'heure, mais il y en a bien d'autres, seront eux aussi des dépenses de l'ordre de 2,7 millions d'euros. Ce n'est pas rien. Du reste, la ville ne serait pas ce qu'elle est aujourd'hui si dès les années 90 il n'y avait pas eu des maires pour entreprendre cette politique de revitalisation du centre ancien, avec les effets que cela a aussi chacun le sait sur le commerce.

Notre seconde priorité, c'est aussi, bien sûr, de préserver les équilibres en fonctionnement. Une lettre de cadrage a été adressée aux services, les services ont fait des propositions et il a fallu faire certainement des arbitrages. Mais, nous avons considéré qu'il fallait continuer à maintenir nos dépenses de fonctionnement, sans savoir si un nouveau système CAHORS,

comme on l'a connu dans le précédent mandat présidentiel serait imposé tel un joug à des bœufs. Je ne sais pas encore si on y arrivera, mais on considère que sans attendre cela il faut contenir nos dépenses de fonctionnement, c'est le but. La Ville a donc décidé justement de maintenir les taux du foncier bâti tels qu'ils étaient initialement fixés. Il n'y a pas ici à la différence de ce que j'ai compris, de ce qui va se décider dans les communes voisines, il n'y aura pas ici d'augmentation du taux du foncier bâti, qui reste je le rappelle trop en deçà de la moyenne nationale. Ce qui n'était pas le cas de la taxe d'habitation, et ceci nous était souvent reproché, qui était plus importante qu'un certain nombre de moyennes, y compris la moyenne départementale. Notre foncier bâti, lui, reste en deçà de la moyenne nationale, pour autant le taux n'est pas augmenté. Mais on ne dira pas non plus qu'il n'y aura pas des bases qui ne seront pas augmentées car l'inflation est venue là-dessus, c'est l'État qui l'a indiqué, les bases suivraient l'inflation qui est de l'ordre 7 %. On essaie de bâtir un budget entre ce que sont les contraintes exogènes, il faut bien tenir compte de cela. Et puis une envie, une détermination, une volonté politique que de mettre en œuvre le programme sur lequel nous avons été élus. Je n'ai pas évoqué les chantiers majeurs qui se développent dans le courant de cette année 2023 : la poursuite de Bonnat-Helleu, la poursuite aussi de la médiathèque et bien d'autres projets dont je ne peux pas parler parce que je ne voulais pas être plus long que cela. Je laisse à Mme DURRUTY le soin de développer ce budget 2023.

Mme DURRUTY : Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues.

Vous l'avez dit, Monsieur le Maire, ce budget primitif que nous vous proposons ce soir s'inscrit bien sûr dans la continuité des orientations budgétaires dont nous avons largement débattues il y a à peine quelques semaines. Mais je dois rajouter immédiatement que nous vous avons dû faire preuve d'un souci d'adaptation permanente, quasiment au jour le jour, ces dernières semaines, de façon à, tout simplement, réussir à nous adapter à toutes les évolutions auxquelles nous étions confrontés. Donc, à ce stade, je me permets de remercier bien sûr dès le début de mon intervention, en mon nom et à celui de Xabier PARRILLA ETCHART, car nous avons travaillé tous les deux sur l'élaboration de ce budget, l'ensemble des services de la Ville, bien sûr, sur l'impulsion à la fois de notre directeur général David TOLLIS, et bien sûr l'ensemble de la Direction générale et particulièrement Marc ANDRIEU, puisqu'il est, actuellement, toujours Directeur général adjoint en charge des finances, mais aussi Directeur des finances par intérim. Donc, c'est vrai que nous avons dû réaliser tous ensemble un travail conséquent et que je saluerai de remarquable. Je veux aussi, bien sûr, saluer l'ensemble des Services des finances puisque chacun, dans son rôle, permet l'élaboration de ce budget. Ce dernier a demandé sang-froid, ténacité, volontarisme et ambition. En effet, je ne m'étendrai pas sur le contexte, je crois que nous le connaissons tous, mais les temps qui courent sont bien au-delà de ce que nous aurions pu imaginer les uns ou les autres. Et c'est la raison pour laquelle les mois qui s'ouvrent à nous appellent et continueront à appeler de notre part beaucoup d'attention et de solidarité envers les Bayonnaises et les Bayonnais. Nous en avons déjà parlé à plusieurs reprises ce soir. Donc, après deux ans de cette pandémie mondiale qui, bien sûr, a paralysé nos vies, a bouleversé nos quotidiens et impacté nos finances, nous aurions, c'est vrai, escompté des eaux plus calmes et des temps plus sereins. Mais vous savez, ce conflit à quelques heures de notre territoire a bouleversé toutes les économies, qu'elles soient internationales mais aussi, bien évidemment, l'économie de notre pays, avec des modifications très importantes sur à la fois le quotidien de nos concitoyens, des ménages, mais

aussi sur la vie de nos collectivités, notamment autour des sujets de préoccupation qui sont ceux de l'énergie, des fluides et de l'inflation qui atteint des sommets inégalés. Il faut prendre en compte également les conséquences que cela peut avoir aussi, bien sûr, sur les taux des emprunts et la capacité d'emprunt de nos concitoyens, mais aussi la pénurie de certains biens industriels etc. Je pourrais bien sûr en parler plus longtemps, mais je crois que chacun d'entre nous est conscient de ce contexte. De facto, nous avons été, comme toutes les autres collectivités, impactés de front par ces mesures et notamment par les coûts de l'énergie. Notamment notre coût d'électricité a bondi de 1,5 millions en 2021 à près de 4 millions d'euros en 2023, c'est ce que nous avons inscrit au budget. Cette déflagration s'applique à nos charges à caractère général. Vous savez, nous procédons à des achats, nous avons besoin de fournitures, et puis le coût de la construction nous impacte aussi.

Un autre impact est celui sur l'évolution nécessaire de la masse salariale et notamment toutes les mesures d'accompagnement de nos agents, dont je reparlerai, pour faire face à l'inflation. Et puis vous le savez aussi un travail et une méthode d'élaboration budgétaire que nous avons initiés voilà maintenant deux ans et qui a demandé plus d'une trentaine de réunions internes. Puisque vous parliez de co-construction, Mme HERRERA, je peux vous dire que sur la préparation du budget, chacune des Directions et chacun des élus en charge d'une politique publique est associé aux réunions. Nous sommes maintenant dans la nouvelle phase qui est, depuis le début du mois de février, celle du dialogue de gestion avec les associations qui touchent plus de 23 000 euros. Je pense que nous aurons fini pour le mois d'avril ce dialogue de gestion. Merci à tous pour votre engagement, votre compréhension, parce qu'il a fallu bien sûr faire des choix et ces choix nous les avons faits collectivement.

Le second point que je voudrais souligner, le Maire l'a évoqué, c'est notre choix de ne pas procéder à l'augmentation du taux de la taxe foncière, notre aux communal et aussi de ne pas procéder à certaines augmentations sur certains tarifs qui sont pour nous essentiels dans le quotidien des Bayonnais et des Bayonnaises. Je regarde Christine MARTIN-DOLHAGARAY, ma collègue en charge de la petite enfance, pour dire que pour les cantines municipales notamment, nous avons décidé pour la quatrième année consécutive de ne pas augmenter les tarifs. Un souhait et une volonté très forte de considérer que les 1 800 enfants qui déjeunent dans nos restaurants scolaires tous les jours et qui, pour certains, bénéficient d'une tarification très adaptée, puisque je vous le rappelle, 50 % des enfants qui déjeunent à la cantine payent moins 1,60 € le prix repas. Nous prenons en compte la réalité sociologie de notre ville et prendre en compte la mixité de la population. C'est la raison pour laquelle il nous a fallu ne pas augmenter certains tarifs. Cela veut dire prendre des décisions volontaristes sur d'autres tarifs. Cela vous l'avez vu dans la présentation complète du budget qui vous a été faite, pour ceux qui étaient en Commission des finances. L'essentiel, c'est qu'au sortir de cette crise sanitaire, la Ville était dans une situation financière saine, robuste, ce qui nous a permis d'avoir une capacité d'investissement intacte puisque, le Maire l'a évoqué, l'essentiel pour nous est de continuer et de garantir, malgré ce contexte économique plus tendu, la poursuite des investissements que nous avons proposés et que nous souhaitons mener à terme d'ici la fin du mandat.

C'est bien ce troisième point qui figure dans notre budget. C'est un point essentiel, c'est à dire le maintien de notre montant d'investissement, donc 35 millions d'euros pour cette année, pour cet exercice 2023, avec aussi, bien évidemment un impact énorme sur la commande publique. Rappelons que tous les investissements que la collectivité réalise génèrent de la

commande publique et donc est un véritable moteur pour l'économie locale qui permet bien sûr de faire travailler nos entreprises locales, de soutenir l'emploi et d'apporter aussi de la valeur ajoutée à notre territoire. De la même façon, nous avons souhaité, le contexte le justifie aujourd'hui plus que jamais, poursuivre notre ambitieux programme d'investissement concernant la Transition écologique et l'amélioration du cadre de vie. Bien sûr, cela se traduira sur les nouveaux investissements : l'école du Prissé, la Poterne, mais aussi dans tout ce que nous mettrons en œuvre pour réhabiliter nos bâtiments et réaliser des opérations d'envergure dans certains bâtiments, je pense notamment à certaines écoles.

Pour revenir un peu plus en détail sur les piliers qui sont les fondamentaux de notre budget 2023 que je viens d'évoquer, concernant le haut niveau de service public, le meilleur exemple que l'on peut citer, c'est celui du CCAS, puisque, le Maire l'a évoqué, nous aurons augmenté de 25 % entre 2021 à 2023 le montant de la subvention au CCAS, cela représente 600 000 €, ce qui est fort conséquent. Bien sûr Mme LAUQUÉ a largement défendu ce choix, mais nous l'avons tous partagé au vu du contexte. Bien sûr, l'évolution de la masse salariale des agents du CCAS, c'est un point, mais pas que, puisque l'essentiel est aussi de pouvoir continuer à développer et à rendre l'ensemble des services et des actions menées contre la précarité. Vous connaissez ces actions : Épicerie sociale, Point conseil budget, accompagnement individualisé pour les personnes âgées. Ce panel d'actions qui fait la force de notre Ville concernant l'engagement auprès des plus faibles. Puis bien sûr, cette décision de faire ce que beaucoup d'autres communes n'ont pas faites, que la météo actuelle nous obligeait et nous imposait à apporter une réponse aux sans-abris, avec notamment actuellement les lits qui sont proposés encore à la salle Sainte-Ursule et qui sont essentiels. Je le redis, aucune autre commune n'a proposé ce même dispositif. Et puis, il me faut aussi, à ce stade, parler des subventions aux associations. Nous aurions pu décider d'appliquer le même cadrage que nous avons appliqué à nos charges à caractère général, à savoir mois 5%, mais compte tenu du contexte, nous avons volontairement décidé de laisser le montant d'aides à toutes les associations, qu'elles soient sportives, culturelles, pour la jeunesse, la politique de la ville, la solidarité, la lutte contre les discriminations. Nous consacrerons pour ce budget de 3 millions d'euros pour les associations, ce montant est identique à 2022. Je l'ai dit, nous sommes aujourd'hui dans cette phase de dialogue, de gestion et, Mme HERRERA, bien évidemment, compte tenu la critérisation et c'est logique, certaines associations verront leurs subventions augmenter, car la critérisation montre que le développement, notamment du nombre d'adhérents, par exemple, fait qu'il y a une justification à augmenter certaines subventions, mais pour d'autres la situation inverse se rencontrera. Toutefois, nous passons plus d'une heure avec chacune des associations et je crois que cela va bien au-delà d'une simple analyse budgétaire et financière des situations, avec mes collègues, bien sûr, qui sont aussi concernés par ces sujets. Concernant les associations, je dois souligner à ce stade la mise en place du chéquier bénévole qui est aussi une véritable plus-value plébiscitée par tous les bénévoles et par toutes les associations comme un coup de pouce supplémentaire que nous amenons à ce tissu associatif qui est essentiel à notre ville.

Concernant les dépenses exceptionnelles, ce n'est que 1 % de notre budget, nous avons, cette année, maintenu cette enveloppe et notamment parce qu'elle permet de financer le Forum des associations. Je rappelle que le Forum des associations est organisé une année sur deux et il n'a pas été question de surseoir à son organisation cette année, parce que bien

évidemment c'est aussi un événement essentiel dans la dynamique de nos associations et donc, 110 000 € permettront de financer cet événement pour cette année.

Au-delà de ces opérations, nous avons dû optimiser nos charges à caractère général. La lettre de cadrage c'était moins 5 %, nous avons réussi à faire moins 4,3 %, mais nous avons trouvé le complément dans d'autres budgets, tout simplement parce qu'il nous a fallu contenir ces dépenses de fonctionnement. Mais dans ces dépenses de fonctionnement, un certain nombre sont impactées de plein fouet par l'inflation, il donc c'est vrai que là aussi, il a fallu trouver le meilleur équilibre possible pour réussir à atteindre et à réaliser cette note de cadrage que vous nous aviez proposée, avec bien sûr, une rationalisation, une optimisation des moyens, mais absolument aucune réduction de nos politiques publiques. Je tiens à le dire et à le souligner très fortement. Donc, par exemple, concernant notre budget fonctionnement, sur toutes les interventions qui relèvent de notre patrimoine bâti, l'espace public, la stratégie urbaine, cela restera encore, en 2023, un tiers des dépenses de fonctionnement, relatives à ces interventions parce qu'elles servent tous nos quartiers.

Concernant les participations à tous les organismes dont la Ville est membre, soit 1,5 millions d'euros, il y a bien sûr le Musée basque et de l'histoire de Bayonne, la Scène nationale, le syndicat Txakurrak. Là aussi des engagements que nous poursuivons. Je le souligne aussi, une participation au fonctionnement de nos navettes gratuites dans le centre-ville, qui jouent leur rôle en termes de mobilité, pour presque 200 000 €.

Bien sûr, l'ensemble de ces politiques publiques ne serait possible si elles n'étaient accompagnées au quotidien par nos agents dont bien sûr nous louons le service public et en 2023 nous dépenserons 42 millions d'euros, soit 58 % de nos dépenses de fonctionnement pour nos dépenses de personnel. Une augmentation conséquente de 6 % qui est très au-delà des taux de progressions que nous avons enregistrés toutes ces dernières années, mais qui s'impose bien évidemment, compte tenu de l'évolution du point d'indice et des différentes augmentations du SMcG, de la revalorisation de la paie des agents de catégorie C, mais aussi et surtout, tout simplement, pour venir accompagner l'inflation que subissent de plein fouet nos agents comme tous les autres concitoyens.

Concernant le deuxième pilier de ce budget, j'ai parlé tout à l'heure de l'augmentation des tarifs des cantines, mais c'est celui de la fiscalité. Je voudrais simplement rappeler que le taux de notre foncier bâti, vous l'avez dit, Monsieur le Maire, est très bas, car il est de 32,83 contre 36,19 pour les villes de même strate. Il s'envole ou s'envolera en 2023 dans certaines villes. Je ne citerai qu'un exemple plus que frappant, c'est celui de Grenoble qui augmente de 25 % son taux de foncier bâti qui va atteindre quasiment 60 %. J'ai les chiffres quelque part, ce sont des chiffres qui sont sans commune mesure avec nos taux. Il y aura malgré tout une progression mécanique des bases compte tenu des décisions de la loi de finances. Malgré tout, il n'impacte pas les locaux professionnels qui représentent 25 % de notre montant total de fiscalité lié à la taxe foncière. Puis la compensation de la taxe d'habitation, heureusement cette année nous obtiendrons 10 millions d'euros sur cette ligne, avec au global, un produit de fiscalité directe de 40,6 millions d'euros, obtenu aussi grâce à l'augmentation du taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, je rappelle que cette décision que nous avons voté en 2022 s'applique au 1^{er} janvier 2023, avec un produit supplémentaire d'environ 460 000 € pour la commune.

Nous parlerons forcément tout à l'heure aussi des droits de mutation. Nous avons anticipé un ralentissement du marché immobilier qui est déjà avéré et donc nous avons prévu pour cette

année un montant de 4,4 millions d'euros pour les droits mutations. La taxe de séjour a été positionnée à un montant qui est celui de 2022, mais sachant qu'en 2022 il y a eu une très belle augmentation de la taxe de séjour, non pas liée à l'augmentation des recettes des plateformes, mais au contraire à la très belle progression des nuitées chez les hôteliers. En effet, le nombre de nuitées de nos hôteliers a progressé de 25 % entre 2022 et 2023. Je vois M. ETCHETO qui fronce un peu les yeux, désolée, c'est vrai que nous avons annoncé le contraire, mais depuis on a eu le détail et nous pourrions vous le présenter : c'est plus de 65 % sur les hôteliers et seulement 11 % sur les plateformes. Une bonne nouvelle, malgré tout, car cela veut dire que nos hôteliers ont retrouvé un niveau d'activité je dirais d'avant crise, identique pour beaucoup, voire supérieur à celui de 2019.

Ensuite, sujet cher à Mathieu BERGÉ, la progression de la DGF se situera à 1,5 %, essentiellement due à la part de Solidarité urbaine, sachant que la nouvelle réforme n'est toujours pas en place et nous attendons sa mise en application.

Bien sûr, l'Agglomération, par l'attribution de la compensation qui lui est allouée nous permet, avec près de 15 millions d'euros de pouvoir apporter une contribution financière essentielle pour nos grands projets en matière d'éducation, culture, sport et cadre de vie.

Puis, et c'est le troisième pilier de ce budget, notre programme d'investissement, cela a été dit, mais je veux ici le redire, puisque 34,9 millions d'euros d'inscriptions en investissement sur ce budget notamment avec un très haut niveau de subventions, puisque 20 % de ce montant est subventionné pour ce budget 2023. À ce stade, je me permets de remercier tous nos financeurs sur l'ensemble de nos projets. Sans eux, ces investissements ne seraient pas possibles. Le montant de ces investissements se situe dans la ligne et dans la trajectoire de que nous avons bien sûr prévu d'engager sur le mandat. Le Maire l'a rappelé : 170 millions d'euros entre 2020 et 2026, avec des orientations budgétaires aujourd'hui en termes d'investissements qui sont rendues beaucoup plus lisibles du fait de notre présentation, aujourd'hui, en autorisation de programmes et crédits de paiement, c'était aussi une demande d'Henri ETCHETO, le rapport suivant permettra de détailler nos grands programmes aujourd'hui, ce sont 21,6 millions d'euros pour cet exercice 2023. Mais à côté de cela, il y a presque 14 millions d'euros supplémentaires qui sont des projets du quotidien, puisqu'ils relèvent bien sûr de nombreuses requalifications d'espaces publics et pas uniquement sur le Grand Bayonne ou le Petit Bayonne, mais la place Pasteur, le pont Mayou et puis des quartiers, notamment l'école du Prissé, qui est un investissement essentiel. Nous continuons bien sûr à alimenter les budgets participatifs, chère Laurence, tout simplement parce qu'ils répondent aux attentes de nos concitoyens.

Un programme qui n'est pas suffisamment riche aux yeux de Serge ARCOUET qui est celui qui relève du programme d'entretien et d'amélioration de l'habitat, puisque cette année les sommes sont conséquentes, mais nous les voudrions encore plus conséquentes pour tout simplement entretenir et améliorer notre patrimoine bâti.

Je citerai donc, bien évidemment, tout ce qui va relever de notre plan pluriannuel dans les écoles, qui est conséquent et qui sera réalisé. Et puis, tout ce qui relève du plan de rénovation de l'éclairage public, sobriété énergétique et de nos bâtiments, qu'ils soient sportifs, aquatiques etc.

J'ai déjà été trop longue, je le sais, mais bien évidemment nous avons à cœur de mener à bien tout ce programme que nous avons tout simplement proposé aux Bayonnaises et Bayonnais, avec des fonctions supports aussi au niveau de près d'un million d'euros sur les systèmes

d'information, dont 100 000 € pour les écoles et tous les matériels qui y sont installés et qui doivent être renouvelés très régulièrement.

Puis des crédits significatifs, bien évidemment, cela a été évoqué tout à l'heure par Alain LACASSAGNE pour tout ce qui relève du programme d'amélioration de l'habitat, PNRQAD, OPAH-RU etc. Toutes ces opérations sont essentielles à la réhabilitation de notre patrimoine en cœur de ville. Donc, mes chers collègues, et sans être rentrée dans le détail, je voulais insister au travers de ces trois priorités qui sont celles des trois piliers de notre budget primitif 2023 qui se veut très volontariste, ambitieux et solidaire. Merci pour votre attention.

M. ETCHETO : Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues, oui, il est de tradition de remercier, à juste titre, les Services lors de ces exercices budgétaires et non seulement le Services financier, Marc ANDRIEU et ses équipes, mais l'ensemble des services de la ville qui vont appliquer les politiques budgétaires qui sont décidées là.

Vous me permettez une petite pensée pour un grand serviteur de la Ville qui a longtemps siégé de ce côté et qui nous a quittés il y a quelques semaines Jean GAYAS, qui a officié très longtemps comme Directeur des services techniques dans cette maison, puis ensuite au district comme Directeur général des services. Il était l'homme de confiance d'Henri GRENET, il a beaucoup œuvré pour la Ville, pour le territoire, pour l'Agglomération, à l'époque on disait le district. Il est resté jusqu'au bout quelqu'un de très attentif, très engagé avec toujours une idée peut être pas à la minute mais à l'heure, et une grande énergie. Je crois qu'il était important de lui rendre cet hommage.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, on ne peut pas faire l'économie, si j'ose dire, d'aborder le dossier budgétaire sans commencer par le replacer dans le contexte général dans lequel il s'inscrit. Vous avez évoqué le déséquilibre et l'incertitude économiques dans lesquelles vous êtes obligés de construire cet exercice budgétaire. Le retour de l'inflation, des difficultés, des inquiétudes sont très réels, je n'y reviens pas, mais comment ne pas évoquer aussi à ce sujet le dossier de la contre-réforme des retraites ? Vous me direz peut-être quel est le rapport ? Il est plein et direct. Car de l'aveu même de ses initiateurs et de ses promoteurs, la finalité de cette grande contre-réforme des retraites est radicalement budgétaire. Ce report de l'âge légal, assorti de l'accélération de l'allongement de la durée de cotisation est le support même de l'équation budgétaire de l'Elysée et de Bercy. L'exécutif national, président et gouvernement entendent trouver les solutions de financement de leurs choix politiques afin de satisfaire la doctrine libérale qui voudrait équilibrer les comptes publics tout en se refusant de prélever une juste fiscalité sur les profits économiques, au contraire de ce que dit le président américain ses derniers jours, la coalition macroniste cherche à dégager ses marges sur les caisses de retraite. Une imposition par le travail, en somme, qui nous vient quand même du plus profond des âges. Toute la logique budgétaire gouvernementale est bâtie sur ce schéma et le reste en procède. C'est au seul travail supplémentaire des Français, celles et ceux qui se lèvent tôt, pour reprendre les paroles d'un président précédant, qui inspire peut-être l'actuel, que l'exécutif demande de financer les politiques publiques et de garder les comptes de la nation à l'équilibre. C'est une sacrée demande. Je laisse en suspens la question d'apprécier si c'est une juste demande, mais j'en profite pour attirer l'attention sur l'immense responsabilité que cela implique sur l'utilisation de l'argent public à tous niveaux, y compris ici dans notre ville. Parce que cet argent public ce sera, et c'est déjà, le fruit de leurs efforts et de leur travail. L'argent public ici, et maintenant, précisément, à travers le budget de notre ville, il n'échappe

pas, bien entendu, aux autres problématiques du moment, l'inflation, l'envolée des coûts d'énergie, la revalorisation salariale des personnels, même si elle est insuffisante parce qu'encore largement inférieure à l'augmentation parallèle du coût de la vie, et la remontée importante des taux d'intérêt. Et encore, nous sommes épargnés pour l'instant par la contraction de dotations de l'État, mais, vraisemblablement, pour le dernier exercice. Ce contexte économique n'engendre toutefois pas que des difficultés. La collectivité profite aussi en quelque sorte de l'inflation puisque la revalorisation très substantielle des bases fiscales de la taxe foncière y est adossée mécaniquement. Comme elle profite également, année après année, du maintien d'un niveau très élevé du marché immobilier, dont on parlait d'ailleurs il y a quelques délibérations, à travers la fiscalité indirecte et notamment les fameuses DMTO, les droits de mutation à titre onéreux. Alors, ce surenchérissement de la fiscalité est certes une bonne nouvelle pour la commune. Elle est en revanche une bien plus mauvaise nouvelle pour les Bayonnais, les contribuables tout d'abord qui verront leur taxe foncière augmenter de plus de 7 %, qui s'ajouteront aux 3,5 % de l'année précédente et par contrecoup, pour les locataires sur les loyers desquels les propriétaires seront tentés de répercuter cette hausse. Quant aux fameux droits de mutation, leur envolée traduit malheureusement une réalité très pernicieuse, celle d'un marché local du logement de plus en plus inaccessible à la plupart de nos concitoyens, et notamment aux plus jeunes et aux familles. Si nous partageons évidemment le constat sur les éléments de l'équation, nous déplorons, en revanche, vous le savez et vous ne serez pas surpris, les difficultés supplémentaires avec lesquelles vos propres choix aggravent les perspectives, sans répondre aux besoins de la ville et de ses habitants.

On voit bien à travers le budget dont vous faites la présentation que tout y est sacrifié à ce qui est finalement devenu un véritable mantra : dégager à tout prix des moyens pour financer deux projets surdimensionnés aux coûts démesurés. La manière dont, Monsieur le Maire, vous avez présenté les choses en parlant d'abord de l'investissement et puis derrière de la contrainte sur le fonctionnement est très révélatrice.

Pour rappel, le Musée Bonnat-Helleu et la médiathèque, à eux deux seulement, dévoreront près de 60 millions d'euros. Des montants considérables qui manqueront cruellement aux autres politiques publiques municipales et qui fragiliseront durablement les finances et le patrimoine de la Ville. La contrainte pèse d'abord sur le budget de fonctionnement, c'est à dire, en définitive, sur le service quotidien rendu à la population et aux habitants. On peut toujours utiliser les éléments de langage habituels et très convenus pour en parler : optimisation, rationalisation des dépenses, mais cette rhétorique toute prête ne saurait masquer la réalité. Pour remplir les missions plus variées, au service d'une population plus nombreuse, puisque la ville gagne des habitants, et d'une ville plus urbanisée, les personnels doivent faire avec le même effectif et les mêmes moyens. Alors, vous avez fini par admettre, pour certaines missions à forte sensibilité que ce n'était pas possible, d'où les recrutements nécessaires et à juste titre pour renforcer la police municipale, comme quoi vous êtes bien forcé d'admettre que le tablier craque aux coutures.

Vous venez de nous présenter un schéma de la petite enfance empreint de bonnes intentions, comme c'est généralement le cas dans ce genre d'exercice, mais pour traduire les intentions en actes, il faut des moyens. Des moyens que vous avez choisi de contraindre. Alors, beaucoup de contraintes, avec tout de même quelques exceptions très significatives, comme les frais d'entrée et d'organisation pour le Tour de France pour plus de 300 000 € quand même, qui viendront englober à peu de choses près le montant du bouclier tarifaire énergie que pourrait

nous allouer l'État, si la nouvelle se confirmait. Ce corsetage des dépenses de fonctionnement n'est toutefois pas en mesure d'abonder d'un autofinancement suffisant les besoins considérables dont vous avez affecté la section d'investissement. Un montant d'investissement qui n'est possible de couvrir qu'en forçant la mobilisation de tous les expédients possibles : la réduction maximale du fonds de roulement, un large recours à l'emprunt et à l'endettement, avec un coût désormais accru du fait de la remontée des taux d'intérêt. Je me suis amusé à calculer que le delta entre l'autofinancement de l'année dernière et l'autofinancement de cette année, le delta en moins, la différence c'est la hausse des taux d'intérêt qu'on devra acquitter sur le budget 2023, avec 900 000 € en plus.

Large recours à l'emprunt donc mais aussi, une course, je dirais comme les années précédentes, aux cessions du patrimoine foncier de la Ville. Plus de 7 millions d'euros prévus cette année sans que vous vouliez nous dire ce que vous allez vendre et sans oublier la pression fiscale qui s'accroît de manière notable sur les contribuables bayonnais, que le taux monte ou non, ce qu'on verra, à la fin, c'est quand même le montant largement augmenté qu'ils devront acquitter au moment de recevoir leur taxe foncière.

Ensuite, il y a aussi la pertinence et l'utilité sociale de cette politique d'investissement qui sont également très discutables. Les moyens et les ressources de la Ville sont littéralement vampirisés par deux seuls chantiers, et on le voit bien d'ailleurs sur le budget d'investissement de cette année. Celui interminable du Musée Bonnat-Helleu et celui de la médiathèque. Il faut rappeler qu'il ne s'agit pas de nouveaux équipements mais de la rénovation d'équipements déjà existants qu'on avait trop longtemps abandonnés à eux-mêmes. On en revient encore une fois à cette autre signature de vos choix qui sont ceux d'une politique de vitrine, là encore. Il y a un gouffre entre vos mots et vos actes. Vous pouvez bien écrire et redire que la requalification des espaces publics concerne tous les quartiers de Bayonne, les faits et la suite, d'ailleurs de votre phrase du reste le contredisent puisque vous illustrez avec la requalification de la place Pasteur, qui vient après le carreau des halles, la rue Thiers, les quais et la Poterne, hors du centre, les quartiers sont les grands oubliés d'une politique en quête d'image et de clinquant. Un autre exemple avec l'école du Prissé, dont on saluera la construction, à la venue un peu tardive, pour laquelle on consent un effort considérable, mais qui est en quelque sorte l'arbre qui voudrait faire oublier la forêt du retard de l'ensemble du parc scolaire de la ville et surtout l'absence toujours d'écoles à Arrousets et au Séqué, on ne va pas les renvoyer il n'y en a toujours pas, quartiers pourtant créés depuis plus de vingt ans à destination des familles. Là, visiblement, il y a quelque chose qui a du mal à se résoudre. En définitive, ces choix budgétaires traduisent bien votre politique qui cherche à vendre la ville, comme on dit en communication. Une « politique de peuplement », pour reprendre votre propre expression, qui priorise, on l'a compris, aussi l'installation de populations plus âgées et plus aisées. Une politique aussi de marchandisation touristique, comme en témoigne alors, si ce n'est dans les termes qu'on avait indiqué en Commission des finances, l'envolée de la part reversée par les plateformes de location à la taxe de séjour. Une politique d'attractivité effrénée que j'illustrerai avec cette citation tirée de Sud-Ouest. Vous ne m'en voudrez pas, cela me permettra de terminer sur une note plaisante. J'espère que le journaliste de Sud-Ouest n'est pas parti contrarié, je pense que non, il doit nous regarder de toute manière, dans l'édition d'hier je crois, je trouve à mon goût que sud-Ouest soit un organe de presse particulièrement subversif, ni insolent avec vous mais voilà comment se terminait un article qui transcrit le commentaire

d'un commerçant bayonnais : « Les gens qui visitent la ville sont ravis. Les locaux font avec ». Eh bien, on pourra en dire tout autant de votre politique. Je vous remercie de votre attention.

M. BERGÉ : Je voudrais d'abord remercier les Services pour la qualité des documents. C'est vrai que, même si nous pouvons discuter le contenu du budget, sur la forme il y a eu de sacrées améliorations depuis le mandat précédent. C'est vrai qu'il y a une véritable transparence. Cette année, votre budget me fait penser au patinage artistique. Dans le patinage artistique il y a le programme libre et le programme imposé. Je crois qu'on est dans le dur, dans le programme imposé. Vous auriez voulu être dans un programme libre, mais vous avez perdu toute liberté. Et ce qu'on va remarquer, c'est que votre budget est extrêmement contraint. Sur la note artistique je pense que vous allez perdre quelques points. On va noter une santé financière extrêmement préoccupante. Alors c'est paradoxal puisqu'on a des recettes fiscales assez exceptionnelles, compensées par de l'inflation, et on verra une baisse de capacité d'autofinancement. Les recettes fiscales directes et indirectes, du fait de l'augmentation des bases, de manière liée à la démographie, le rattrapage via l'inflation, tout cela a été évoqué par Henri ETCHETO. , mais on constate quand même, au niveau des recettes fiscales directes et indirectes, respectivement des augmentations de 7,5 et 13,6 %, au-delà de l'inflation, largement pour les indirectes, le double. Cela en lien avec une stratégie démographique de croissance et de gentrification. Nous constatons d'ailleurs en droite ligne avec ces éléments une prévision extrêmement élevée et en augmentation encore pour les droits de mutation, avec 4,4 millions d'euros, qui était prévue à 3,8 l'année dernière, mais qui ont été réalisées à hauteur de 4,9. Le marché immobilier bayonnais semble être une mine d'or inépuisable et nécessaire à vos équilibres financiers qui se dégradent. Alors oui, bien évidemment, l'inflation est là et les coûts énergétiques participent à cette dégradation. À noter cependant que les mécanismes de l'État, en lien avec la situation dégradée de nos finances, par rapport aux communes appartenant à la même strate, permettent à l'État, via deux dispositifs de venir compenser à la hauteur 940 000 € ces surcoûts énergétiques et à l'amortir partiellement. 370 000 € pour le filet de sécurité et 775 000 € pour l'amortisseur d'électricité. Là par contre où l'État n'est d'aucune aide, c'est sur l'explosion des intérêts de la dette avec une augmentation de 114 %, en passant de 770 000 € à 1 650 000 €. Nous savons notre Ville endettée, en lien avec un plan d'investissement peu raisonnable, mais nous ne l'imaginions pas si sensible à l'évolution des taux d'intérêt en lien avec la structuration de sa dette et des emprunts à taux variables contractés. Nous parlons ici de la bagatelle d'une augmentation de près d'un million d'euros. Les services aux Bayonnais sont de plus en plus déficitaires à cause des contraintes aux dépenses de fonctionnement, ce qui a été évoqué notamment par rapport à nos agents qui sont toujours sous plus de contraintes avec une population qui augmente. Dans ce contexte d'une population qui augmente, vous n'arrivez pas à préserver, malgré cette augmentation des recettes fiscales, notre capacité d'autofinancement nette qui chute à 3,2 millions d'euros, pour faire face à 34,9 millions d'euros d'investissements inscrits au BP qui seront financés, et là les chiffres sont extrêmement intéressants : à 26 % par des emprunts à hauteur de 9 millions d'euros, à 21 % par des cessions du patrimoine bayonnais à hauteur de 7,3 millions d'euros pour 21% et à 19,5 % par des subventions reçues d'un montant de 6,8 millions d'euros, qui représentent plus du double de la capacité d'autofinancement de la Ville. L'autofinancement de la Ville arrive en cinquième position pour les financements de nos

investissements. Vous l'avez dit tout à l'heure, Mme DURRUTY, merci à l'État, la Région, au Département qui aujourd'hui amènent plus de capacité d'investissements sur la ville de Bayonne que la propre ville de Bayonne au travers de son autofinancement.

Pour résumer, malgré une dynamique fiscale et démographique, la commune voit sa capacité d'autofinancement se réduire, s'endette toujours davantage et brade son patrimoine. Mais peut être que le jeu en vaut la chandelle. Si cette réalité financière avait correspondu à un budget réellement tourné vers les transitions en matière de climat, de mobilité, d'environnement, d'éducation, de social, de financement du schéma de petite enfance, nous pourrions accepter ce pari financier. Mais ce que nous constatons, c'est que la structure du budget n'a pas évolué depuis l'ère GRENET, et que les grands défis sociétaux ne sont pas inscrits dans votre budget. Aucun des grands projets d'investissement ne s'inscrit dans cette logique, pourtant prônée par le PCAET de l'agglomération. Et dans votre budget de fonctionnement, la transition écologique se retrouve renvoyée à la dernière ligne du segment Intervention patrimoine bâti, espace public, stratégie urbaine et transition écologique.

Sur le plan social, édifiant une manipulation des chiffres, vous indiquez une augmentation de la subvention municipale de 15 % envers le CCAS afin de démontrer que cette politique vous intéresse, que vous soutenez une politique ambitieuse auprès des publics les plus fragiles. Or, vous comparez des chiffres qui ne sont pas comparables. En effet, vous partez de la subvention initiale de 2022, soit 2,6 millions, et vous oubliez de rajouter la DM de fin d'année d'un montant de 266 000 € qui prend en compte notamment la revalorisation du point d'indice. Ce qui fait un total de subventions pour 2022 de 2 950 000 €. C'est ce chiffre-là pour 2022 auquel il faut comparer celui projeté pour 2023, si vous voulez vraiment montrer un impact de la politique sociale. Cette distorsion comptable n'est pas seulement insincère, elle frôle l'escroquerie intellectuelle. Vous nous annoncez 15 % d'augmentation sur le budget du social. Faisons parler les chiffres comme on le doit. La réalité c'est que la variation de la subvention totale entre 2022 et 2023, pour le CCAS, est égal à 137 000 €, soit un peu plus de 4 %. Dans un contexte où l'inflation est à plus de 6 %, si on raisonne en euros constants, il s'agit d'une baisse de 2 % du budget du CCAS. C'est de cette façon que nous voulons faire parler les chiffres, en euros constants. Si on intègre l'inflation, c'est une baisse de 2 % du budget du CCAS. Donc votre budget est un budget du XX^e siècle. Il est grand temps pour Bayonne de rentrer dans le XXI^e siècle.

Enfin, un budget de centre-ville et de vitrine, Henri tu permets que je reprenne l'expression. Musée Bonnat, médiathèque, pôle musical Mousserolles, le secteur la Poterne, AB Campus, 85 % des autorisations de programme de votre plan d'investissements seront réalisés dans l'hyper-centre. Vous assumez votre stratégie de gentrification renforçant l'opposition centre-périphérie venue remplacer l'historique rive gauche-rive droite qui fonctionnait au XIX^e siècle. Si je sors des grands travaux, il y a la place Pasteur, le pont Mayou, on continue sur l'hyper-centre de toute manière.

Enfin, pour terminer, un budget de fin de mandat à mi-mandat. Il suffit de regarder la planification des autorisations de programme pour les années à venir, pour nous rendre compte que l'année prochaine, vous nous présenterez le même budget. Nous croiserons les doigts pour que la situation financière ne se dégrade pas et il ne nous reste plus qu'à attendre que ce mandat se termine pour parler sérieusement de transition socio-écologique à Bayonne plutôt que de gentrification socio-économique de Bayonne. Je vous remercie.

M. ESTEBAN : Je vais compléter. Je voudrais faire remarquer ici la fragilité, dont Mathieu a pu parler, des recettes, et la non prise en compte de cette fragilité. Vous comptez en termes de recettes d'investissement sur l'emprunt, dont vous nous direz que les ratios sont très bons et que vous comptez également sur une fiscalité directe reposant sur la taxe foncière pour les recettes de fonctionnement. Outre l'augmentation des bases fiscales qui est une opportunité providentielle dans le contexte de crise économique, vous comptez sur, vous le dites vous-mêmes, l'évolution physique c'est-à-dire les constructions nouvelles, très neutres, pour indiquer la part belle laissée aux promoteurs immobiliers. Pour rappel, la fiscalité directe de la taxe foncière bâtie représente plus de 27 millions d'euros sur 40 millions d'euros de recettes fiscales, dans la partie recettes de fonctionnement. Elle n'est pas liée en totalité à l'habitation, bien sûr, mais en grande partie. On comprend ici l'aisance d'autofinancement qui se reporte sur la section de fonctionnement. L'aisance de la poursuite de l'investissement, qu'on peut comprendre sur les services à la personne. Cela, je ne le conteste pas. Toutefois, finalement, cette fiscalité, c'est le seul bas de laine. La vision immobilière que vous évoquez est confirmée en matière de fiscalité indirecte par le poids prégnant des droits de mutation : 4,4 millions sur 6,7 de fiscalité indirecte. C'est lié au marché immobilier, dont, franchement, nous sommes certains à espérer qu'il se casse la figure avec cette crise économique. Tout ceci dénote peut-être une fragilité à venir. Vous l'évoquez d'ailleurs, Mme DURRUTY. Les ressources fiscales, forcément liées à l'immobilier, dont le budget n'a pourtant pas l'air de tenir compte, s'inscrivent dans la continuité d'un budget dans lequel vous êtes engagés depuis les dernières années. Enfin, on ne peut être que frappé par certains financements d'investissements, outre l'emprunt de 9,2 millions d'euros sur 34,9 millions d'investissements financés, on peut s'étonner des cessions immobilières de 7,27 millions d'euros. De quoi s'agit-il ? La vente des bijoux de famille face aux difficultés de financement. Il y a là un aveu de fragilité budgétaire, il serait peut-être temps de se poser et de réfléchir, mais vous êtes la majorité, vous avez fait vos choix et ce ne seraient pas les nôtres. Je vous remercie de votre écoute.

M. ETCHEGARAY : Merci M. ESTEBAN. Mme DURRUTY, quelques éléments de réponse avant de passer au vote ?

Mme DURRUTY : En effet, quelques éléments de réponse d'abord pour constater, comme vous l'avez chacun fait, que finalement, au fil de ces exercices budgétaires, qu'ils soient orientations budgétaires ou vote du budget, chacun reste dans son rôle. Finalement, comme le mandat avance, bien évidemment ce sont peu ou prou les mêmes arguments que nous retrouvons, changés pour certains parce que le contexte évolue, mais globalement on retrouve dans vos interventions la stricte ligne de ce que vous avez évoqué. À une différence près : dans les propos de Mathieu BERGÉ il y a d'abord des affirmations fausses et aussi et surtout de l'exagération. Des choses fausses, voire outrancières, quand on a en charge des finances, je ne parlerai pas pour moi parce que, quelque part, ce n'est pas si grave, quand on fait de la politique, on a l'habitude de prendre des coups, surtout depuis tant d'années, en ce qui me concerne, en revanche, quand on parle de finances Mathieu BERGÉ et que l'on parle d'insincérité, quand on parle de l'explosion des intérêts de la dette, de manipulation de chiffres, de braderie de notre patrimoine : tous ces arguments sont faux et archi faux. Ils sont surtout quelque part graves lorsqu'on parle de sujets financiers. Parce que justement, ce travail budgétaire que nous avons fait, oui, il a été compliqué. Vous le savez, Monsieur le Maire,

depuis début décembre, je ne compte pas le nombre d'heures que nous avons passé, le nombre de réunions où nous avons tricoté, détricoté, ajusté, réajusté, discuté, échangé, et nous continuerons à le faire jusqu'au mois de mars parce que c'était indispensable et nous avons aussi beaucoup appris. Mais, Mathieu BERGÉ, exagérer, c'est forcément s'éloigner du vrai. Pourquoi ? Parce que les chiffres sont têtus, tenaces et que finalement, on peut essayer de leur faire dire certaines choses, mais la réalité est là et s'impose toujours. Alors, pour ceux qui ont parlé notamment de la fiscalité, de l'évolution de la taxe sur le foncier bâti, une chose est importante est à rappeler et j'aurais dû le faire tout à l'heure, c'est que seulement 36 % des Bayonnais s'acquittent de la taxe foncière. C'est lié bien évidemment à la sociologie de la ville, puisque pour les villes de même taille nous sommes plutôt à un ratio de 50 % et qu'en plus, il y a des exonérations qui sont consenties, notamment aux bailleurs sociaux, puisque nous avons des conventions que vous avez votées, concernant des allègements de taxes foncières qui sont consentis, notamment aux bailleurs sociaux. C'est la preuve que sur ce point de fiscalité, Bayonne joue son rôle et clairement nos finances subissent cet état de fait mais nous l'assumons grandement et sans aucune difficulté.

Je voudrais, à ce stade, m'arrêter sur la politique d'investissement bien sûr que vous contestez. Chacun est dans son rôle, nous avons un programme, nous le tenons, coûte que coûte, nous le développerons jusqu'à la fin de ce second mandat. Je voudrais simplement vous donner deux chiffres que nous n'avons peut-être jamais évoqués. Sur cet exercice 2020-2026, le montant de nos investissements Monsieur le Maire s'élèvera à 170 millions d'euros, ce qui représente en moyenne 28 millions d'euros par année budgétaire. Et comme nous sommes aujourd'hui au milieu de ce mandat, il est totalement logique que nous soyons sur deux années pour 2022 et 2023, qui sont des années de pic de consommation en termes de dépenses liées aux investissements. Tout simplement parce que nos projets avancent et qu'au fur et à mesure qu'ils avancent, il nous faut les financer, développer et déployer les crédits de paiement, et puis, là aussi, il nous faut, évidemment, prendre le choix ambitieux, Monsieur le Maire responsable de poursuivre coûte que coûte des projets comme celui de l'école du Prissé, les projets sont lancés, ils sont partis, dire qu'on pourrait arrêter les choses, c'est franchement être assez loin de la réalité de ceux qui sont aux commandes. En revanche, certains projets auraient pu évidemment être décalés, mais cela n'a pas été notre choix, et jamais au grand jamais, Christine MARTIN-DOLHAGARAY le sait, nous avons envisagé de décaler, ne serait-ce que d'une seule année, le programme de l'école du Prissé, parce que nous avons agi en responsabilité. Ce que je voudrais vous dire sur ces investissements, 28 millions d'euros en moyenne, contre 19 millions d'euros le mandat précédent, je ne peux vous laisser dire, notamment Henri ETCHETO, que nous consacrons l'intégralité de notre investissement, ou une trop forte partie d'investissements, aux grands projets que sont le Musée Bonnat et la médiathèque, puisqu'il reste 110 millions d'euros d'investissements sur tout le reste. Cette année, avec 34,8 millions d'euros, je vous affirme aujourd'hui, contrairement à ce que vous voulez laisser entendre, que d'abord, ce montant représente 156 opérations d'investissement. Il y a 156 lignes dans le tableau d'investissements de notre Directeur général en charge des Services techniques, 156 projets et opérations en cours d'investissement. Concernant les quartiers, hors Grand Bayonne et Petit Bayonne, le montant qui est affecté pour cette année s'élève à 11 millions d'euros, soit 31 % des investissements. Les exemples qui ont été pris ne concernaient peut-être pas tous ces quartiers, mais il faut le dire...

M. ETCHETO : intervention hors micro.

Mme DURRUTY : Écoutez, pour les grands projets c'est 18,2 millions d'euros et pour les projets des quartiers c'est 11 millions d'euros. Mathieu BERGE a eu aussi des propos exagérés et catastrophiques sur l'évolution de l'encours de notre dette et surtout sur nos taux d'intérêt. L'encours de la dette est identique à ce qu'il était en 2014. Cela veut dire qu'aujourd'hui, nous avons enrichi notre patrimoine bâti de près de 70 millions d'euros depuis 2014 et le montant de notre capital reste tendu, notre encours de dette, est identique et s'élève à 70 millions d'euros à ce jour. Donc il n'y a pas surendettement. Il n'y a pas de décisions qui aillent au-delà de nos capacités de financement. Simplement, si nous sommes capables de faire de tels investissements, c'est tout simplement parce que la situation financière de la ville est robuste. Elle est robuste parce que nous avons d'abord, d'un point de vue des établissements financiers, eu la preuve il y a peu, lorsque nous avons lancé les deux consultations sur les deux lignes d'emprunt que nous avons sollicitées en décembre dernier, mais aussi, très récemment, les lignes de court terme que nous renouvelons année après année, très simplement, sept établissements bancaires, plus ou moins vertueux, si j'ai bien entendu l'intervention de Mme HERRERA, ont fait des propositions à des conditions que nous n'attendions pas et qui nous ont permis de sécuriser une partie des investissements de l'année 2023. Pour cette année, parce que nous sommes responsables, M. BERGÉ, bien évidemment, nous avons décidé de limiter le recours à l'emprunt. Vous savez très bien que ce qui est inscrit au niveau du budget n'est pas le montant d'emprunt dont nous aurons besoin réellement à la fin de l'année, puisque la clôture du compte administratif 2022 nous permettra de venir avec le résultat que nous ferons, compenser une partie de ce besoin pour financer les emprunts. Je veux simplement dire qu'en 2023, nous devrions réussir à autofinancer 80 % de nos investissements. C'était 70 % jusque-là. Nous devrions réussir à autofinancer 80 %, tout simplement parce que nous allons aussi utiliser notre fonds de roulement, parce que la situation financière est à ce point bonne qu'au 31 décembre 2022, le montant de notre fonds de roulement s'élevait à près de 12 millions d'euros. Donc, effectivement, si c'est quelque chose que nous n'avons jamais caché, ces 12 millions d'euros sont très largement au-dessus des moyens dont la collectivité a besoin pour assurer son fonctionnement quotidien et son train de vie, et donc nous irons bien évidemment pour 2023 puiser dans ce fonds de roulement, peut-être un peu plus de ce que nous avons annoncé il y a un an ou deux, car, là aussi, le bon sens, la responsabilité qui est la nôtre, Monsieur le Maire, nous incitent à considérer que toutes les prévisions qui sont faites laissent à penser que les taux d'intérêt pourraient commencer à baisser à partir de la mi-année. J'ai bien utilisé le conditionnel. Pour limiter l'encours de notre dette, en tout cas pour optimiser les emprunts que nous ferons, cette année, nous irons puiser sur ce fonds de roulement, avec des cessions. Ne dites pas pour autant que nous liquidons le patrimoine de la ville. C'est faux et archi faux. Ce n'est pas M. ETCHETO qui l'a dit, mais je l'ai bien entendu dans les propos de M. BERGÉ.

M. ETCHETO : intervention hors micro

M. DUZERT : intervention hors micro

M. BERGÉ : intervention hors micro

Mme DURRUTY : M. BERGÉ, regardez : le patrimoine bâti et foncier en 2014 de la ville s'élevait à 271 millions d'euros, au 31 décembre 2022, il s'élève à 315 millions d'euros. Donc, aujourd'hui, sur la même période, nous avons seulement vendu pour 20 millions d'euros de biens, pour une augmentation de 60 millions d'euros de notre patrimoine bâti. Autant de preuves qui sont là pour vous montrer que l'exagération dont vous avez pu faire preuve n'était pas de bon aloi, mais que surtout, Monsieur le Maire, nous savons ce que nous faisons et que finalement, heureusement, la situation financière de la ville telle que nous avons su la mener avant ces années difficiles, nous permet d'aller au bout de nos engagements vis-à-vis des Bayonnaises et Bayonnais et d'être certains des choix qui sont les nôtres.

M. ETCHETO : Je suis amusé par cette tentative de jouer les arbitres de l'élégance : « Lui il a employé un vilain mot », la prochaine fois ce sera l'inverse. « Liquider » ou « céder » comme vous voulez. L'autofinancement à 80 %, j'attends de voir. Sur ce fonds de roulement, c'est vrai qu'on n'en a pas trop discuté. On ne va pas le faire là, mais peut-être qu'on devrait nous exposer les choses un peu précisément en Commission des finances. J'ai vu aussi en décortiquant les lignes budgétaires qu'il y avait des lignes qui étaient... Une provision pour la réparation de la bibliothèque universitaire sur laquelle on avait encaissé des sommes récupérées d'une assurance. C'est toujours provisionné, mais on n'a pas fait les tableaux. Il y a eu les travaux, donc il y a un million et demi qui se baladent.

Mme DURRUTY : On n'a pas repris la provision.

M. ETCHETO : J'aimerais bien, justement, qu'on fasse le point sur tout cela. On n'avait pas ces documents-là lors de la Commission des finances, donc on n'a pas pu regarder, avoir les interrogations. De la même façon, j'aurais eu une petite question tout à l'heure.

Mme DURRUTY : Ce sera avec plaisir, mais il est vrai que c'est plutôt des choses que l'on a tracées dans nos orientations budgétaires. Mais, en toute sincérité, il y a des ajustements que nous ferons, en 2023, et qu'on vous présentera lors de la prochaine Commission.

M. ETCHETO : Vous le souffrez mieux que pour la discussion qu'on avait eue sur les orientations budgétaires, mais qu'on puisse partager des éléments de constat, c'est vrai. Les chiffres qui ont été repris par Mathieu, même si je ne les pas notés ou suivis à la ligne, il me semble que c'est bien ceux que vous aviez donnés. De toute façon on ne les invente pas. C'est les chiffres que vous nous fournissez. D'ailleurs, c'est vrai que je me joins aussi, comme j'ai dit la dernière fois, de manière assez transparente à un travail de présentation et d'exposition de qualité. Je crois que même pour l'exécutif il y a un pilotage qui est peut-être meilleur ou renforcé. On a en effet une meilleure visibilité avec ces autorisations de programme et cette manière de fonctionner. Je trouve que c'est plus intéressant. Toutefois, souffrez qu'on vous dise, notamment sur vos choix en matière d'investissements, qui sont quand même des choix tout sauf anodins, qu'on n'est pas d'accord et qu'en plus on y voit des risques sur le budget, ainsi que sur la construction de la ville, la politique urbaine ou les choix politiques que vous faites. Je pense que c'est tout à fait légitime.

M. ETCHEGARAY : M. BERGÉ, faites vite et si vous changez de registre ce serait un peu mieux aussi... Ce registre-là est un peu facile. Essayez de choisir vos mots, faites ce que vous voulez.

M. BERGÉ : Oui, vous trouvez ? Pas de patinage artistique alors, d'accord. C'est mes mots que vous n'avez pas aimés, parce que c'est vos chiffres que j'ai cités. Et vous n'avez pas contesté les chiffres. Les intérêts de la dette à plus de 114 %, excusez-moi d'avoir parlé d'explosion. Mais 30% de prêt à taux variable qui font que cette année avec l'augmentation des taux d'intérêt, c'est une augmentation de 11% des intérêts de la dette. C'est une réalité. Si vous voulez je retire « explosion » et je dirai juste plus 114 %. Vous dites que nous ne sommes pas très originaux, on ne va pas l'être, parce que je peux vous dire que l'année prochaine le budget ce sera une santé financière encore plus préoccupante, un budget sans souffle et encore plus contraint et un budget toujours de centre-ville. Pourquoi ? Parce que, d'ores et déjà on connaît le montant des grandes opérations de l'année prochaine, 24,8 millions d'euros contre 21,8 millions d'euros cette année. Cela veut dire que le budget de l'année prochaine il sera encore plus contraint que le budget de cette année. Alors, excusez notre manque d'originalité, mais vous devez assumer votre plan d'investissement qui est particulièrement déraisonnable. Et ce qui est particulièrement dérangeant et qui montre quand même la couleur politique que vous représentez, le seul projet que vous citez quand vous dites dites que vous allez quand même ne pas annuler, c'est l'école. C'est peut-être la priorité, l'école. C'est peut-être le projet qui aurait dû être fait il y a dix ans. Heureusement que vous n'avez pas enlevé l'école de vos projets d'investissement.

Mme DURRUTY : Je n'ai jamais parlé d'enlever, M. BERGÉ, mais de décaler, d'accord ? En revanche, les intérêts de la dette, ils explosent dans toutes les collectivités. C'est une réalité. Sauf que les efforts qui ont toujours été faits d'optimiser la répartition de la dette permettant de minimiser le risque, fait qu'entre 2010 et 2021 - parce qu'il est toujours facile de mettre en avant le verre à moitié vide, la part d'emprunts à taux variables que nous avons dans l'encours de la dette nous a permis d'économiser 9 millions d'euros. C'est-à-dire 750 000 € par exercice. Ces économies-là, pendant toutes ces années, vous ne les avez pas mises en avant. En revanche, aujourd'hui, le montant de l'intérêt que nous payerons en 2023 c'est 1,65 millions d'euros et en 2014, c'était 1,9 millions d'euros. Je veux dire que ce sont des situations qui ne sont pas exceptionnelles. Le taux moyen de notre dette, vous ne l'avez pas dit c'est 2,04. Forcément, il va continuer à se dégrader un peu jusqu'à la mi-année, c'est certain, car l'Euribor continue à monter quasiment au jour le jour et vient impacter nos emprunts à taux variables. Mais sincèrement, y compris sur les consultations qui viennent de m'être rendues sur nos lignes de court terme, les conditions sont tout à fait intéressantes. Cette année nous aurions aussi, certainement, recours peut-être à ces lignes de court terme que nous souscrivons tous les ans et que nous n'utilisons pas, parce que notre trésorerie n'a pas nécessité que nous utilisions ces lignes. Mais aujourd'hui, au vu des conditions que nos collaborateurs nous ont confirmées tout à l'heure, je pense que le sujet se posera pour cette année.

M. ETCHETO : Juste trois secondes : emprunter aujourd'hui coûte plus cher c'est logique et dans les années qui viennent, tout le monde peut le comprendre. C'est quelque chose que l'on met sur la table dans la réflexion. On ne doute pas que vous n'y ayez pas pensé, mais dans le débat vous comprenez que c'est une donnée importante.

M. ETCHEGARAY : Mme DURRUTY, vous avez présenté les choses fort bien. Vous n'avez pas la naïveté de croire que vous allez convaincre des personnes qui ne veulent pas l'être.

Mme DURRUTY : Non, mais j'ai essayé d'apporter quelques éléments nouveaux qui vont peut-être faire cheminer les esprits, malgré l'heure tardive.

M. ETCHEGARAY : Il y a quand même 15 ou 20 ans que j'entends qu'on va vers le mur, ce n'était pas les derniers mandats de Jean GRENET, c'était encore le précédent, où les discours étaient à peu près les mêmes. Il y eu juste un changement de ton, à un certain moment, mais on va dans le mur. La configuration n'était pas la même, mais les mots étaient les mêmes : « vous allez dans le mur ». Alors cette ville a emprunté une dynamique dont vous ne tirez pas les conséquences, sauf pour dire « regardez les ressources que vous avez, c'est extravagant ! ». Les recettes fiscales, c'est vrai, viennent de la richesse foncière, pas forcément immobilière. Et c'est vrai que la sociologie de cette ville a changé depuis les années 1990 jusqu'à maintenant. Elle s'est davantage diversifiée, elle est plus mixée qu'elle n'était auparavant. En effet, il y a aujourd'hui des ressources fiscales dans cette ville qui permettent d'avoir des projets. Et vous avez en face une majorité qui a porté un certain nombre de projets de construction d'équipement ambitieux, que cela soit sur le plan culturel, sportif et pas que. Aujourd'hui, on nous dit que tout cela ne va pas aller. On est entré dans une période de COVID où on aurait pu effectivement se poser la question de savoir s'il fallait poursuivre ou pas. Ces questions-là vous pensez bien qu'on se les est posées de la même manière que vous, sauf qu'on a conclu en disant que cette ville a une capacité de résilience, à chaque fois, et vous le savez parce que vous aimez cette ville autant que nous, pas moins, j'en suis persuadé, cette ville a cette résilience qui fait qu'on sort de toutes les situations. Il ne faut pas être trop optimiste, je l'entends, mais aujourd'hui, il faut reconnaître que, malgré tout, la catastrophe qui était prévu il y a 15 ou 20 ans, n'est pas arrivée. Nous allons de budget en budget avec des propositions et ce n'est pas un hasard si cette ville est considérée comme exceptionnellement dynamique par des observateurs extérieurs. Qu'on ait des problèmes liés à la rareté du foncier, à l'augmentation du prix de l'immobilier : on fait le même constat et on le regrette autant que vous. On le regrette beaucoup, même. On est à la recherche de solutions pour faire en sorte que la sociologie de cette ville ne change pas. On a 4 % de résidences secondaires à Bayonne, c'est le dernier recensement. Si ça, ça ne veut pas dire quelque chose : que notre ville se protège d'un certain nombre de risques. Il faut être très vigilant. Quand vous employez le mot gentrification je considère que vous êtes dans une forme d'exagération de ce qui est une évolution possible de cette ville. Je le crains autant que vous, parce qu'en effet il faut qu'une ville soit faite de sa diversité. Sauf qu'aujourd'hui, je suis en train de vous dire qu'on n'a que 4 % de résidences secondaires et ce serait fort bien si on y restait. On est donc dans une ville où l'on vit à l'année, avec sa population dont la sociologie est la plus belle qui soit, traversée par toutes les couches de la population. Évidemment, monter des politiques

publiques ici est moins simple qu'ailleurs. On est beaucoup plus sur la corde raide qu'ailleurs et oui. Mais on n'a pas peur sincèrement de s'endetter. Bien sûr qu'on peut nous faire ce reproche. On a le droit de considérer qu'on va un peu loin là-dessus, mais alors, qu'est-ce que vous auriez fait ? Quels projets auriez-vous eus si vous aviez été à notre place ?

Avec des principes tels que ceux que j'entends dans toutes les discussions budgétaires, je ne vois pas où les opportunités auraient pu se présenter, il y aurait eu mille raisons pour ne pas y aller, mais nous on y va, on continue. On fait le pari que le Musée Bonnat-Helleu est une des plus belles réalisations que cette ville aura connue depuis un siècle. On en est persuadés et vous verrez ce qu'il en est. La même chose de la bibliothèque-médiathèque : qui peut considérer que cette ville pouvait, avec son histoire, rester avec un équipement complètement obsolète ? On a peut-être trop tardé à y aller, cette critique je suis prêt à l'entendre. Tous ces projets-là s'inscrivent dans une logique qui est cette dynamique. J'écoute les gens aussi. Si j'avais le sentiment que la population ne suivait pas, mais on croise les gens dans différentes réunions, quand on reçoit les nouveaux Bayonnais, quand on est dans la rue comme on sait y être. Si on sentait une grosse résistance de la part des gens, croyez-vous qu'on irait ? On n'irait pas. On se dirait, qu'au fond, ce n'est pas fondamentalement ce que la population veut. C'est exactement le contraire qu'on entend. On ne rencontre pas les mêmes gens, c'est possible. On ne va pas aux mêmes endroits, c'est certain. Je vais beaucoup dans la ville avec mes collègues, on prend le pouls régulièrement comme on le doit d'ailleurs, parce qu'il ne faut pas être prétentieux quand on est élu. Il faut se dire que chaque jour quand on se lève qu'on a des choses à apprendre et qu'on peut se tromper. Alors, ce budget il est sincère, ce budget il est optimiste, il est également réaliste. Ne soyez pas pessimistes sur l'avenir du monde non plus, parce qu'on ne va pas non plus se coucher et mourir. On a décidé de rester debout. Alors je mets aux voix.

M. ETCHETO : Merci pour ces grandes leçons d'optimisme, de pessimisme décrié etc. Vous nous avez invités tout à l'heure à décliner nos programmes, ne vous inquiétez pas on aurait eu des choix d'investissement qui n'auraient certainement pas été les mêmes, de la même façon que pour vous, vous n'aviez pas les mêmes coques sur la baisse des impôts, oui vous en aviez quand même des objectifs en commun. On ne va pas les décliner. On aurait sans doute privilégié l'ensemble des écoles de Bayonne, pas simplement celle du Prissé, plutôt que le Musée Bonnat. C'est juste un embryon de réponse pour vous dire que nous voterons bien sûr contre ce budget.

Mme HERRERA-LANDA : Je voulais rajouter que je participe à toutes les Commissions des sports et j'ai découvert par voie de presse que nous allons accueillir le Tour de France pour un montant budgété de 350 000 €.

M. ETCHEGARAY : Ne reprenez pas le débat là-dessus. On en parlera la prochaine fois, j'ai beaucoup de choses à vous raconter sur cela.

Mme HERRERA-LANDA : C'est juste pour vous dire que je participe aussi à la Commission du budget citoyen et que ce dernier est égal à 300 000 €. Il y a aussi un certain nombre de choix qui sont faits. On peut aussi convertir ces 350 000 € dans un certain nombre d'actions.

M. ETCHEGARAY : Mme HERRERA, vous qui aimez et le sport et le Pays basque, est-ce que vous assumez le fait que pour la première fois dans l'histoire le Tour de France part du Pays basque ?

Mme HERRERA-LANDA : Oui, tout à fait.

M. ETCHEGARAY : Et qu'il ne s'arrêterait pas à Bayonne, vous l'assumez ?

Mme HERRERA-LANDA : Ce que je n'assume pas c'est qu'il n'y a pas eu de débat et qu'on a été informés par voie de presse. Cela, on ne l'assume pas.

M. ETCHEGARAY : Je comprends ce que vous dites, mais par contre ne soyez pas faussement naïve. Vous savez comment se dessinent les parcours du Tour de France, dans un secret le plus absolu. Appelez Pierre HURMIC, vous allez voir si lui a pu parler de cela, ce n'est pas possible, car tout simplement il y a dans la préparation du Tour de France un voile qui s'installe. Je vais vous dire une chose, la question est de savoir si vous considérez aujourd'hui que c'est pertinent ou pas.

Mme HERRERA-LANDA : On peut en débattre. C'est peut-être parce que j'aime le sport que je préférerais que ces 350 000 € servent à d'autres objectifs qu'à l'accueil du Tour de France qui va mettre un coup de projecteur sur la ville de Bayonne, alors qu'on est en train d'expliquer qu'on a des problématiques de hausse du foncier. On sait que quand le Tour de France passe quelque part, il y a de très belles images qui sont relayées partout en France, c'est l'événement le plus regardé après les Jeux olympiques, la Coupe du Monde de football. Donc on aurait pu avoir un débat sur le sujet. On ne l'a pas eu avant, on ne l'aura pas pendant, on l'aura peut-être après.

Mme BROCARD : Bien sûr qu'il faut débattre de l'opportunité ou pas de faire venir ou pas le Tour de France. Quand on est surexposé et quand vous vous plaignez de l'impact de la sur attractivité de notre territoire, on peut aussi se poser la question de la schizophrénie qui consiste à dire : il faut attirer les touristes et les gens, il faut changer la sociologie de notre population. Vous êtes contents parce qu'en plus cela vous ramène d'autres financements qui vous aident à financer en plus des équipements qui ne sont pas d'abord à l'attention de la population, mais à l'attention des touristes. Oui, bien sûr, il faut que l'on débattenne de tout cela, c'est le cœur du sujet, mais c'est aussi le cœur de notre opposition sur ces budgets-là.

M. ETCHEGARAY : Mme Brocard rebondis sur ce que vous dites, je suis presque d'accord avec vous pour vous dire faisons en sorte que notre territoire ne soit pas trop attractif pour ne pas avoir à régler un certain type de problèmes. Je préfère un Tour France tous les 20 ans, c'est ce qui va se passer, que de considérer qu'il faut que la LGV passe au Pays basque en plein milieu de la campagne. C'est beaucoup plus grave n'est-ce pas M. Bergé ?

Mme BROCARD : Ce n'est pas le moment pour le Tour de France !

M. BERGÉ : Je vais vous répondre Monsieur le Maire. Vous parlez de l'attractivité et bien voilà la LGV c'est l'attractivité, c'est ce qui va nous arriver, vous qui êtes contre le projet de la LGV et vous soutenez la rénovation des voies actuelles. Vous dites qu'avec la rénovation des voies, nous allons gagner le même temps. Cela veut dire qu'avec votre projet le Pays basque deviendra aussi attractif qu'avec la LGV. Votre projet, que vous assumez, de toute manière, a le même objectif. C'est totalement incohérent et vous êtes populiste sur ce dossier avec votre binôme bordelais. Vous êtes populiste là-dessus ! Dites que ce que je viens de dire est faux.

M. ETCHEGARAY : Vous avez un éventail de vocabulaire qui se limite à une quinzaine de mots et vous tournez autour de ça. Populiste : il y a d'autres mots pour dire la même chose, ouvrez un dictionnaire, vous trouverez des équivalents.

M. BERGÉ : M. ETCHEGARAY, votre projet est de dire « de toute manière il n'y a pas besoin de faire une nouvelle voie, on gagnera autant de temps en rénovant les voies ». Cela veut dire quoi ? Monsieur le Maire je comprends que ça vous mette en colère. Que vous allez rendre le Pays basque aussi attractif. Vous manipulez l'opinion publique.

M. ETCHEGARAY : S'il y a bien quelque chose qui est pervers pour l'attractivité du territoire, c'est cela. M. ESTEBAN, vous n'êtes pas d'accord ?

M. ESTEBAN : Moi je préfère le Tour d'Euskadi vous savez.

M. BERGÉ : Vous manipulez l'opinion publique.

M. ETCHEGARAY : Je vois que même entre vous, vous n'êtes pas totalement d'accord, cela me rassure.

M. BERGÉ : Je peux poser une question ? Est-ce qu'on a eu besoin de la LGV pour que Bayonne gagne 600 habitants par an ? Est-ce que l'explosion démographique et la gentrification de Bayonne sont liées à la LGV ?

M. ETCHEGARAY : Et vous voulez que cela soit pire ?

M. BERGÉ : Mais est-ce que c'est lié à la LGV ?

M. ETCHEGARAY : Donc vous êtes pour la LGV ? En disant que cela ne sera pas plus grave ?

M. BERGÉ : Non. Moi je travaille au quotidien pour développer les trains du quotidien avec notamment le gouvernement basque.

M. ETCHEGARAY : Et à Bordeaux vous êtes pour et à Bayonne vous êtes contre ?

M. BERGÉ : Non, ce n'est pas vrai.

M. ETCHEGARAY : Écoutez, c'est l'intervention de Mme BROCARD qui m'a inspiré cette.... J'étais d'accord avec ce qu'elle disait, c'est-à-dire qu'il faut toujours se poser la question de ce qu'un projet pourrait avoir pour effets en termes d'attractivité.

J'ai remarqué que toute l'opposition votait contre. Ce qui n'est pas surprenant. M. ESTEBAN, vous vous abstenez. La majorité vote pour, heureusement et je remercie Mme Durruty pour sa prestation.

ADOPTE A LA MAJORITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Votes contre : 9, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, M. ETCHETO (avec mandat), Mme BROCARD (avec mandat), Mme HERRERA LANDA, M. ABADIE, M. BERGÉ

Non-participation au vote : 1, M. ESTEBAN

22. Exercice 2023 - Autorisations de programmes (rapporteur : Sylvie Durruty)

Mme DURRUTY : En parallèle du vote du budget primitif et en application du règlement budgétaire et financier de la Ville adopté lors de la séance du 9 décembre 2020, il y a lieu d'actualiser les autorisations de programme en cours ainsi que les échéanciers de crédits de paiements correspondants. Pour chaque opération, la répartition prévisionnelle des crédits de paiement par exercice budgétaire figure dans les tableaux repris dans la note explicative de synthèse.

M. ETCHETO : On ne prend pas part au vote, comme c'est l'application de votre politique. Juste, j'ai une question que je n'ai pas pensé à poser en commission des finances, elle n'appelle pas de réponse de suite, c'est pour la prochaine fois : sur ces marchés publics qu'on a passés, j'imagine qu'il y a des clauses de révision ou des marchés qui peuvent les affecter les uns et les autres. Est-ce qu'on pourra faire le point pour savoir quels marchés sont affectés par ces clauses de révision ? C'est le contexte qui m'amène à poser cette question. J'imagine que cela sera assis sur les indices de coûts de la construction, mais cela pourrait avoir des impacts assez significatifs.

M. ETCHEGARAY : Vous notez la question de M. ETCHETO.

Mme DURRUTY : C'est noté, on fera un point la prochaine fois.

ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Non-participation au vote : 10, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, M. ESTEBAN, M. ETCHETO (avec mandat), Mme BROCARD (avec mandat), Mme HERRERA LANDA, M. ABADIE, M. BERGÉ

23. Vote des taux d'imposition pour l'année 2023 (rapporteur : Sylvie Durruty)

Mme DURRUTY : Comme indiqué dans le rapport concernant les orientations budgétaires 2023 débattues lors de la séance du 7 décembre 2022, il est proposé au Conseil municipal de reconduire les taux d'imposition appliqués en 2022 pour l'année 2023 selon les détails repris en note explicative de synthèse.

ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Non-participation au vote : 10, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, M. ESTEBAN, M. ETCHETO (avec mandat), Mme BROCARD (avec mandat), Mme HERRERA LANDA, M. ABADIE, M. BERGÉ

24. Exercice 2023 - Budget primitif - Budget annexe des parcs de stationnement (rapporteur : Loïc Corrégé)

M. CORRÉGÉ : Le budget annexe des parcs de stationnement s'équilibre globalement à 6,58 millions €, exploitation et investissement confondus. En application des articles L.2312-1 à 3 du code général des collectivités territoriales, il est demandé au Conseil municipal d'approuver le budget primitif 2023 du budget annexe des parcs de stationnement, présenté dans le document joint à la note explicative de synthèse, par nature et par chapitre.

M. ETCHETO : Ce sera un vote contre, comme pour le budget des fêtes et de la temporada en 25.

ADOPTE A LA MAJORITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Votes contre : 6, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, M. ETCHETO (avec mandat), Mme BROCARD (avec mandat)

Non-participation au vote : 4, M. ESTEBAN Mme HERRERA LANDA, M. ABADIE, M. BERGÉ

25. Exercice 2023 - Budget primitif - Budget annexe des fêtes et temporada (rapporteur : Yves Ugalde)

M. UGALDE : Ce budget annexe ne comporte qu'une section de fonctionnement, qui s'équilibre globalement à 4,513 M€, soit 3,227 M€ pour les fêtes et 1,286 M€ pour la temporada. En application des articles L.2312-1 à 3 du code général des collectivités territoriales, il est demandé au Conseil municipal d'approuver le budget primitif 2023 du budget annexe des fêtes et temporada, présenté dans le document joint à la note explicative de synthèse, par nature et par chapitre.

ADOPTE A LA MAJORITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Votes contre : 10, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, M. ESTEBAN, M. ETCHETO (avec mandat), Mme BROCARD (avec mandat), Mme HERRERA LANDA, M. ABADIE, M. BERGÉ

26. Centre municipal de réunions Sainte-Ursule - Actualisation des tarifs de location applicables à compter du 1er mars 2023 (rapporteur : Emilie Larroze-Francezat)

Mme LARROZE-FRANCEZAT : Il s'agit de l'actualisation des tarifs de location applicables à compter du 1er mars 2023 dans le Centre municipal Sainte-Ursule. Les tarifs d'utilisation des salles de réunions du Centre municipal Sainte-Ursule demeurent inchangés depuis le mois de juillet 2006. Au regard de l'évolution des prix à la consommation depuis la dernière actualisation de ces tarifs mais également des équipements récemment installés, il convient de mettre à jour ces tarifs afin de les mettre en adéquation avec ceux appliqués pour les autres salles municipales. La grille tarifaire applicable au 1er mars 2023 est reprise en note explicative de synthèse.

ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Non-participation au vote : 10, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, M. ESTEBAN, M. ETCHETO (avec mandat), Mme BROCARD (avec mandat), Mme HERRERA LANDA, M. ABADIE, M. BERGÉ

27. Remises gracieuses de créances (rapporteur : Xabier Parrilla Etchart)

M. PARRILLA ETCHART : Il est demandé au Conseil municipal de répondre favorablement à des demandes de remises gracieuses de créances pour des factures impayées relatives aux services périscolaires, tout en laissant une part du montant dû à la charge des intéressés. En l'occurrence, le total des factures impayées s'élève à 403,41 € et le montant des remises gracieuses à 302,56 €.

M ABADIE : Je prends la parole juste pour vous remercier de ne plus faire apparaitre le nom des personnes concernées par ces remises gracieuses.

ADOPTE A L'UNANIMITE

FONCIER

28. Acquisitions de terrains chemin de Sabalce à divers propriétaires pour aménagements de voirie (rapporteur : Serge Arcouet)

M. ARCOUET : Acquisitions de terrains chemin de Sabalce à divers propriétaires pour aménagements de voirie. Dans le cadre de la création d'une piste cyclable et de l'enfouissement de réseaux aériens au niveau du chemin de Sabalce, la Ville de Bayonne doit procéder à l'acquisition de divers terrains auprès de riverains, selon détails et conditions définis en note explicative de synthèse. Il est demandé au Conseil municipal d'approuver le principe de ces acquisitions et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document ou pièce se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

ADOPTE A L'UNANIMITE

29. Mise à disposition de locaux au profit de l'association "La Locomotive" situés 2 et 4 rue de Balichon - Avenant de prolongation de la convention (rapporteur : Etienne Boutonnet-Loustau)

M. ETCHEGARAY : C'est vous, M. BOUTONNET qui devait le présenter.

M. BOUTONNET- LOUSTAU : Oui, bien sûr, Locomotive, qui bénéficiera du temps... car ma tablette n'a plus de piles. Je détends l'atmosphère, je vous sentais tendus. La mise à disposition de locaux au profit de l'association "La Locomotive" situés 2 et 4 rue de Balichon. Avenant de prolongation de la convention. Depuis février 2021, la Ville met à disposition de l'association "La Locomotive" des locaux qu'elle loue, situés 2 et 4 rue de

Balichon, pour héberger l'activité de la Rockscool pendant les travaux de restructuration et de mise en valeur du Bastion de Mousserolles abritant habituellement la structure. On en a pu voir les résultats l'autre jour et c'est pour le moins magnifique. Dans la mesure où lesdits travaux ne sont pas achevés, il est proposé de prolonger la mise à disposition des locaux de la rue de Balichon, jusqu'au 31 juillet 2023, avec possibilité de poursuivre jusqu'au 31 décembre 2023. Il est demandé au Conseil municipal d'approuver la prolongation de la convention initiale du 16 février 2021 et d'autoriser le Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant afférent, ainsi que tout autre document ou pièce se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

ADOPTE A L'UNANIMITE

30. Mise à disposition de locaux aux associations Sciences Lettres et Arts et Université du Temps Libre - Rez-de-chaussée Château Neuf (rapporteur : Sophie Castel)

Mme CASTEL : Il s'agit de la mise à disposition de locaux aux associations Sciences Lettres et Arts et Université du Temps Libre. Au regard des travaux de restructuration majeurs engagés sur le site de la médiathèque depuis fin octobre 2022, il apparaît nécessaire de procéder au relogement des associations "Société Sciences Lettres et Arts" et "Université du Temps Libre". Ces deux structures seront hébergées dans des locaux situés au rez-de-chaussée de l'aile Ouest du Château Neuf. Il est demandé au Conseil municipal d'approuver les termes de la convention de mise à disposition au bénéfice de ces deux associations selon le projet de convention annexé à la note explicative de synthèse et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toute pièce se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

Je souhaiterais informer qu'en 2023 la SSLA, la Société Sciences Lettres et Arts célébrera un bel anniversaire, c'est-à-dire les 250 ans de son existence.

M. ETCHETO : Ce n'est pas 150 ans plutôt ?

Mme CASTEL : L'association a été fondée en 1873. J'ai mal calculé : c'est 150, oui.

M. ETCHETO : Heureusement qu'on ne t'a pas mise au budget.

Mme CASTEL : Tu ne crois pas si bien dire, je ne suis pas une femme de chiffres.

ADOPTE A L'UNANIMITE

31. Fin de l'affectation de la parcelle cadastrée section AZ n° 0004 sise à Saint-Pierre d'Irube appartenant à la Ville de Bayonne au service public intercommunal de l'eau (rapporteur : Serge Arcouet)

M. ARCOUET : Nous avons aussi des biens sur une commune voisine. La Ville de Bayonne est propriétaire d'une parcelle de 43 m² sur le territoire de la commune de Saint-Pierre d'Irube, mise à disposition de la Communauté d'agglomération Pays basque, dans le cadre de l'exercice

de la compétence "eau". L'ouvrage hydraulique qui se trouvait sur cette parcelle ayant été démantelé, la Communauté d'agglomération a constaté la fin de l'affectation de l'emprise au service intercommunal de l'eau, ce qui permet à la Ville de recouvrer l'ensemble des droits et obligations sur ce bien. Il est demandé au Conseil municipal d'approuver à son tour la fin de cette affectation et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toute pièce ou document se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

ADOPTE A L'UNANIMITE

32. Cession de la parcelle cadastrée section AZ n° 0004 sise chemin d'Harrichury à Saint-Pierre d'Irube au profit de la commune de Saint-Pierre d'Irube (rapporteur : Serge Arcouet)

M. ARCOUET : Dans la continuité de la délibération précédente portant sur la fin de l'affectation de la parcelle AZ n°0004 sise à Saint-Pierre d'Irube au service intercommunal de l'eau, il est proposé de céder l'emprise à la Commune de Saint-Pierre d'Irube qui en a fait la demande, à l'euro symbolique et selon les conditions définies en note explicative de synthèse. Il est demandé au Conseil municipal d'approuver cette cession et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toute pièce ou document se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

M. ETCHEGARAY : Cela s'appelle des rapports de bon voisinage, l'euro symbolique.

ADOPTE A L'UNANIMITE

33. Restructuration et extension du groupe scolaire du Prissé - Désaffectation et déclassement d'une partie du chemin d'Ibos (rapporteur : Serge Arcouet)

M. ARCOUET : Dans le cadre de la restructuration et l'extension du groupe scolaire du Prissé situé au quartier de Mousserolles, il convient de procéder au déclassement du domaine public routier communal d'une partie du chemin d'Ibos, comprise entre l'allée de Laplane et le chemin de Frais. Cette emprise, à usage actuel de voie ouverte à la circulation publique et desservant exclusivement le groupe scolaire, sera intégrée à ce dernier dans les conditions développées en note explicative de synthèse. Il est donc demandé au Conseil municipal d'approuver la désaffectation qui interviendra le 30 septembre 2023 au plus tard et de prononcer le déclassement du domaine public routier communal de cette partie du chemin selon l'emprise définie dans le plan annexé.

ADOPTE A L'UNANIMITE

MARCHES PUBLICS

34. Foire au jambon et fêtes de Bayonne 2023 à 2025 - Fourniture et mise en place de gobelets et récipients réutilisables - Lancement de la procédure d'appel d'offres - Signature des marchés. (rapporteur : Laurence Hardouin-Torre)

Mme HARDOUIN : Il s'agit du nouveau marché 2023 à 2025 pour la fourniture de gobelets et autres objets réutilisables dans le cadre des fêtes de Bayonne et foire au jambon. Avant de vous lire la délibération, je voulais informer ceux qui n'assistent pas à la Commission stratégie urbaine que l'on va demander en plus des gobelets dans le cahier des charges, des carafes et des bouteilles qui se ferment, en plus des gobelets habituels. On avait en effet eu la discussion après les fêtes de Bayonne des difficultés que rencontraient les services de propreté et les machines au travers des bouteilles en plastique qu'utilisaient les cafetiers pour préparer des boissons à l'avance et qui n'étaient pas consignées et qui se retrouvaient sur l'espace public. Dans le cahier des charges il y aura donc aussi les verres de champagne, les bouteilles qui se ferment, les verres de douze et dix-huit centilitres, les grands verres de soixante centilitres et les carafes.

Pour les besoins de la fourniture et mise en place de gobelets et récipients réutilisables nécessaires à l'organisation de la Foire au Jambon et des Fêtes de Bayonne, le Conseil municipal a décidé, par délibération du 13 octobre 2022, le lancement d'une consultation, sous la forme d'un dialogue compétitif. Selon les éléments contenus dans la note explicative de synthèse, cette consultation sera en définitive engagée sous la forme d'un appel d'offres ouvert. Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à lancer la procédure correspondante ainsi qu'à signer les contrats à intervenir.

M. ETCHEGARAY : C'est savoureux : lancer une procédure pour des gobelets.

ADOPTE A L'UNANIMITE

35. Maintien en condition opérationnelle et évolution des infrastructures de téléphonie - Lancement de la consultation des entreprises et signature de l'accord-cadre (rapporteur : Olivier Alleman)

M. ALLEMAN : C'est le rapport classique du lancement de la consultation des entreprises et de la signature de l'accord-cadre pour les services de téléphonie de la ville. Selon les détails apportés par la note explicative de synthèse, il convient de renouveler l'accord-cadre qui est arrivé à échéance en octobre 2022. Le contrat sera conclu pour une durée d'un an sous la forme d'un accord-cadre et à bons de commande effectué avec de montants minimum et maximum, reconductible trois ans. Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à lancer la consultation correspondante en la forme d'un appel d'offres ouvert et à signer l'accord-cadre correspondant.

ADOPTE A L'UNANIMITE

36. Contrat d'assurance "responsabilité et risques annexes" - Avenant n°1 portant majoration de la cotisation (rapporteur : Agnès Duhart)

Mme DUHART : La Mutuelle VHV, porteuse du risque "responsabilité civile" dans le cadre du marché d'assurance "responsabilité et risques annexes" a demandé une majoration du contrat afférent de 50%, en raison d'une sinistralité trop importante. La remise en concurrence du contrat n'ayant pas permis de réceptionner des offres financièrement et techniquement acceptables, il est proposé d'accepter la majoration du contrat "responsabilité civile", prévoyant un taux de cotisation actualisé selon les montants figurant en note explicative de synthèse. Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant afférent.

ADOPTE A L'UNANIMITE

RESSOURCES HUMAINES

37. Modification du tableau des effectifs (rapporteur : Sylvie Durruty)

Mme DURRUTY : Il est demandé au Conseil municipal d'approuver la modification du tableau des effectifs, telle que détaillée en note explicative de synthèse, qui comprend la création de 26 postes et pour faire suite aux décisions d'avancement de grade et de promotions internes du 18 janvier 2023, la création de 93 postes et autant de suppressions. Cela a été présenté en détail en Commission.

ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Non-participation au vote : 10, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, M. ESTEBAN, M. ETCHETO (avec mandat), Mme BROCARD (avec mandat), Mme HERRERA LANDA, M. ABADIE, M. BERGÉ

38. Convention avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées Atlantiques (CDG64) pour l'adhésion de la Ville de Bayonne au dispositif de médiation préalable obligatoire (rapporteur : Sylvie Durruty)

Mme DURRUTY : Conformément à la loi n°2021-1729 pour la confiance dans l'institution judiciaire, Il revient à la Ville de mettre en place une phase de médiation obligatoire avant tout contentieux devant le Tribunal Administratif, pour les décisions administratives concernant les agents. Cette mission peut être déléguée auprès du Centre de Gestion de la fonction publique des Pyrénées-Atlantiques. Il est donc demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion à cette mission de médiation obligatoire préalable jointe à la note explicative de synthèse.

ADOPTE A L'UNANIMITE

39. Convention avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées Atlantiques (CDG64) pour le recueil des signalements émis par les lanceurs d'alerte (rapporteur : Sylvie Durruty)

Mme DURRUTY : Conformément à la loi du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, il revient à la Ville de désigner un référent chargé de recueillir les signalements émis par les lanceurs d'alerte et de définir les modalités selon lesquelles le signalement pourra être déposé et examiné. Cette mission peut être déléguée auprès du Centre de Gestion de la fonction publique des Pyrénées-Atlantiques. Il est donc demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de délégation du recueil des signalements jointe à la note explicative de synthèse.

ADOPTE A L'UNANIMITE

40. Convention avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées Atlantiques (CDG64) pour adhérer à la procédure de signalement et de traitement d'actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissement sexistes (rapporteur : Déborah Loupien-Suarès)

Mme LOUPIEN-SUARÈS : Conformément au Code Général de la Fonction Publique et au décret n°2020-256 du 13 mars 2020 relatif au dispositif de signalement et de traitement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la Fonction Publique, il revient à la Ville de désigner un référent chargé de recueillir les signalements des agents qui s'estiment victimes d'agissements de ce type. Cette mission peut être déléguée auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique des Pyrénées-Atlantiques. Il est donc demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de délégation du recueil des signalements jointe à la note explicative de synthèse.

Mme HERRERA-LANDA : Une courte intervention. Notre groupe apporte bien sûr tout son soutien à cette initiative, d'autant plus qu'en décembre 2022, lors de la présentation du rapport annuel sur la parité homme-femme, nous avons regretté que ce dernier ne soit pas plus précis et chiffré, contrairement d'ailleurs à celui qui a été publié par la CAPB qui était plus précis, ou en tout cas beaucoup plus approfondi. Ce fait est l'attribution d'une amende de 50 000 € à la Ville par manquement à la loi constitue un indicateur de l'absence d'une véritable stratégie. Nous ne parlons pas des actions ponctuelles qui peuvent exister et peut-être d'intérêt de formation pour ce qui constitue un défi pour la société vis-à-vis d'habitus culturellement ancrés. C'est pourquoi, au-delà des sujets inclus dans cette convention, nous proposons que le CNFPT soit consulté sur les formations permettant d'acquérir des compétences sur les mécanismes individuels et organisationnels conduisant aux inégalités et sur leurs modalités de déconstruction. Une autre alternative serait de solliciter une association spécialisée dans ce domaine, voire de confier ce travail à un cabinet de conseil, peut-être pas KPMG quand même, puisque vous privilégiez cette solution pour un certain nombre de sujets. Quel que soit votre choix, nous demandons qu'une véritable stratégie opérationnelle au service d'une plus grande égalité femmes-hommes soit définie au sein de la commune et nous vous assurons de la volonté de notre groupe de participer à tout travail sur ce sujet.

Mme LOUPIEN-SUARÈS : J'entends tout ce que dit Mme HERRERA, on pourra en débattre en commission et avancer sur ces sujets qui sont en effet très importants. Comme vous l'avez dit très justement, l'Agglomération était à l'avance et c'est aussi grâce à elle que nous avons été alertés sur tous ces sujets et que nous avons pu prendre la délibération au Conseil municipal de ce jour. Concernant vos propositions, je n'y vois absolument aucun inconvénient et je vous invite à prendre attache avec moi dès que vous le souhaitez pour que nous puissions en parler.

Mme HERRERA-LANDA : Très bien, merci.

ADOPTE A L'UNANIMITE

41. Modification des règles régissant le « forfait mobilités durables » au profit des agents de la Collectivité (rapporteur : Loïc Corrégé)

M. CORRÉGÉ : Le « forfait mobilités durables » a pour but d'encourager les personnels à recourir davantage aux modes de transports alternatifs pour la réalisation des trajets domicile-travail et consiste à rembourser tout ou partie des frais engagés par ces derniers. Les dispositions réglementaires régissant le "forfait mobilités durables" ont évolué avec une date d'effet à compter du 1er janvier 2022. Dans la continuité des actions déjà entreprises pour promouvoir l'utilisation des modes de transport alternatifs et durables, il est demandé au Conseil municipal de prendre en compte les évolutions réglementaires concernant le forfait « mobilités durables » en faveur des agents de la Ville dans les conditions exposées en note explicative de synthèse.

ADOPTE A L'UNANIMITE

42. Convention de mise à disposition d'agents des services municipaux de la Ville de Bayonne auprès du Syndicat Intercommunal de la Nive Maritime (rapporteur : Loïc Corrégé)

M. CORRÉGÉ : Pour assurer sa compétence "voies vertes", le Syndicat Intercommunal de la Nive Maritime doit pouvoir s'appuyer sur une organisation administrative, technique et financière. Dans cette perspective, eu égard aux différentes spécialités professionnelles nécessaires et compte tenu du caractère restreint de la compétence exercée par le Syndicat, ce dernier sollicite le renouvellement pour l'année 2023 de la mise à disposition de 3 agents de la Ville de Bayonne selon les temps de travail et modalités de remboursement définies en note explicative de synthèse. Il est donc demandé au Conseil municipal d'approuver le principe de ces mises à disposition à partir du 1er janvier 2023, et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions afférentes.

ADOPTE A L'UNANIMITE

43. Convention de mise à disposition de chiens de défense - Unité cynophile de la Police Municipale (rapporteur : Christian Millet-Barbé)

M. MILLET-BARBÉ : Le décret n°2022-210 du 18 février 2022 relatif aux brigades cynophiles est venu modifier les modalités de création, de formation et d'emploi des brigades cynophiles de police municipale ainsi que les conditions de dressage, de propriété, de garde et de réforme des chiens. Il revient à la Ville d'acquiescer les chiens de la brigade cynophile ou de manière dérogatoire, et c'est dans ce cas-là que nous nous situons, de prévoir une convention avec le maître-chien pour la mise à disposition de l'animal. Il est donc demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions avec les maîtres-chiens selon le modèle annexé à la note explicative de synthèse.

ADOPTE A L'UNANIMITE

SANTE

44. Elaboration d'un Plan Municipal Santé et adhésion de la Ville de Bayonne au réseau français des Villes-Santé de l'OMS (rapporteur : Françoise Brau-Boirie)

Mme BRAU-BOIRIE : Afin d'identifier les priorités inscrites dans le Contrat Local de Santé coordonné par la CAPB et rendre visible leurs déclinaisons pour la Ville de Bayonne, il est proposé, sur la base des éléments développés en note explicative de synthèse de se doter d'un Plan Municipal Santé. Je voulais rajouter que ce Plan se dotera d'un Comité de pilotage avec les élus concernés par toute la transversalité que concerne la santé, c'est-à-dire le sport, l'éducation, les prospectives, le développement durable, et Déborah LOUPIEN-SUARÈS, avec l'égalité hommes - femmes. Ce comité de pilotage sera aidé en cela par un atelier de concertation en santé qui aura l'ambition de réunir les acteurs institutionnels que sont l'hôpital, la clinique, le CPAM, mais surtout, pour la première fois, la médecine de ville, médicale et paramédicale. Ainsi leurs expériences de terrain permettront de nourrir les actions du Plan Municipal Santé. Ainsi, la santé à Bayonne se décidera de manière collégiale avec tous les acteurs concernés. C'était important de le détailler. Ce projet s'accompagnerait de l'adhésion de la Ville au réseau français des Villes-Santé de l'OMS moyennant une cotisation annuelle de 750 €. Il est demandé au Conseil municipal d'approuver le principe d'élaboration d'un Plan Municipal Santé et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à adhérer au réseau Français des Villes-Santé de l'OMS.

ADOPTE A L'UNANIMITE

SPORTS

45. Dispositif "Sport-Santé & Bien-Etre" - Partenariat avec la Maison Sport Santé Nivadour de l'Aviron Bayonnais Omnisports (rapporteur : Françoise Brau-Boirie)

Mme BRAU-BOIRIE : La Ville de Bayonne a adopté le 8 avril 2021 son premier plan "Sport-Santé & Bien-Etre" pour la période 2021-2025. Au-travers de cet engagement, celle-ci a souhaité construire, en faveur de ses habitants, un programme d'actions de prévention de la santé par la promotion de la pratique de l'Activité Physique et Sportive auprès de tous les publics. Aujourd'hui, la Ville souhaite poursuivre son action en développant un nouveau

partenariat avec la Maison Sport-Santé Nivadour de l'Aviron Bayonnais Omnisports qui a obtenu le label de Maison Sport Santé du Ministère de la Santé. D'ailleurs Bayonne peut aussi s'enorgueillir que nous ayons deux Maison Sport-Santé, une au sein de l'hôpital et l'autre avec l'Aviron Bayonnais Omnisports. D'autres associations veulent s'inscrire dans ce dispositif et c'est très encourageant pour nous. Au regard des éléments figurant en note explicative de synthèse, il est demandé au Conseil municipal d'approuver les termes de la convention pluriannuelle de partenariat annexée et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, à la signer.

Mme HERRERA-LANDA : Nous nous félicitons de cette signature et nous allons voter pour. Deuxièmement, je ne vais pas parler du Tout de France, mas j'aurais une question à poser. À l'occasion du Conseil municipal du 7 décembre dernier, notre groupe vous avait interrogé sur la décision du Maire du 13 septembre 2022 relative à la rénovation des sols et à la création de gradins au fronton du stade Jean-Dauger par la société DUBOS T.P pour un montant de 213 000 € hors taxes à la charge de la commune. À notre sens, cet engagement financier qui incombait à l'ABRP suite au vote en Conseil municipal d'une décision en date du 10 septembre 2020, posait un problème de légalité de l'intervention de la Ville. En réponse, vous aviez déclaré, je vous cite « Si je comprends parfaitement ce dont il est question, je ne suis pas à même d'entrer dans les détails des textes que vous citez, toutefois je vous promets une réponse ultérieure. Vous aurez une réponse rapide sur ce point. » Restant à ce jour dans l'attente d'une réponse nous vous remercions par avance de nous communiquer à l'occasion de cette séance les informations que les deux mois de délai vous auront sans aucun doute permis de rechercher et de préparer.

M. ETCHEGARAY : Vous le dites avec humour. Je vois très bien de quoi vous parlez, mais je ne vais pas pouvoir répondre sur l'instant. Je le dis avec humour aussi. Mme HERRERA est constante...

Mme HERRERA-LANDA : Oui, car 213 000 € sur un budget ça représente beaucoup pour les associations, beaucoup pour les travaux dans les écoles.

M. ETCHEGARAY : Oui, on est bien d'accord et je vois très bien de quoi vous parlez.

Mme HERRERA-LANDA : Ce n'est pas l'étape du Tour de France, mais quand même...

M. ETCHEGARAY : C'est un sujet sur lequel j'ai demandé effectivement qu'on me porte un éclairage supplémentaire.

Mme HERRERA-LANDA : Non, là je ne peux pas vous croire.

M. ETCHEGARAY : Je suis désolé que vous croyiez que les choses soient aussi simples que cela.

Mme HERRERA-LANDA : S'il y a un problème juridique...

M. ETCHEGARAY : Il n'y a pas que cela à régler. Cela dit, je vais regarder et je n'enlève rien à ce que j'ai dit la fois dernière.

Mme HERRERA-LANDA : Mais alors comment faut-il faire pour avoir des réponses ? Je comprends tout à fait, mais là c'est hyper clair : il y a un document cadre qui est un périmètre tracé sur un BEA, ensuite il y a une convention et donc il suffit de les regarder. Il n'y a pas de problèmes : je prends rendez-vous lundi matin, je viens avec les documents et on me dit qui il faut aller voir. Je ne reviendrai peut-être pas seule, car je ne suis pas sûre de tout comprendre...

M. BERGÉ : Oui, mais Monsieur le Maire n'est pas spécialiste du droit public...

M. ETCHEGARAY : Je n'ai pas compris, mais ce n'est pas grave. Nous allons peut-être conclure cette séance. Qui vote pour et qui vote contre ?

Mme HERRERA-LANDA : J'ai pris la précaution, avant d'aborder ce sujet, de dire que nous étions très favorables et que nous votions pour. Par contre, nous n'allons pas tout à fait lâcher tant qu'on n'aura pas nos réponses.

M. ETCHEGARAY : Je sais que vous ne lâcherez pas, il n'y a pas problèmes. J'ai noté votre demande et les Services aussi. Je considère qu'il n'y a pas d'abstention, ni de vote contre.

ADOPTE A L'UNANIMITE

STATIONNEMENT

46.Création d'une tarification spécifique pour les professions médicales et paramédicales de santé mobile en visite aux patients (rapporteur : Loïc Corré)

M. CORRÉ : Au regard des éléments figurant en note explicative, il est demandé au Conseil municipal de compléter la grille des tarifs de stationnement en créant un abonnement mensuel de 22 € ouvert aux catégories médicales et paramédicales de santé mobile en visite aux patients.

ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Non-participation au vote : 6, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, M. ETCHETO (avec mandat),
Mme BROCARD (avec mandat),

M. ETCHEGARAY : La séance est levée et je vous rappelle que le prochain Conseil municipal sera le 5 avril à 17h30. C'est un mercredi pour cause de Foire au Jambon et il n'y a rien de plus sacré que la Foire au jambon.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h20.

Le Président
Jean René ETCHEGARAY
Maire de Bayonne



Le secrétaire,
Etienne Boutonnet
Conseiller Municipal

